

*au collègue P. Fourcres
Général Lamaze
J. Halkin*

Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

COURS
DE
GÉOGRAPHIE

PAR
Joseph HALKIN
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

TOME TROISIÈME

SIXIÈME FASCICULE

Congo belge

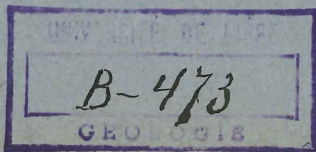


NAMUR
Maison d'Éditions AD. WESMAEL-CHARLIER

(Soc. An.)

69, RUE DE FER, 69

1932



Collection J. ROLAND et E. DUCHESNE

COURS
DE
GÉOGRAPHIE

PAR

Joseph HALKIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

TOME TROISIÈME

SIXIÈME FASCICULE

Congo belge



Université de Liège
Bibliothèque des Sciences et Techniques
Section Géosciences
Esplanade de l'Université, Bât. B6d
B-4000 Liège - Belgique
<http://www.libnet.ulg.ac.be/>

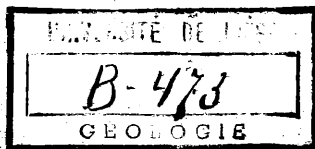
NAMUR

Maison d'Éditions AD. WESMAEL-CHARLIER

(Soc. An.)

69, RUE DE FER, 69

1932



ENCODÉ
FEB 1986

DES MÊMES AUTEURS :

Cours de Géographie à l'usage de l'enseignement primaire :

Atlas-Manuel de géographie; — Edition A, 16 cartes, pour les 1^{er} et 2^e degrés.

Atlas-Manuel de géographie; Édition B, 32 cartes — 3^e degré.

Atlas-Manuel de géographie; — Édition C, 40 cartes, pour les degrés supérieurs des écoles primaires.

Nouvelle Cartographie en rapport avec les Atlas 40 cartes et 32 cartes.
Réponses aux questions et exercices d'observation de cet Atlas.

Cours de Géographie à l'usage des écoles moyennes et des classes inférieures des Athénées et des Collèges :

PREMIÈRE PARTIE. Notions de géographie générale, géographie de l'Europe.

DEUXIÈME PARTIE. Géographie des parties du monde autres que l'Europe.

TROISIÈME PARTIE. La Belgique; Éléments de Cosmographie.
Géographie économique.

Éléments de géographie générale.

Nouvelle carte des Régions naturelles de la Belgique (1 m. × 1 m. 30).

Cours de Géographie à l'usage des écoles normales et des classes supérieures :

TOME I. Géographie générale.

TOME II. Géographie de la Belgique.

TOME III. Les cinq parties du monde.

1^{er} fascicule : L'Afrique.

2^e fascicule : L'Asie et l'Océanie.

3^e fascicule : L'Amérique — Les régions polaires — Les océans.

4^e fascicule : L'Europe.

5^e fascicule : L'Europe.

6^e fascicule : Le Congo belge.

Atlas classique à l'usage de l'enseignement moyen des deux degrés et de l'enseignement normal.

AVANT-PROPOS.

Si comme nous l'écrivons dans l'Avant-Propos de notre Géographie de Belgique, il est nécessaire et utile que les Belges connaissent et comprennent la géographie de leur patrie pour mieux l'aimer, il y a la même nécessité et la même utilité à ce qu'ils connaissent cette dépendance de leur patrie qu'est le Congo belge.

Depuis que les territoires de l'État Indépendant du Congo ont passé sous la souveraineté de la Belgique, et plus spécialement depuis la Grande Guerre qui a bouleversé les conditions économiques, une étude approfondie de la géographie de notre colonie s'impose dans les classes supérieures de nos Établissements d'instruction moyenne et dans nos Écoles normales : nous avons de grands intérêts dans le Centre africain, et nous ne pouvons pas rester indifférents d'abord à tout ce que nos compatriotes ont fait pour explorer et développer le Congo, ensuite à tous les efforts tentés actuellement pour que notre colonie produise quantité de matières premières nécessaires à nos industries, enfin à l'action colonisatrice entreprise pour élever les indigènes congolais à un état de civilisation plus avancé.

Pour cette troisième édition (que nous publions comme sixième fascicule du tome III de notre Cours de géographie), comme pour les précédentes, nous avons eu recours à la collaboration de notre ancien élève, M. EUG. DUCHESNE, professeur de géographie à l'Athénée royal de Liège.

Le tome III comprend : fasc. 1, Géographie de l'Afrique (parue en 1930); fasc. 2, Géographie de l'Asie et de l'Océanie (parue en 1931); fasc. 3, Géographie de l'Amérique et des régions polaires (pour paraître en 1933); fasc. 4, Géographie physique

de l'Europe (*parue en 1932*); fasc. 5, Géographie humaine de l'Europe (*pour paraître en 1933*); fasc. 6, Géographie du Congo belge (1932). — *Tous ces fascicules sont en concordance avec les cartes de notre Atlas classique; sept cartes y sont réservées au Congo belge.*

Nous avons voulu fournir aux élèves un manuel de géographie du Congo belge contenant l'essentiel, pouvant être étudié facilement et en un temps relativement court, car, et c'est regrettable, les programmes réservent trop peu d'heures à l'enseignement de la géographie. A notre avis, un excellent moyen de développer chez les Belges la connaissance du Congo serait d'intercaler dans les programmes des études de l'enseignement moyen quelques heures spécialement réservées à l'étude de notre colonie : la génération qui vient s'intéresserait plus facilement et mieux à notre grande œuvre de colonisation.

En ce qui concerne la nomenclature, nous nous sommes imposé comme règle de conserver l'orthographe de la carte au 1 : 4.000.000, publiée par l'Institut cartographique militaire en 1921; nous avons signalé entre crochets, lorsque c'était utile, les graphies employées dans la carte murale au 1 : 2.000.000, publiée par le service cartographique du Ministère des Colonies.

Les photographies que nous reproduisons proviennent des collections du Ministère des Colonies qui très obligeamment les a mises à notre disposition.

Cointe
Décembre 1931.

J. H.

TABLE DES MATIÈRES.

Généralités.

CHAPITRE I. — LE TERRITOIRE DE LA COLONIE.

Frontières politiques. — Frontières naturelles. — Forme.
— Superficie. — Position. — Situation astronomique. —
Cartographie. pp. 5-7

CHAPITRE II. — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

Aperçu général du relief du sol pp. 8

A. — Les terres.

I. *Éléments de la géologie du Congo.*

Généralités. — Répartition géographique des roches
fondamentales. — Répartition géographique des roches
éruptives. — Répartition géographique des roches pri-
maires. — Répartition géographique des terrains secon-
daires et tertiaires. — Répartition géographique des
terrains quaternaires. — Formation du cours du Congo. pp. 8-13

II. *Orographie du Congo.*

Les montagnes. — Les plateaux. — Les plaines. —
Les vallées. — Le littoral. — Formation du relief
actuel pp. 14-18

III. *Division physique du Congo.*

Division basée sur l'altitude pp. 18-21

B. — Le Climat.

Caractéristiques générales. — Température. — Pluies et
saisons. — Vents pp. 21-24

C. — Les Eaux.

I. *Les eaux marines.*

L'océan Atlantique. pp. 24-25

II. *Les eaux courantes.*

Les bassins maritimes et fluviaux. — Le cours des
fleuves et de leurs affluents : a) Le Congo (généralités;

cours supérieur; cours moyen; cours inférieur; les affluents du Congo). — <i>b) Le Chiloango. — c) Le Nil. — d) Les lacs et marécages</i>	pp.	25-37
III. <i>Les eaux solides.</i>	pp.	37-38
CHAPITRE III. — GÉOGRAPHIE BIOLOGIQUE.		
A. — <i>Géographie végétale.</i>		
Géographie végétale; régions naturelles basées sur la végétation. — La forêt équatoriale. — La savane. — La brousse	pp.	39-43
B. — <i>Géographie animale.</i>		
La faune	pp.	44-45
CHAPITRE IV. — GÉOGRAPHIE HUMAINE.		
A. — <i>Géographie anthropologique et ethnographique.</i>		
I. <i>Variétés humaines et groupes ethniques.</i>		
La population du Congo belge aux points de vue anthropologique et ethnographique. — Origine de la population congolaise. — Variétés humaines actuelles. — Groupes ethniques actuels	pp.	46-49
II. <i>Les langues</i>	pp.	49
III. <i>Les idées religieuses</i>	pp.	49-50
IV. <i>La vie matérielle, familiale et sociale</i>	pp.	50-53
B. — <i>Anthropogéographie.</i>		
Population. — Densité et répartition de la population. — Mouvements de la population. — Les principaux centres	pp.	53-55
C. — <i>Géographie politique.</i>		
Origines della colonie belge. — Le territoire. — Les frontières. — Le chef-lieu. — Les nouveaux territoires. — Gouvernement. — Divisions administratives. — Organisation administrative. — Organisation judiciaire. — Les Finances. — Force publique. — Organisation de l'enseignement. — L'évangélisation. — Missions catholiques. — Missions protestantes.	pp.	55-68

D. — Géographie économique.**I. Les produits de la nature et leur répartition géographique.**

Produits servant à l'alimentation (produits végétaux, de l'élevage, minéraux). — Produits servant à l'habillement (les plantes textiles). — Produits servant à l'habitation (produits végétaux, minéraux). — Matières servant à l'industrie (matières végétales, animales, minérales). pp. 68-76

II. Les industries.

Industries extractives. — Industries métallurgiques. — Industries textiles. — Industries agricoles. — Industries diverses pp. 76-80

III. La circulation des produits.

Voies de communication naturelles (voies navigables, mer). — Voies de communication artificielles (routes, voies ferrées). — Voies d'accès au Congo belge. — Les moyens de transport (transports continentaux, transports maritimes, transports aériens, transmission des idées : postes, télégraphes, téléphones) pp. 80-86

IV. La distribution des produits.

Commerce intérieur. — Commerce extérieur (exportations, importations). — Commerce de transit. — Les ports. — Les sociétés commerciales pp. 86-94

APPENDICE.

A. — Le phénomène de la colonisation pp. 95-96

B. — Les principales explorations.

Association Internationale Africaine. — Comité d'Études du Haut-Congo. — Association Internationale du Congo pp. 96-100

C. — L'État Indépendant du Congo.

Conférence de Berlin; reconnaissance de l'État Indépendant du Congo. — Les progrès de l'occupation. pp. 100-103

D. — Le Congo, colonie belge pp. 103-104

PLANCHES

Congo



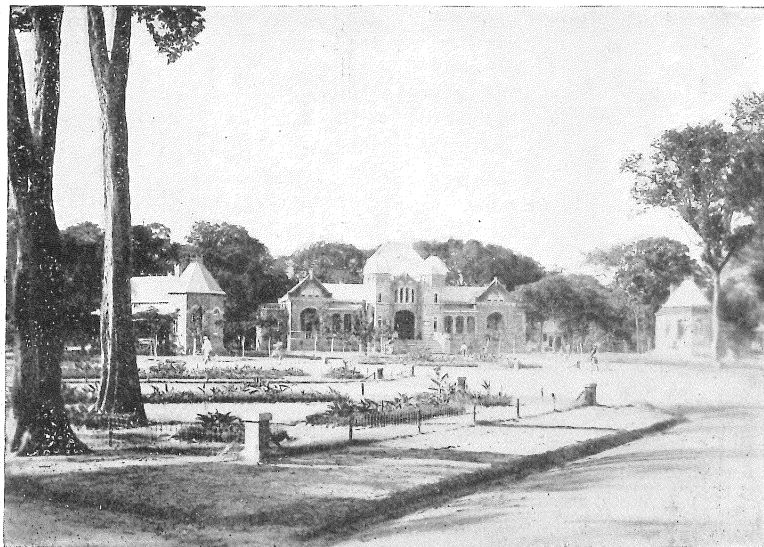
Pl. I.

PLANCHE I. — La forêt équatoriale.

Une chaleur uniforme et élevée, des pluies abondantes, un sol fécond produisent inévitablement une exubérance de la vie végétale dans certaines régions congolaises : c'est la forêt équatoriale remarquable par la multiplicité des essences, les proportions gigantesques de certains individus, le fouillis extrêmement dense des végétaux ne subissant jamais d'arrêt dans leur croissance et dont les cimes forment des étages.

Sous les ramures développées des arbres géants, possédant souvent des contreforts puissants pour supporter leur masse, croît une multitude d'arbres de moins en moins élevés, d'arbustes, de graminées, de fougères, de mousses, de champignons, en un mot de plantes qui se contentent de moins en moins de lumière, car tout ce sous-bois est dans la pénombre créée par l'épaisseur du feuillage. Et pour achever de rendre impénétrable ce domaine naturel, les lianes forment un enchevêtrement de cordages, passent d'une branche à l'autre telles d'immenses guirlandes, grimpent le long des troncs vers la lumière. Plantes épiphytes et plantes parasites complètent l'aspect de la forêt équatoriale.

La photographie, prise à un endroit où la lumière permettait de la réussir, donne tout de même une idée de ce qu'est cette végétation exubérante. A l'avant-plan, un fourré de plantes herbacées presque de la taille de l'explorateur; sur le tronc d'arbre de droite, une plante parasite de la famille des orchidées; l'arbre situé en arrière du précédent appartient à la famille des urticacées et possède des feuilles palmatilobées dont on voit une touffe à mi-hauteur; à l'arrière-plan, un fouillis de lianes est suspendu aux branches d'un arbre; les feuilles assez larges que l'on aperçoit au travers et dans le bas de l'enchevêtrement de cordages formés par ces végétaux permettent d'en attribuer quelques-uns à un Ficus.



Pl. II.



PLANCHE II.

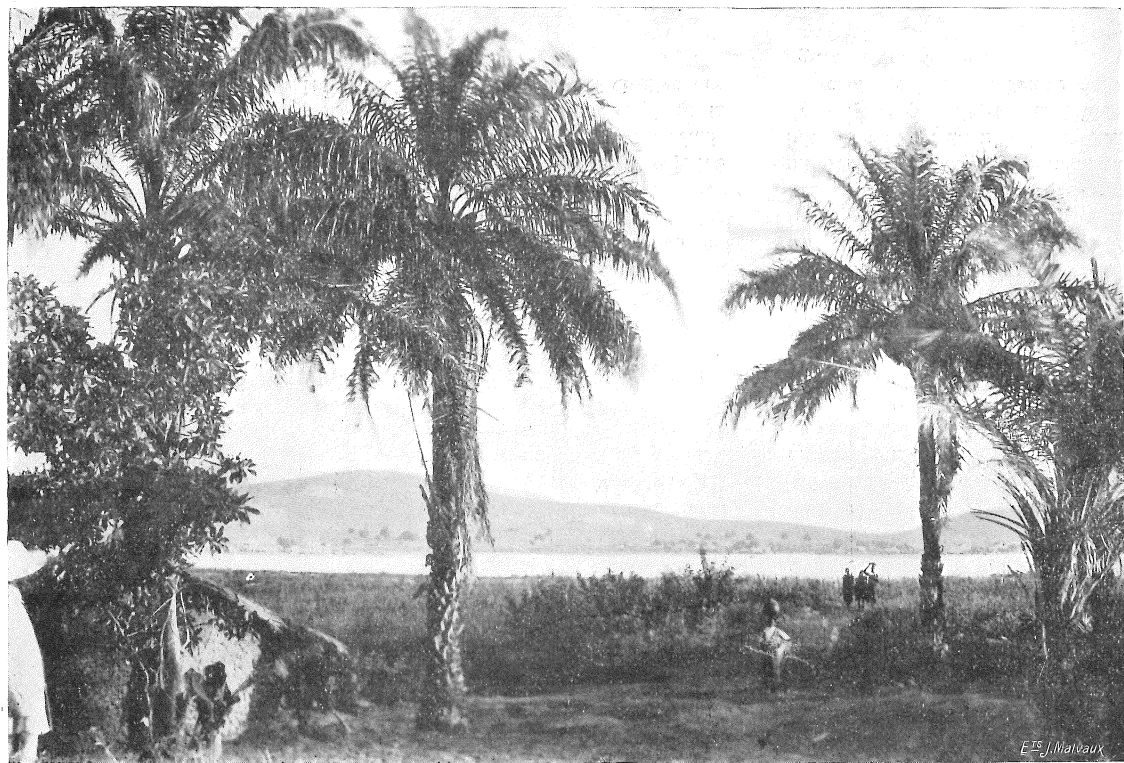
a) Élisabethville. — La Place Royale et le Parquet.

Élisabethville, Lubumbashi pour les indigènes, n'existe à son emplacement actuel que depuis 1910. Elle a pris un développement rapide; en quelques mois, une ville est sortie de terre là où auparavant c'était la forêt silencieuse. C'est surtout cette forêt qui donne à la ville son caractère riant; elle n'est pas du même genre que celle de l'Équateur et du Mayumbe, mais tout en étant de pénétration facile, elle possède des essences qui la font ressembler aux forêts européennes. Comme la place ne faisait pas défaut, on créa d'emblée de larges avenues empierrées, bordées d'arbres et perpendiculaires entre elles, donnant ainsi à la ville le plan d'une cité américaine. Les tentes et les paillotes du début ont fait place à des habitations vastes et élégantes dans leur simplicité, à armature métallique ou en briques, rarement à étage, entourées de jardins fleuris ou bordant des places et parcs publics décorés et ombragés. Cité active et commerçante, elle abrite une population qui vit à l'européenne; son aménagement bien conçu, le confort qu'elle offre aux étrangers et son site agréable dans un cadre de verdure, sur un plateau légèrement ondulé, à proximité d'une petite rivière appelée Lubumbashi, sont objets d'envie de la plupart des villes africaines et permettent aux colons de supporter plus aisément l'éloignement de la mère-patrie.

Au centre de la ville, la Place Royale, avec jardin planté d'arbres, enjolivé de parterres de fleurs et coupé en tous sens par de larges avenues, réunit autour d'elle les grands bâtiments publics dont, à l'arrière-plan de la photo, le vaste édifice, en briques, abritant les services du Parquet et des Greffes des tribunaux.

b) Indigène congolais tatoué.

Chez beaucoup de peuples incultes et mi-civilisés, le tatouage est très répandu, soit comme signe tribal déterminant ainsi à quelle tribu l'individu appartient, soit comme ornement et parure. Les peuples de peau claire se font tatouer par piqûres qui servent à introduire entre le derme et l'épiderme une matière colorante; les peuples de peau foncée se tatouent par incisions ou cicatrices, en incisant la peau jusqu'à la couche non pigmentée: la cicatrization de cette entaille laisse dans la peau foncée d'abord des lignes ou des points de teinte plus claire, ensuite lorsque les incisions ont été répétées plusieurs fois aux mêmes endroits, des bourrelets de chair (chéloïdes saillantes) qui font ressortir le tatouage. Les tatouages de l'indigène ci-contre sont plutôt des ornements; on y distingue, sur le bras notamment, deux espèces de cicatrices: l'une ayant produit des chéloïdes rondes en forme de boutons, l'autre donnant des lignes et des dessins.



E. J. Malvaux

Pl. III.

PLANCHE III. — Le palmier élaïs.

Le palmier élaïs, dont la photographie présente trois beaux spécimens, appartient à la famille des palmiers (classe des monocotylées). Sa tige (stipe) droite, haute — certains individus ont 30, parfois 50 mètres de haut — cylindrique, sans ramifications, se termine par un bouquet de grandes feuilles, peu nombreuses, affectant la forme d'un parasol. Ces feuilles, atteignant jusqu'à 15 mètres de long et 3,50 mètres de large, son pennées, permettant ainsi le passage facile du vent; quand elles tombent, elles sont remplacées par un même nombre d'autres feuilles.

Un palmier adulte porte de 6 à 10 régimes composés chacun d'un millier de fruits, des drupes; il fournit environ 60 à 100 kg. de fruits produisant 7 kg. d'huile de palme extraite de la pulpe et 14 kg. d'huile de palmiste retirée de l'amande blanche ou noix-palmiste enfermée dans un noyau très dur. Le palmier élaïs est une plante alimentaire, l'huile de palme fraîche étant utilisée en cuisine par les indigènes et la sève sucrée de l'arbre permettant la fabrication d'un vin sucré, le malafu; c'est aussi une plante industrielle, grâce aux matières premières grasses qu'il fournit et dont on se sert dans la fabrication du savon, des bougies et de la margarine.

Le fond de la photo représente la baie de Kigoma, au bord du Tanganika dans le Territoire du Tanganika; tout le long de la rive sud — celle de l'arrière-plan — s'étend la ville de Kigoma dont on devine les habitations, marquées par des taches plus claires, éparpillées au pied et sur le versant de la montagne formée par une des arêtes de la bordure orientale de la grande fracture.



Pl. IV.

PLANCHE IV.

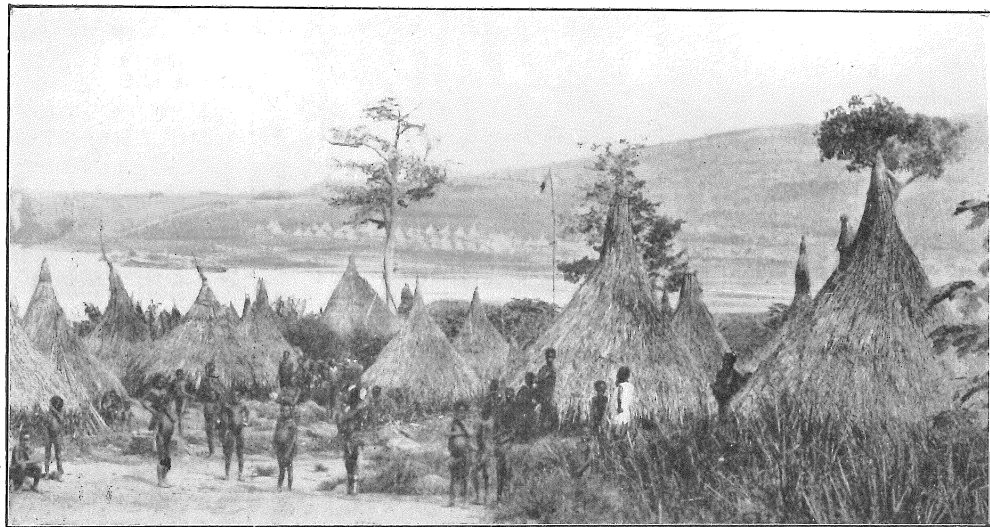
a) Rive congolaise du lac Tanganika.

Lac d'origine tectonique, le Tanganika formait autrefois une mer intérieure; le niveau s'éleva et les eaux finirent par s'écouler en utilisant une dépression de la ceinture montagneuse qui l'entoure et dont une partie forme le fond de la photo; c'est par cette dépression que coule actuellement la Lukuga. Cette vaste nappe d'eau, plus étendue que la Belgique, a des abords généralement accidentés, souvent à pic, de véritables falaises; le niveau du lac en diminuant a parfois mis à jour une plage formée d'éléments arrachés par les eaux là où elles érodent la côte élevée; les touffes de plantes attachées au rivage y forment un cordon de végétation que l'eau dépasse momentanément. L'eau, d'un vert tendre, pure et si limpide qu'on y voit le fond à plusieurs mètres est, par temps clair, d'un calme parfait, néanmoins ridée de longues ondulations au moindre vent; ces vagues rencontrant une côte plate sont bouleversées par le heurt des molécules d'eau contre le fond et produisent — cas de la photo — le ressac ou vagues brisantes.

b) Une chute de la Rusisi, près de Nya-Lukemba.

La Rusisi coule à l'est du Congo belge entre les monts Mitumba sur sa rive droite, les monts du Ruanda et de l'Urundi sur sa rive gauche. Pour conduire au lac Tanganika les eaux du lac Kivu, elle doit franchir une différence de niveau de 685 mètres et cela sur les 120 kilomètres environ qui séparent les deux nappes lacustres; c'est ce qui explique son cours rapide et son allure de torrent fougueux là où, par suite d'une dénivellation brusque, elle est coupée de chutes. La photo représente la partie supérieure de l'une d'entre elles, située près de Nya-Lukemba, centre d'occupation de l'État sur la rive droite de la rivière peu après sa sortie du lac Kivu. Au pied des monts du Ruanda formant l'arrière-plan de la photo, la rivière dévale une série de gradins; les blocs de roche, restés en place, témoignent du pouvoir érosif de ces eaux impétueuses. Le spectacle imposant qu'offre cette chute d'un cours d'eau d'une importance si minime relativement aux affluents principaux du Congo, laisse entrevoir le décor majestueux et grandiose que présentent celles du fleuve et de ses larges et abondants tributaires; si ces chutes opposent de grandes difficultés à la navigation, on se rend compte facilement de l'énorme réserve de « houille verte » que possède notre colonie.

La Rusisi fut autrefois moins importante, alors que les eaux du lac Kivu s'écoulaient vers le Nil; à la suite du mouvement orogénique qui fit surgir un massif montagneux entre le lac Édouard et le lac Kivu, celui-ci, n'ayant plus d'exutoire vers le nord et élevant son niveau, trouva vers le sud un écoulement par la Rusisi dont le débit devint plus fort et qui prit une ampleur plus grande.



Pl. V.

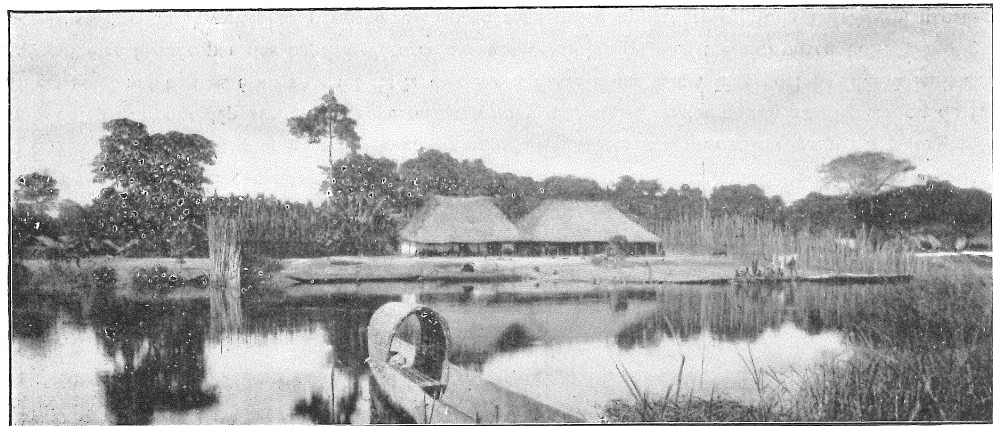
PLANCHE V. — Type de village à huttes circulaires et à toit conique.

Des quatre espèces de huttes qui se rencontrent au Congo, la photo représente le type le moins répandu; c'est ce genre d'habitation qu'édifient les tribus habitant entre l'Uele et le Mbomu.

L'examen de ces cases trapues révèle une technique soignée tant dans le choix judicieux des matériaux aux points de vue robustesse et élasticité, que dans les méthodes de construction dont le souci principal est l'égalité répartition des effets.

Les matériaux employés sont fournis par le sol et les végétaux croissant aux environs du village. Le mur circulaire, formant la partie inférieure, est en pisé — mélange de terre argileuse et de paille hachée — haut d'un mètre environ, épais de plusieurs décimètres; il est l'œuvre des femmes; ce vaste cylindre, de trois à quatre mètres de diamètre, doit sécher au soleil pendant quelque temps avant d'être utilisé comme base de la partie supérieure de l'habitation. Celle-ci, édiflée par les hommes, se compose d'une carcasse faite de quelques grandes perches droites et robustes reliées entre elles par des baguettes légères et souples; sur cette charpente sont déposés, en les superposant comme des tuiles, de longs rubans d'herbes ou de feuilles serrées, dont le dernier est solidement attaché au sommet de la carcasse à l'aide d'une liane. Une porte, taillée à la hache, une fois la hutte terminée, peut être fermée par des bandes d'écorce cousues ensemble ou par une cloison en bois.

Sur la photo, le village de l'avant-plan paraît être disposé sans ordre apparent; celui de l'arrière-plan présente la forme ovale fortement allongée. Le site choisi au bord d'un cours d'eau, toutefois à une certaine distance pour éviter l'inondation lors des crues, laisse supposer que la pêche est l'occupation principale de ces indigènes.



Pl. VI.

PLANCHE VI. — Vue du poste de l'État à Yakome, près de Basoko, vers 1912.

Les agents de l'État, qui durent dès le début de l'occupation de la colonie se mettre en rapport avec les indigènes, se fixèrent de préférence au bord d'une rivière, seul moyen de communication plus ou moins sûr que leur offrait ce pays recouvert d'une végétation sauvage et exubérante. Comme les indigènes, ils durent construire leurs demeures à l'aide des matériaux que leur offrait le milieu géographique : murs en pisé, toit de chaume ou de feuillage; mais, comme le montre la photo, ils agrandirent la hutte ordinaire, tant en hauteur qu'en superficie. Le bâtiment de droite semble être une espèce de hangar; le toit repose sur quelques piquets et servait sans doute à abriter des produits, achetés aux indigènes ou perçus alors comme impôt et destinés à être expédiés par la rivière. Le poste était entouré d'une palissade, généralement en bambou, qui avait pour but de le protéger contre les animaux sauvages et, le cas échéant, contre une attaque de peuplades non soumises.

Actuellement l'aspect d'un poste est tout autre : les habitations en tôles ondulées expédiées démontées d'Europe, parfois des constructions en briques, y permettent un plus grand confort et une hygiène mieux comprise; la palissade a disparu, vu les rapports amicaux entre blancs et indigènes; la région environnante est défrichée et transformée en culture.

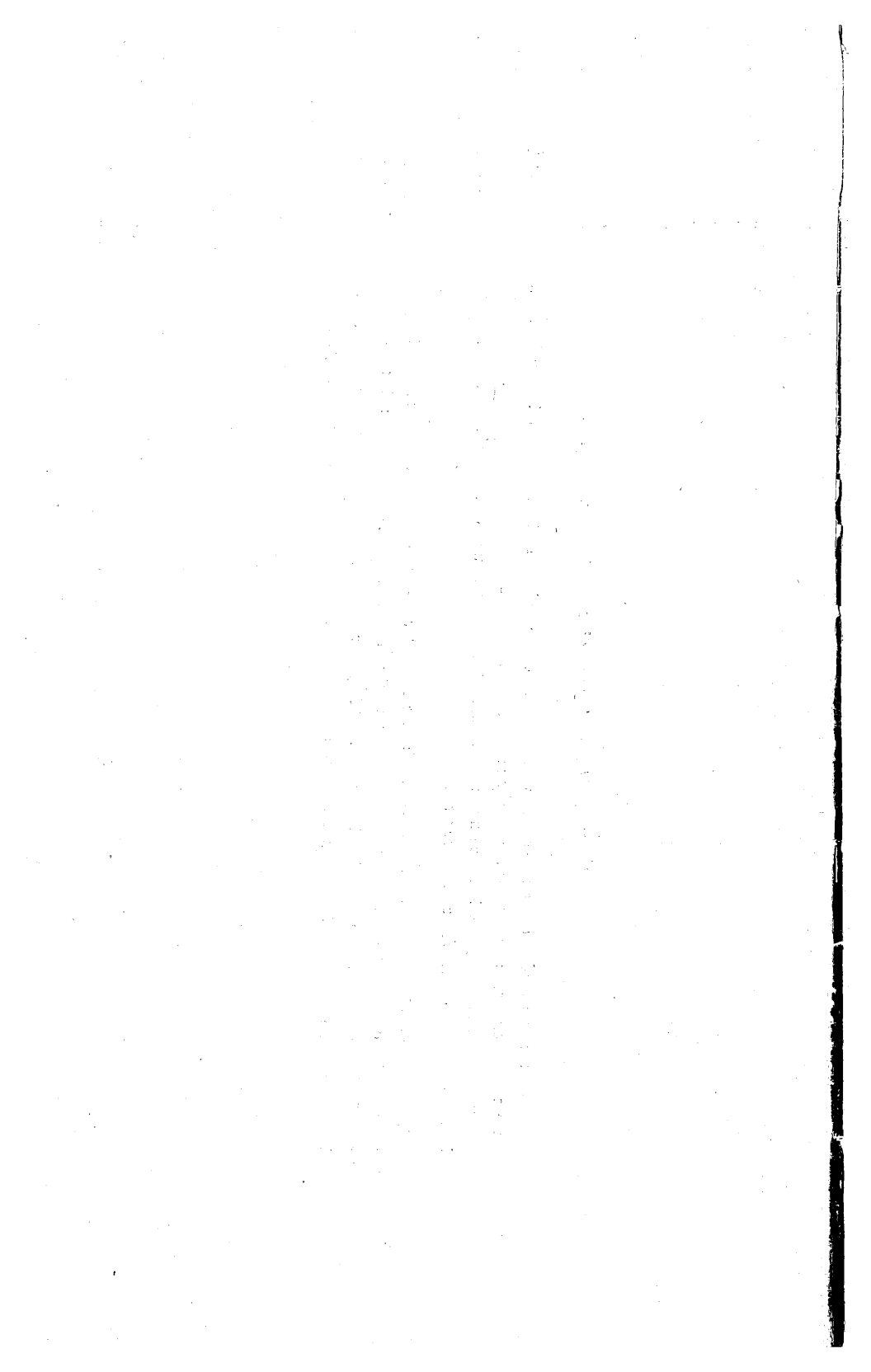


Pl. VII.

PLANCHE VII. — Types d'associations végétales.

La végétation herbacée, qui recouvre les régions de la colonie où la forêt ne peut croître, présente une grande variété d'aspects et d'essences : brousse, savane proprement dite, savane boisée, parc. La moindre modification du milieu géographique, soit une ondulation du sol, soit un changement de nature du sol, soit une quantité d'humidité différente, donne l'avantage à l'une ou l'autre de ces associations végétales.

Les hautes graminées et les touffes de plantes herbacées de l'avant-plan de la photo déterminent le type de la savane proprement dite qui se modifie rapidement sur les berges plus favorisées du fleuve; une humidité plus abondante, un terrain alluvionnaire plus souvent renouvelé, donc plus fécond, y permettent une végétation plus vigoureuse : des herbes et des buissons plus serrés et plus élevés, et même en maints endroits des bouquets d'arbres de taille moyenne.



GÉNÉRALITÉS

SUR LA

GÉOGRAPHIE DU CONGO BELGE.

Pour avoir une idée exacte d'un pays, d'un État, d'une colonie, il ne faut pas les étudier seuls, abstraction faite des régions qui les environnent, de leurs voisins, de leurs tenants et aboutissants; chaque région de la surface terrestre possède un certain nombre de caractères généraux communs à cette région et à la contrée plus étendue qui la contient. Il est donc utile de déterminer dès l'abord ces caractères généraux, d'autant plus utile que le Congo belge est situé dans un autre continent que la Belgique et sous des influences géographiques toutes différentes.

Notre colonie est en Afrique; voyons ce qui distingue l'Afrique¹ et ce qui la différencie, plus spécialement, de l'Europe.

On sait que les eaux marines couvrent environ les trois quarts de la surface terrestre : si nous ramenons la superficie des terres émergées à 3, celle des océans et des mers vaudra 7. De là l'importance des eaux marines, non seulement à cause de leur étendue et de leur unité, mais parce qu'elles forment un territoire international sur lequel les navires de tous les États peuvent librement naviguer, et qu'elles ont sur les contrées qu'elles baignent une influence considérable.

L'Afrique, que nous pouvons considérer comme une île énorme, sépare deux grands océans : l'océan Indien et l'océan Atlantique. Le premier n'a guère joué de rôle bien important dans l'histoire du monde; le second, semblable à un long canal, s'étend du nord au sud entre l'ancien et le nouveau monde, et a

¹ Voir le fascicule 1 du tome III de notre Cours de géographie, intitulé : *Géographie de l'Afrique*.

vu sur ses bords, aux temps modernes, s'épanouir la plus haute civilisation et se constituer les plus puissants États.

Baignée par deux océans, l'Afrique n'a pas su profiter de cette situation géographique, meilleure en ce qui concerne les possibilités de relations océaniques que celle de l'Europe; notre continent en effet n'est riverain que de l'Atlantique et des mers qu'il forme, et s'adosse à l'Asie dont il n'est en réalité qu'une péninsule.

L'Afrique, par contre, s'étend en latitude à peu près autant au nord qu'au sud de l'équateur : le tropique du Capricorne traverse le nord du Transvaal; le tropique du Cancer passe au sud de la Tripolitaine et du Maroc. La plus grande partie du continent noir est dans la zone intertropicale ou torride, qui est loin d'être la zone la plus favorable aux établissements humains. De part et d'autre de l'équateur, les savanes et les steppes succèdent aux forêts denses; puis viennent deux déserts, le Sahara au nord, le Kalahari au sud. Quant aux régions septentrionale et méridionale, elles sont dans des zones tempérées chaudes, mais leur superficie est relativement petite; là seulement se sont constituées des sociétés européennes, celles du sud plus vivaces et plus importantes, précisément parce que l'amincissement progressif du continent met plus facilement ces contrées australes sous les influences océaniques. L'Europe est dans la zone tempérée boréale.

L'importance d'une situation géographique déterminée par rapport aux océans et à l'équateur, peut être modifiée par la configuration générale : la forme des côtes et leur étendue, le modelé du relief, le nombre des fleuves et leur navigabilité.

Autant l'Europe est découpée en îles et presqu'îles par la mer, autant l'Afrique se présente comme une masse, un bloc aux contours presque géométriques : la Méditerranée a une côte méridionale presque en ligne droite, abstraction faite de l'indentation à l'est de la Tunisie; et les deux océans, Indien et Atlantique, n'ont guère entamé le rivage africain pour y former des golfes et des mers. L'Afrique a trois fois plus de superficie que l'Europe, tandis que la longueur de ses côtes est inférieure de plus de 5.000 kilomètres.

L'Europe et l'Afrique sont non moins diverses quant à la répartition des montagnes. L'Europe occidentale, c'est-à-dire celle à l'ouest d'une ligne allant de Salonique aux îles Shetland, a une arête montagneuse courant du nord-est au sud-ouest, avec de-ci de-là des points assez élevés, notamment dans les Alpes et dans les Pyrénées, ailleurs des dépressions de peu de hauteur, comme entre le golfe de Gascogne et celui du Lion, et, descendant de cette arête ou de ses ramifications, des fleuves nombreux et navigables, mais en réalité des rivières si nous les comparons aux fleuves africains. L'Afrique a un relief tout autre : une auge gigantesque, disait Livingstone; et la comparaison est exacte. Sur le pourtour du continent, à une faible distance de la mer, s'élèvent les plus hautes chaînes de montagnes : Fouta-Djalou, Cameroun, monts de Cristal, monts de la Colonie du Cap, Drakensberg, Kilima-Ndjaru, Kénia, massif Abyssin, Atlas. Au centre, une immense cuve dont certaines parties sont occupées par des bassins fermés, tel celui du lac Tchad, et dont d'autres ont trouvé un écoulement vers l'océan par des fleuves qui ont dû se frayer un chemin à travers la chaîne côtière. Sur presque toute la côte occidentale, le voyageur qui, venant de la mer, veut atteindre l'intérieur doit escalader des montagnes ou remonter le cours de fleuves dont la partie inférieure est coupée de cataractes et de rapides qui arrêtent la navigation; la pénétration vers l'intérieur du continent en est rendue très difficile.

A part les colonies anglaises du sud et les colonies françaises du nord, qui offrent à l'Européen des conditions climatiques assez favorables; à part l'Égypte, rattachée à l'Europe et à l'Asie par plus d'un lien — la vallée du Nil, par sa fertilité et la civilisation qui y fleurit autrefois, ressemble aux vallées similaires de l'Euphrate, de l'Indus et du Gange — le reste de l'Afrique est habité par des indigènes dont la peau est plus ou moins noire : au nord, des Arabo-Berbers; au nord-est, des Nubiens; partout ailleurs, des peuples nègres, Nigritiens, Bantous, Asandés, Négrilles et Hottentots, dont l'état social est à peine civilisé.

Tel est, dans ses grandes lignes et ses traits principaux, le continent dont fait partie notre colonie. Le Congo belge est

baigné par l'océan Atlantique sur lequel il ne possède que 40 kilomètres de côtes, coupé par l'équateur, avec environ le tiers de sa superficie dans l'hémisphère boréal, à peu près à cheval sur le méridien de Varsovie, s'étendant surtout entre les monts de Cristal à l'ouest et l'arête occidentale de la grande fracture à l'est, traversé par un fleuve important, le Congo, et habité par des peuplades de Bantous et de Négrilles.

Si la Belgique est devenue une puissance coloniale, et non des moindres, c'est à son roi Léopold II qu'elle le doit, car ce Souverain a toujours cherché l'augmentation de la puissance économique de son pays. C'est son plus grand titre à notre reconnaissance, d'avoir préparé l'annexion de territoires aussi vastes et aussi riches, dont l'exploitation économique a été et sera rémunératrice et où l'activité des Belges, aux divers points de vue moral, social, politique et économique, trouve de grands progrès à accomplir et un vaste champ d'action; il voulut fournir à sa patrie un territoire d'expansion et une région productrice de matières premières pour son industrie et son commerce.

Aujourd'hui que les possibilités d'acquérir les matières premières tendent à diminuer parce que les pays producteurs les réservent à leurs industries nationales, la Belgique doit se féliciter d'être en possession de richesses végétales, animales et minérales importantes, qui pourraient être augmentées encore par une colonisation belge plus développée.

CHAPITRE I.

LE TERRITOIRE DE LA COLONIE.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 180.)

Frontières politiques. — Le Congo belge est borné au nord par l'Afrique équatoriale française (Oubangui-Chari) et par le Soudan anglais (Bahr-el-Ghazal); — à l'est, par l'Afrique orientale anglaise (Uganda), par le Ruanda et l'Urundi et par le territoire du Tanganika; — au sud-est, par l'Afrique australe anglaise (Rhodésie du Nord); — au sud, par la Rhodésie du Nord et l'Angola portugais; — à l'ouest, par l'Angola portugais, par l'Atlantique sur une longueur de 40 kilomètres seulement, par l'enclave portugaise de Cabinda et par l'Afrique équatoriale française (Moyen-Congo).

Il se trouve ainsi contigu aux possessions des trois grandes puissances coloniales en Afrique : la France, l'Angleterre et le Portugal.

Frontières naturelles. — Les frontières politiques coïncident, en certains endroits, avec des phénomènes géographiques qui forment des limites naturelles. Au nord : l'Ubangi et le Mbomu [Bomu] vers l'Afrique équatoriale française; — à l'est, le lac Albert, une partie de la Semliki, le massif du Ruwenzori, le lac Édouard, le lac Kivu, le lac Tanganika, le lac Mweru [Moero], le Luapula vers les colonies anglaises voisines, le Ruanda et l'Urundi; — au sud, une partie du cours supérieur du Kasai et du Kwango et l'estuaire du Congo vers l'Angola portugais; — à l'ouest, l'océan Atlantique; le Chilongo vers l'enclave portugaise de Cabinda et l'Afrique équatoriale française; le Congo, depuis l'est de Manyanga (*Atlas classique*, pl. 35, c. 189) jusqu'à son confluent avec l'Ubangi et ce dernier vers l'Afrique équatoriale française.

Les limites de la colonie sont les mêmes que celles du bassin du Congo, au sud entre l'endroit où le Kasai commence à former frontière jusqu'au point le plus méridional du Katanga, au nord depuis

les environs de Mahagi jusqu'à la source du Mbomu; ailleurs elles ne s'étendent pas jusqu'à la ligne de partage des eaux, notamment au sud-ouest où la frontière coupe les affluents de gauche du Kasai, à l'est où elles n'englobent pas les affluents orientaux du Tanganika, au nord et au nord-ouest où elles laissent en Afrique équatoriale française les affluents de droite du Mbomu, de l'Ubangi, puis du Congo.

Forme. — La forme générale du Congo est celle d'un rectangle allongé nord-sud. De son pourtour se détachent deux extensions respectivement vers le sud-est (le sud du Katanga) et vers l'ouest (le Bas-Congo).

Le développement total des frontières est de 9.375 kilomètres (Belgique : 1.350 km. dont 67 km. de côtes), se répartissant comme suit : frontière de l'Afrique équatoriale française, à l'ouest 1.540 kilomètres, au nord 1.185 kilomètres; du Soudan, 500 kilomètres; du protectorat de l'Uganda, 685 kilomètres; de l'Urundi et du Ruanda, 610 kilomètres; du Tanganika, 465 kilomètres; de la Rhodésie anglaise, à l'est 1.065 kilomètres, au sud 1.000 kilomètres; de l'Angola, 2.135 kilomètres; de l'enclave de Cabinda, 160 kilomètres; frontière maritime, 40 kilomètres seulement.

Superficie. — Le Congo belge occupe une superficie de 2.336.892 kilomètres carrés, soit environ 80 fois l'étendue de la Belgique. Il compte ainsi parmi les colonies les plus étendues d'Afrique.

A cette superficie, il faut ajouter les 54.172 kilomètres carrés occupés par deux régions de l'ancien Est Africain allemand, l'Urundi et le Ruanda, dont l'administration a été attribuée à la Belgique lors du démembrement de l'empire colonial allemand.

Position. — Le Congo belge est situé au cœur même de l'Afrique centrale. Il fait partie d'une vaste région comprise entre le Soudan au nord, la Zambézie au sud, limitée à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par une immense fracture qui le sépare des colonies anglaises voisines. L'acquisition future et définitive des territoires de l'Urundi et du Ruanda permettra au Congo de s'étendre au delà de cette profonde dépression : au nord-est du lac Tanganika et à l'est du lac Kivu.

Il est tout entier dans le bassin du Congo, sauf, à l'extrémité ouest, un petit territoire qui fait partie du bassin du Chiloango et au nord-est, une bande peu large le long du lac Édouard, de la Semliki et du lac Albert, dont les eaux se déversent dans le Nil.

Mentionnons que la presque totalité de l'Urundi et du Ruanda se rattache également au bassin du Nil.

Situation astronomique. — Le territoire de la colonie belge s'étend de part et d'autre de l'équateur, mais inégalement : au nord, il s'avance jusqu'à 5°20' de latitude nord, au sud, jusqu'à 13°30' de latitude sud, soit environ 18°50' ou 2.096 kilomètres.

En longitude, il compte 19°20', soit un peu plus de 2.282 kilomètres, compris entre 12°10' et 31°30' de longitude est de Greenwich.

Le méridien de Varsovie divise le Congo en deux parties égales. L'embouchure du Congo est située au sud-sud-est de la Belgique — à 7°48' à l'est du méridien de Bruxelles — et se trouve, à vol d'oiseau, à environ 6.325 kilomètres de notre capitale.

Cartographie. — La carte du Congo s'inscrit dans un quadrilatère formé de deux méridiens (15° et 30° de longitude est de Greenwich) et de deux parallèles (5° de latitude nord et 10° de latitude sud), coupé au tiers supérieur par l'équateur. Dans ce cadre ne sont pas englobés le nord-est de la province orientale, le sud du Katanga et presque tout le Bas-Congo. Le méridien de 22° Est de Greenwich passe à égale distance de l'embouchure du Congo et de la rive orientale du Tanganika.

CHAPITRE II.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE.

(Atlas classique, pl. 34, c. 180.)

Aperçu général du relief du sol. — Une carte oro-hydrographique, faisant bien ressortir le relief, signale clairement la disposition du pays en forme de cuvette, entourée de toutes parts, moins cependant vers le nord que vers le sud, l'est et l'ouest, par une ou plusieurs zones de terrasses superposées en gradins conduisant à des chaînes de montagnes, d'altitude variable selon les régions, coupées elles-mêmes parfois par de grandes vallées dues soit à des mouvements tectoniques, soit à l'érosion fluviale.

Le relief du Congo peut donc être rapporté à celui de l'Afrique, vu d'une façon toute générale. Il consiste en un plateau, déprimé en cuvette dans sa partie centrale, séparé par une bordure montagneuse — monts de Cristal — d'une étroite bande côtière et aboutissant vers l'est à une grande fracture avec des lacs et des chaînes latérales très élevées, vers le sud-est à un plateau élevé que coupe la ligne de séparation des eaux Congo-Zambèze et vers le nord-est à un plateau où zigzague la ligne de séparation des eaux Congo-Nil.

A. — LES TERRES.

I. — ÉLÉMENTS DE LA GÉOLOGIE DU CONGO.

(Atlas classique, pl. 34, c. 182.)

Généralités. — La géologie de notre colonie n'est pas encore suffisamment étudiée pour que l'on puisse, d'une façon détaillée, faire un exposé complet et expliquer l'origine et la formation de toutes les roches qu'on y rencontre. Toute la série, depuis les roches fondamentales ou cristallophylliennes fortement métamorphisées jusqu'aux terrains peu modifiés depuis leur formation, s'y retrouve, mais les difficultés de leur étude sont augmentées par suite de dislocations profondes, de plissements nombreux et de fractures importantes, par suite

aussi du peu de renseignements scientifiques sur l'existence et la détermination des fossiles qu'elles pourraient contenir. Depuis quelques années, cependant, la géologie du Congo belge a fait de notables progrès, et les ingénieurs belges attachés aux compagnies minières et de chemins de fer, ainsi que les géologues envoyés en mission de recherche, contribuent chaque jour à la connaissance des terrains et à l'établissement d'une bonne carte géologique d'une contrée plus de quatre fois plus grande que la France.

Ce qui nous permettra le plus aisément de comprendre la géologie du Congo, ce sont les études géologiques faites dans les régions qui autrefois ne formaient avec l'Afrique australe et centrale qu'un seul et vaste continent : leur histoire géologique est, dans ses grandes lignes, la même.

Avant l'époque jurassique (ère secondaire), l'Afrique centrale et australe, l'Amérique du Sud, Madagascar, les Indes anglaises et l'Australie formaient un grand continent dans l'hémisphère austral, continent aux formes massives, composé de roches cristallopylliennes à la base, recouvertes de terrains sédimentaires, notamment de formations primaires (siluriennes et dévoniennes surtout) déjà disloquées, parfois disposées en stratification discordante; puis, recouvrant le tout, une série horizontale de formation permo-triasique (fin du primaire et commencement du secondaire), avec des couches de houille et des conglomérats glaciaires à la base de cette série horizontale.

A l'époque jurassique, des mouvements considérables de l'écorce terrestre disloquent ce continent : des parties s'effondrent, d'autres restent émergées; et dans ces dernières, des plissements, des effondrements, des surrections et des affaissements donnent une nouvelle forme au relief. Pendant les périodes de sédimentation qui se succèdent dans la suite, ces mouvements du sol continuent, et ils ont sur la nature et la disposition des roches et terrains une influence considérable.

L'Afrique centrale prend alors la forme d'une cuvette caractérisée par : *a*) au centre et dans le fond de la cuvette, les dépôts les plus récents du permo-triasique; *b*) sur les versants inclinés vers le fond de la cuvette, des terrains de plus en plus anciens à mesure que l'altitude augmente; *c*) sur le pourtour de la cuvette, là où le relief est le plus accentué, des terrains anciens, cristallophylliens et métamorphisés. Ces derniers, nous les retrouvons aujourd'hui dans la barrière des monts de Cristal à l'ouest, dans les hauts plateaux de l'Afrique orientale à l'est, dans le plateau de Lunda, vers les sources des affluents du Kasai, au sud.

L'érosion par les eaux de pluie et par les cours d'eau enleva, aux parties élevées, des quantités de détritux rocheux qui furent déposés

par les rivières dans la plaine, dans le fond de la cuvette; ils y formèrent une sédimentation plus récente qui recouvrit, au cours de l'ère tertiaire, notamment, tout le fond de la dépression.

Au point de vue des productions minérales, les terrains les plus anciens sont les plus intéressants, car ce sont eux qui vont fournir presque exclusivement, et dans les régions périphériques de la colonie, des minéraux utiles et précieux. Au point de vue des productions agricoles, ce sont les terrains les plus récents qui sont les plus intéressants, car leur nature, leurs transformations sous l'action des agents atmosphériques, leur teneur en silice ou en calcaire auront une grande importance pour l'agriculture et les plantations.

Pendant l'ère tertiaire se produisirent de grandes dislocations, dont la plus importante est celle qui donna naissance à la grande fracture africaine et qui redressa les monts de Cristal. De profondes crevasses se creusèrent à l'est de la cuvette, crevasses et effondrements dans lesquels se sont réunies les eaux pour former les lacs Tanganika, Kivu, Édouard et Albert, sans compter d'autres dépressions secondaires. En outre, ces dislocations eurent pour conséquence la formation de massifs volcaniques, tel celui du Mufumbiro, au nord du lac Kivu, qui obligea les eaux de ce lac à chercher un écoulement non plus vers le nord, mais vers le Tanganika, au sud.

De toutes les régions de notre colonie, c'est celle du Tanganika qui paraît la plus instable : les tremblements de terre y sont les plus fréquents et se présentent avec l'amplitude la plus grande. Les parties situées au sud-est des monts Mitumba formaient autrefois une terrasse indépendante du bassin du Congo; elles furent aussi atteintes par les effets de ces grands mouvements tectoniques et ceux-ci y créèrent des dépressions, de plus petites fractures, qu'empruntèrent les eaux de la Lufira, du Luapula et du haut Lualaba, agrandissant ainsi le bassin primitif du Congo.

Répartition géographique des roches fondamentales ou cristallines et cristallophylliennes. — Ces roches constituent partout la base, le substratum rocheux; elles n'affleurent qu'à la périphérie du bassin, là où les mouvements tectoniques les ont fait surgir, les ont relevées et les ont soumises à l'action érosive des agents atmosphériques; elles affleurent quelquefois aussi dans les fonds des vallées supérieures lorsque les cours d'eau, ayant creusé leurs lits à travers des formations postérieures, ont atteint ces roches fondamentales. — A ces roches cristallophylliennes, on rattache des roches métamorphisées, plus récentes comme formation (du primaire inférieur), dont la structure s'est modifiée par contact immédiat avec les roches cristallophylliennes, et de sédimentaires sont devenues métamorphiques.

Parmi ces roches les plus anciennes, il faut signaler tout particulièrement des gneiss, des micaschistes, des quartzites et aussi des massifs granitiques; la série métamorphique comprend des schistes, des phyllades, des quartzophyllades, des quartzites, des poudingues et des calcaires qui sont tous du précambrien ou du cambrien.

Les roches cristallophylliennes et cristallines se rencontrent surtout au nord et au sud de l'Uele, jusqu'au Mbomu d'une part et jusqu'à l'Aruwimi moyen d'autre part; elles se continuent sur tout le versant occidental de la chaîne congolaise de la grande fracture depuis la ligne de faite Congo-Nil jusqu'à la Luvua; dans tout le Ruanda et l'Urundi; dans le bassin du Lubilash, de la Lulua et du Kasai supérieur; enfin on les retrouve aussi dans les monts de Cristal. — La série métamorphique affleure dans les monts de Cristal, mais est surtout importante aux environs de la ligne de faite Congo-Zambèze, dans les Mitumba méridionaux et au nord de l'Aruwimi moyen.

Répartition géographique des roches éruptives. — Dans quelques endroits situés sur les bords de crevasses ou de grandes fractures, des matières éruptives venant du centre de la Terre se sont répandues à la surface. On considère généralement aussi comme roches éruptives les massifs granitiques qui se rencontrent dans les régions de roches cristallophylliennes.

Les massifs granitiques sont nombreux, notamment dans la région Aruwimi-Uele; les roches éruptives récentes sont localisées dans le massif volcanique du Mufumbiro (autrefois dénommé Virunga) et au pied du mont Ruwenzori entre les lacs Albert et Édouard.

Répartition géographique des roches primaires. — A l'ère primaire appartiennent d'abord les schistes, phyllades, quartzites; poudingues et calcaires dont il est fait mention ci-dessus sous la rubrique générale de roches métamorphisées. Puis viennent deux séries: la série schisto-calcaire composée principalement de roches du silurien, savoir des schistes, des calcaires et des dolomies; la série du Kundelungu composée de roches du dévonien et permien, savoir des calcaires, des schistes, des grès, et une formation glaciaire.

La série schisto-calcaire, dite aussi du Lubudi, se rencontre surtout dans la vallée du Lubudi, dans le Haut-Katanga entre la Luapula et le Lualaba (bassin de la Lufira supérieure et environ d'Élisabethville), dans les monts de Cristal et en bordure des roches cristallophylliennes sur le cours moyen de l'Aruwimi. — Le système du Kundelungu se rencontre dans trois affleurements principaux, l'un du lac Mweru au Lualaba (bassin de la Lufira moyenne, du Luapula inférieur et de la Luvua supérieure), l'autre à l'est de Stanleyville entre l'Aruwimi

et la Lowa inférieure, le troisième sur le versant oriental des monts de Cristal (de Thysville à Léopoldville).

Répartition géographique des terrains secondaires et tertiaires. — Ces roches et terrains forment d'abord le système du Lualaba, composé de schistes noirs, grès jaunes, terrains à facies argilo-calcaireux; ensuite le système du Lubilash avec des grès tendres jaunâtres et des formations siliceuses; aussi des grès sublittoraux rouges, bigarrés et bitumeux; enfin des terrains du tertiaire inférieur qui sont des marnes, des calcaires marneux et des grès. Ces roches et terrains recouvrent tout le fond de la cuvette centrale et proviennent des montagnes périphériques; elles se sont déposées pendant l'existence d'un golfe marin, puis d'une mer intérieure, qui à ces époques, recouvraient tout le fond de la cuvette. Ils forment des couches très épaisses presque toujours disposées horizontalement sur des roches plus anciennes qui affleurent dans la zone élevée périphérique.

Les roches du système du Lualaba se rencontrent surtout en bordure entre les roches précédemment signalées et les terrains tertiaires; elles s'étendent en surface surtout de Ponthierville à Lisala (le long du Congo et dans le bassin inférieur du Lomami, de l'Aruwimi et de l'Itimbiri) et au nord de Kasongo. — Les terrains du système du Lubilash couvrent tout le fond de la cuvette centrale et le versant septentrional du plateau de Lunda. — Les grès sublittoraux apparaissent entre Boma et Shinkakassa. — Les terrains du tertiaire inférieur forment une bande le long de l'Atlantique.

Répartition géographique des terrains quaternaires. — Ces terrains, de formation moderne, peuvent être classés en trois groupes : produits de la désagrégation, produits du transport par ruissellement et dépôts par les eaux courantes.

Les produits de la désagrégation sur place de roches plus anciennes par suite de l'influence de la température et de l'action des agents atmosphériques, sont de nature variées suivant la nature des roches, dont ils proviennent : argile provenant des micaschistes, schistes et calcaires argileux; sable provenant des grès tendres; terres latéritiques provenant de l'altération sur place de roches (surtout cristallines) et contenant des noyaux d'hydroxyde de fer et des bancs de limonite. Les produits du transport par les eaux de ruissellement se classent d'après leur volume : les graviers et galets restant sur les pentes et les argiles se localisant dans le fond des vallées. Les produits du transport par les eaux courantes sont des couches de sable et d'argile avec, quelquefois, des cailloux roulés;

ils viennent des régions supérieures et sont déposés par les rivières lorsque celles-ci ont un cours ralenti. On les trouve notamment dans le fond de la vallée du fleuve et de la plupart de ses grands affluents.

Formation du cours du Congo. — Les dislocations qui se produisirent pendant l'ère tertiaire eurent pour effet, entre autres, de relever les monts de Cristal et d'établir ainsi une barrière montagneuse entre l'océan Atlantique et la cuvette centrale, laquelle auparavant était un golfe. Dans cette cuvette centrale, se forma une mer intérieure dont les eaux finirent par trouver un débouché vers l'Atlantique.

La barrière montagneuse occidentale, monts de Cristal, transforma donc le grand golfe marin en un immense lac, en un bassin fermé très étendu qui resta pendant longtemps sans communication avec l'océan. Cette hypothèse s'appuie sur le fait qu'on a retrouvé dans la faune de certains affluents du Congo, notamment de l'Ubangi et de l'Uele, des espèces exclusivement marines, comme le lamentein.

Ce lac ainsi formé et dont le niveau allait s'exhaussant par l'apport des rivières nombreuses qui coulaient vers lui, est aujourd'hui disparu et il n'en reste plus que des vestiges dans les lacs Léopold II et Tumba au fond de la cuvette et dans les trois pools allongés que le Congo forme entre Bumba et Nouvelle-Anvers.

Trois hypothèses ont été présentées pour expliquer cette disparition.

1^o L'exhaussement des monts de Cristal s'est fait avec une lenteur telle qu'il n'a pas supprimé toute communication entre la mer intérieure et l'océan : au fur et à mesure que la barrière montagneuse se dressait, une vallée par où coulait l'émissaire du lac s'approfondissait, puis le mouvement d'exhaussement ayant cessé et celui de l'érosion fluviale ayant continué, le lac intérieur s'est peu à peu vidé.

2^o Les pluies équatoriales et tropicales, amenées dans le lac par les rivières, élevèrent le niveau du lac au point de permettre à ses eaux d'atteindre l'échancrure la moins élevée de la barrière montagneuse et de trouver par là un exutoire; cette échancrure approfondie par l'érosion fluviale permit au lac de se vider.

3^o Dans la région côtière, un petit fleuve ayant sa source dans les monts de Cristal et un cours établi dans un synclinal transversal, a pu, par érosion régressive, avancer sa tête jusqu'au delà de la ligne de faite et atteindre le lac qui s'écoula par sa vallée. Cette vallée s'approfondit au point de permettre aux eaux du lac de gagner l'océan.

Dans ce lac ou mer intérieure, les cours d'eau déposèrent les débris rocheux qu'ils transportaient : le fond de la cuvette se tapissa d'épaisses couches d'alluvions très fertiles, et les affluents de la région supérieure, suivant la mer intérieure en retrait, se creusèrent une vallée dans ces alluvions. Le cours d'eau, qui récolta dans le fond de la cuvette les eaux dévalant des pentes et qui, par la traversée des monts de Cristal, les amena à l'océan, devint le Congo.

II. — OROGRAPHIE DU CONGO.

Les montagnes. — A part les monts de Cristal qui, à l'ouest de la colonie, barrent l'étroit couloir qui la met en relation avec la mer, les montagnes sont toutes localisées au sud-est du pays — le massif du Katanga — et surtout à l'est, le long de la grande fracture; l'arête occidentale de celle-ci est formée par les Mitumba septentrionaux prolongés à la latitude du lac Albert par les monts Bleus; quelques tronçons de sa bordure orientale — monts de l'Urundi et du Ruanda, massif du Ruwenzori — rentrent aussi dans le Congo belge.

Les *monts de Cristal*, chaîne de montagnes qui longe la côte occidentale de l'Afrique, du Rio Mouni (Guinée espagnole) à l'Angola, courent parallèlement à la région côtière sur une largeur d'environ 450 kilomètres entre Matadi et Bolobo.

Un seul point dépasse 1.000 mètres, le pic Cambier, au nord-est de Matadi, constituant l'extrémité terminale du massif de Palabala, partie des monts de Cristal située à l'ouest de Thysville. C'est à travers cette chaîne côtière que le fleuve a dû se creuser une étroite gorge d'écoulement où il forme une série de rapides et de chutes au nombre de 32, les chutes Livingstone.

L'arête principale du *massif du Katanga* est constituée par la chaîne des *Mitumba méridionaux*, de direction sud-ouest vers nord-est. Elle se détache d'un point assez élevé de la ligne de faite Congo-Zambèze et aboutit près du lac Tanganika où elle fait un coude vers le nord.

Du mont Kaomba, sur la ligne de faite Congo-Zambèze, à la vallée de la Lufira qui traverse les Mitumba, ceux-ci forment les monts Kijika-Luelo, coupés eux-mêmes par les vallées profondes du Lubudi et du Zilo (cours supérieur du Lualaba), et émettent vers le sud des ramifications qui isolent les différentes vallées; ce sont les monts Kitangula entre les vallées du Lubudi et du Zilo, les monts Nikale entre cette dernière et celle de la Lufira. — Le Lubudi et le Lualaba, une fois les Mitumba méridionaux franchis, s'écoulent dans un petit effondrement limité vers le nord-ouest par les monts Hakansson qui forment de ce côté la bordure du plateau de Lunda, et vers le sud-est par les monts Bia.

Aux Kijika-Luelo font suite, vers le nord-est, les monts Kibara, traversés par la Luvua; la vallée de ce cours d'eau et celle du Luapula sont séparées de celle de la Lufira par les monts Kundelungu qui rejoignent la ligne de faite Congo-Zambèze, au mont Natal.

Les *Mitumba septentrionaux* prolongent vers le nord les Mitumba méridionaux et forment jusqu'à la latitude du lac Albert, la bordure occidentale de la grande fracture.

Souvent à pic vers l'intérieur de celle-ci, ils descendent en pentes moins raides, bien que cependant rapides et fortement ondulées, vers l'ouest; rarement, leurs points culminants dépassent 2.000 mètres. A mi-distance des extrémités nord et sud du Tanganika, ils s'abaissent en un seuil d'une altitude inférieure à 1.000 mètres : dépression (gorge de Mitwanzi) par laquelle le lac s'écoule par un déversoir naturel, la Lukuga.

Entre les lacs Kivu et Édouard, surgit, en travers de la fracture, le massif volcanique du *Mufumbiro* (ancien Virunga) séparant les deux grands bassins hydrographiques, Nil et Congo.

Ce massif volcanique, d'une longueur de 85 kilomètres, se compose de huit grands volcans dont les cônes atteignent de 3.000 à 4.510 mètres d'altitude.

Ces huit volcans forment trois groupes, dont le plus occidental contient le Ninagongo (3.470 m.) et le Namlagira (3.025 m.), qui sont en activité permanente. — Le massif et ses environs sont formés d'épaisseurs considérables de laves et de tufs volcaniques, et, de-ci de-là, apparaissent à la surface les roches granitiques qui constituent le socle. Quelques cônes se sont constitués à l'époque tertiaire, le plus grand nombre à l'époque quaternaire; le plus récent, dit Katerusi, date de 1913, et ses laves se déversent dans le lac Kivu. — Ce massif n'a pas toujours existé; les eaux du lac Kivu ont dû s'écouler précédemment vers le lac Édouard, car ils ont tous deux la même faune et la même flore, différentes de celles du lac Tanganika,

Les monts Mitumba, à la latitude du lac Albert, prennent le nom de monts *Bleus* (1.500 à 2.000 m.).

Quant à la bordure orientale de la grande fracture, deux tronçons appartiennent au Congo belge : d'une part, les monts de l'*Urundi* et du *Ruanda*, d'autre part, le versant occidental du *Ruwenzori*.

Le tronçon le plus étendu limite à l'ouest les hauts plateaux du Ruanda et de l'*Urundi*; il est constitué par les *monts de l'Urundi* (2.000 m.) au nord-est du Tanganika et par les *monts du Ruanda* (2.500 m.) à l'est du lac Kivu. Le second tronçon, plus important parce qu'il est le massif le plus élevé de la colonie, est constitué par la chaîne du *Ruwenzori*, sur la rive droite de la Semliki; il est formé de six massifs principaux, dont l'un porte le point culminant de la colonie, le pic Marguerite, à 5.120 mètres de hauteur; c'est le plus élevé de l'Afrique après le Kilima-Ndjaru (6.010 m.) et le

Kénia (5.240 m.); la chaîne possède de nombreux glaciers, sources de bien des cours d'eau, et les neiges persistantes y apparaissent à l'altitude de 4.450 mètres.

Les plateaux. — Aux nombreux plateaux qui s'accrochent aux flancs des montagnes précitées et qui permettent, en passant de terrasse en terrasse, de descendre des régions d'altitude élevée dans la cuvette centrale, s'ajoutent au sud et au nord-est les deux plateaux principaux de la colonie, respectivement celui de *Lunda* et celui des *Niam-Niam*.

Le *plateau de Lunda*, dont la majeure partie s'étend dans le nord de l'Angola portugais, se prolonge dans l'ouest du Katanga et dans le bassin du Kasai jusqu'au commencement de la dépression centrale. Il est coupé suivant une direction est-ouest par la ligne de séparation des eaux Congo-Zambèze qui constitue sur de longs parcours la frontière congolaise et qui contient le Pic de Gerlache (*Atlas*, c. 186); son versant septentrional se présente dans la colonie sous l'aspect d'une plaine de 1.000 mètres d'altitude descendant vers le nord en ondulations insensibles et découpée par les vallées sud-nord des nombreux affluents et sous-affluents du Kasai qui y prennent leur source. Vers l'est, le plateau de Lunda se rattache au *massif du Katanga*.

Des monts Bleus se détache vers le nord-ouest le *plateau des Niam-Niam* où serpente la ligne de séparation des eaux des bassins du Congo et du Nil. Il est formé d'abord d'une succession de croupes arrondies, puis se transforme en un vaste dôme de plus de 500 mètres d'altitude où les affluents des deux grands fleuves confondent souvent leurs sources.

On pourrait citer également : au nord-est du massif de Palabala, à l'ouest de Thysville, le plateau de *Bangu* (650 m.), prolongeant au sud du fleuve le plateau des *Babuende*; — le plateau de la *Lukenie* supérieure au sud-est de la dépression centrale; — les collines de *Zongo* et de *Banzville* formant la bordure méridionale de la terrasse de l'Ubangi-Uele; — et mentionner, dans les territoires dont l'administration a été confiée à la Belgique, les hauts plateaux du *Ruanda* et de l'*Urundi*, coupés de nombreuses chaînes de montagnes et de ce fait fortement accidentés.

Les plaines. — A l'immense plaine que forme le fond de la dépression centrale s'ajoute, mais d'une importance moindre, la plaine côtière atlantique.

La *plaine côtière atlantique* ne s'avance pas à plus de 150 kilomètres dans l'intérieur du pays avant de rencontrer les premiers escarpements des monts de Cristal. Elle est formée, le long du littoral et des rives du fleuve, de plaines basses, alluviales

et souvent malsaines; elle se continue vers le nord et l'est par la région accidentée du Mayumbe, formant la transition entre la véritable plaine et les monts de Cristal.

La *dépression centrale* s'étend, au Congo, de part et d'autre de l'équateur sur environ 1.000 kilomètres en latitude et autant en longitude, soit environ 1 million de kilomètres carrés. Cette région qui est du bassin du Congo, se présente sous l'aspect d'une immense plaine unie, faiblement ondulée par des rides séparant les bassins des différentes rivières.

Son inclinaison générale d'est en ouest, quoique très bien marquée par la direction des cours d'eau signalés sur une carte hydrographique, est faible : la différence d'altitude de Stanleyville et du Stanley-Pool n'est que de 144 mètres; la longueur du fleuve entre ces deux points étant de 1.724 kilomètres, sa pente kilométrique est donc de 0 m. 08; cette faible pente explique non seulement la navigabilité du Congo et de ses affluents dans leur parcours au fond de la dépression, mais aussi la faible action érosive qu'ils possèdent, leur allure de fleuves de plaine et, à la suite de débordements faciles, les dépôts d'alluvions sur leurs rives.

Signalons comme point isolé d'altitude supérieure à la plaine environnante : le mont Pogge (470 m.) sur les rives du Kasai moyen, au sud du lac Léopold II.

Les vallées. — Montagnes et plateaux ont été profondément entamés par l'érosion fluviale. Les cours d'eau qui prennent naissance dans leurs parties les plus élevées, s'encaissent profondément, mais arrivés dans la dépression centrale, ils ont des vallées larges à versants à peine inclinés.

Les vallées fluviales, à peine sensibles au début, se marquent de plus en plus, s'approfondissent, formant des gorges étroites, sauvages, au fond desquelles s'écoulent en un cours tourmenté, sinueux, coupé de chutes, de rapides, de cascades, tous ces affluents et sous-affluents du Congo. Ces profondes vallées d'érosion, creusées à la suite des temps dans ces terrains rocheux et pourtant si résistants, découpent les hautes terres congolaises en autant de compartiments isolés, bordés par des parois abruptes atteignant parfois plusieurs centaines de mètres de hauteur.

A peine arrivés dans la dépression centrale, tous ces cours d'eau perdent leurs caractéristiques de fleuves de montagne; torrents dévastateurs, ils deviennent, libres de toute entrave, des rivières paisibles, au cours large et tranquille. Ils s'y sont frayés un passage à travers les épaisses couches d'alluvions et y coulent majestueusement entre des rives basses et d'une uniformité fatigante, dans des vallées aux versants en pente presque insensible.

Littoral. — La plaine côtière se termine, sur les 40 kilomètres de côtes, par un littoral bas et rectiligne, composé de plages sablonneuses, et en maints endroits de régions marécageuses où croissent des palétuviers.

Ces désavantages sont compensés par le fait que l'estuaire du Congo possède des ports accessibles en toute saison aux navires de mer, tandis que presque partout le long de la côte africaine, face à l'Atlantique, les navires doivent ancrer au large.

Formation du relief actuel. — On a vu qu'à la suite des dislocations successives qui affectèrent l'ancien continent austral et qui, au cours des époques géologiques, modifièrent le relief primitif, le Congo prit la forme d'une cuvette dominée de toutes parts par des régions d'altitude supérieure.

De cette surélévation des parties périphériques de la dépression centrale, dont les effets furent relativement augmentés par un affaissement probable des parties centrales du bassin, résulta, pour les cours supérieurs des affluents du fleuve, un régime torrentiel, avec chutes et rapides, donc une période nouvelle d'intense érosion fluviale; celle-ci déchieta les hautes terres congolaises, sans être parvenue encore, à notre époque, à avoir achevé son travail destructeur, et les divisa en de multiples compartiments isolés dont chacun est à peu près un témoin de l'ancienne pénéplaine.

Quant au relief actuel de la cuvette centrale, les fleuves lents et peu travailleurs ne le modifient guère, si ce n'est à l'époque des crues où ils affouillent leurs rives avec un peu plus d'intensité.

III. — DIVISION PHYSIQUE DU CONGO.

Division basée sur l'altitude. — Sous le rapport de l'altitude, on peut distinguer six zones principales.

A. — La *plaine côtière atlantique*, qui s'étend de l'océan au pied des monts de Cristal, et dont l'altitude va de 0 à 500 mètres. C'est la zone la moins étendue.

Elle est composée de deux parties, la première véritable plaine basse le long du littoral et de l'estuaire, la seconde plus accidentée formant les contreforts occidentaux de la chaîne de montagnes. Ainsi du fleuve et de l'océan, le niveau s'élève vers l'intérieur et constitue une première terrasse qui gagne insensiblement les monts de Cristal.

B. — La *dépression centrale*, dont l'altitude n'est que de 300 à 500 mètres (exactement 340 m. aux environs des lacs

Tumba et Léopold II). Sa limite dans le Congo belge, et tracée d'une manière toute générale, suit une ligne unissant au sud Kinshasa à Kindu par Lusambo, à l'est Kindu à Buta, au nord Buta aux chutes Zongo situées en amont de Libenge, et longeant à l'ouest l'Ubangi et le Congo jusqu'à Léopoldville.

Puisque une zone de terrasses entoure de tous côtés la cuvette centrale, les rivières qui de toutes parts, suivant la pente du sol, se dirigent vers cette cuvette, ne pourront l'atteindre qu'en franchissant par des chutes et des rapides la différence de niveau entre ces deux zones voisines, mais d'altitude différente. Pour délimiter la dépression centrale, il suffit donc d'unir entre elles les premières chutes que l'on rencontre en remontant le Congo, en amont des chutes Livingstone, ses affluents et sous-affluents dont le cours inférieur s'avance dans la dépression. Cette limite est au sud, une ligne très sinueuse allant de Léopoldville à Kindu : elle longe la rive gauche du Congo jusqu'à l'est de Kwamouth, se recourbe vers le sud, coupe le Kwango inférieur, gagne les environs de Kapanga, se redresse vers le nord pour atteindre Bagata, suit la rive gauche du Kwilu qu'elle traverse en amont de Kikwit, atteint Luebo en passant par les chutes Wissmann sur le Kasai et von François sur la Lulua, gagne en amont de Pania Mutombo les rapides Wolff. Elle abandonne sa direction générale ouest-est et par un brusque crochet se dirige vers le nord-ouest puis vers le nord formant une large avancée au sud-est de la dépression centrale; en effet, elle longe la rive droite du Sankuru, traverse la Lukenie entre Kole et Dekese, passe à l'est de Boliko, gagne Moma sur la Chuapa et coupe le Lomami en amont de Bena Kamba. La dépression centrale est limitée à l'est par une ligne joignant Kindu à Buta et se rapprochant fortement du Congo aux Stanley-Falls; au nord par une ligne unissant Buta aux chutes Zongo sur l'Ubangi; la dépression centrale se continuant au delà de nos frontières occidentales, l'Ubangi depuis les chutes Zongo et le Congo d'Irebu à Léopoldville forment, de ce côté, sa limite en territoire congolais.

Cette délimitation est approximative; la ligne hypsométrique de 500 mètres marquant le pourtour de la dépression est beaucoup plus sinueuse; elle englobe une partie des vallées des nombreux cours d'eau qui descendent de la zone périphérique, formant le long de leurs rives toute une série de pointes étroites par lesquelles la dépression centrale s'enfonce dans la région voisine d'altitude supérieure.

Cette délimitation, tout aussi exactement qu'on l'établit, ne représente que l'état actuel des choses : les cours d'eau tendant à la régularisation de leur profil, entament par érosion remontante et reportent vers l'amont le ressaut d'entre les deux régions voisines; ils permettent ainsi à la dépression centrale de s'insinuer par des couloirs étroits dans la région périphérique. De plus chaque avancée de la région périphérique entre deux couloirs voisins, voit ses versants régulièrement entamés et réduits par le ruissellement. De la

combinaison de ces deux agents destructeurs résulte un agrandissement continu mais très lent de la dépression centrale.

C. — La zone des monts de Cristal, traversée par le Congo, possède des altitudes variant entre 500 et 1.000 mètres.

L'altitude moyenne ne dépasse pourtant guère 700 à 800 mètres; le chemin de fer de Matadi à Léopoldville franchit cette chaîne en un point dont l'altitude est de 741 mètres à Thysville.

D. — La zone périphérique de 500 à 1.000 mètres, continuation de la zone précédente sur tout le pourtour de la dépression centrale; elle forme une première zone de terrasses accidentées, en amont des premières chutes rencontrées en remontant le Congo à partir des chutes Livingstone, ses affluents et sous-affluents dont le cours inférieur s'avance dans la dépression.

Au nord-ouest, c'est la terrasse de l'Ubangi-Uele dont les eaux s'écoulent par la passe de Zongo. Alors que partout ailleurs cette première bande de terrasses sera dominée par une ou plusieurs séries de régions plus élevées dont le passage de l'une à l'autre est indiqué par les groupes de chutes ou de rapides rencontrés le long des cours d'eau, de ce côté seulement il n'y a pas de zone d'altitude supérieure; c'est par là que notre Congo se rattache le mieux aux régions voisines; un faible seuil le sépare seulement de la dépression voisine, celle du lac Tchad.

A l'est, la dépression centrale est dominée par la terrasse du haut Congo, en amont des Stanley-Falls; au sud-est par celle du haut Lomami, en amont des rapides proches de Bena Kamba; au sud par celle du Kasai, en amont des chutes Wissmann, François et Wolff.

E. — Les régions élevées s'étendant du nord-est au sud comprennent le plateau des Niam-Niam, le système montagneux en bordure de la grande fracture, le massif du Katanga et le plateau de Lunda.

Ces régions se présentent sous la forme de hautes terrasses étagées, de 1.000 à 2.000 mètres d'altitude et au delà. En tombant d'une terrasse à la suivante, les composantes et les affluents supérieurs du Congo forme de nouvelles séries de rapides et de cataractes, après avoir profondément creusé leur sillon entre les bombements qui les séparent.

On peut ramener à cinq, le nombre des terrasses principales dominant vers l'est et le sud-est la cuvette congolaise : terrasses du Lubudi, du Zilo (ancien nom de la rivière que les cartes modernes appellent Lualaba supérieur), de la haute Lufira, du lac Mweru (ou du Luapula moyen), du lac Tanganika. Toutefois, les eaux de ces terrasses, avant d'atteindre la région du haut Congo, se déversent dans la terrasse du

Lualaba qui se termine vers le nord par les chutes de Hinde (Portes d'Enfer).

Cette seconde zone de terrasses principales est elle-même dominée vers le sud-est par la terrasse du lac Bangweulu (ou du Luapula supérieur), dont les eaux s'écoulent dans celle du lac Mweru par la gorge de Johnston, et vers le nord par celle du lac Kivu, la plus élevée de toutes, dont les eaux s'écoulent dans celle du Tanganika en formant les chutes de Pemba.

Cette dernière terrasse est dominée elle-même par le massif volcanique du Mufumbiro (Virunga) dont l'altitude, parfois supérieure à 4.000 mètres doit s'effacer devant les 5.120 mètres du Ruwenzori.

F. — La zone des grands lacs, alignés au fond de la grande fracture africaine.

Nous avons dit comment s'était formée, dans les régions élevées de l'est, la grande fracture. Au fond de cet effondrement très allongé dorment, à des altitudes bien inférieures, des lacs, dominés par toute la puissance des chaînes voisines.

Le niveau actuel du lac Tanganika est par 775 mètres, celui du lac Kivu par 1460 mètres, celui du lac Bangweulu par 1130 mètres, celui du lac Mweru par 950 mètres, celui du lac Édouard par 915 mètres et celui du lac Albert par 620 mètres.

La division basée sur l'altitude est pour ainsi dire la seule que l'on puisse actuellement déterminer au Congo belge, étant donné les renseignements géographiques que l'on possède sur notre colonie. Une connaissance plus détaillée et des études géographiques faites sur place permettront sans doute, dans un avenir rapproché, de délimiter de vraies régions naturelles.

Une autre division, qui est souvent présentée comme une division en régions naturelles, est celle que nous établirons en géographie biologique, en nous basant sur les caractères de la végétation, caractères qui dépendent surtout de l'altitude et du climat; nous aurons alors : la forêt équatoriale, la savane et la brousse, mais ces divisions de géographie botanique ne sont pas de véritables régions naturelles.

B. — LE CLIMAT.

(Atlas classique, pl. 33, c. 179.)

Caractéristiques générales. — Le Congo a un climat constamment chaud et des saisons déterminées par le régime des pluies.

Le Congo est, en effet, situé dans la zone torride, entre les deux isothermes moyens annuels de + 20° : d'où une température chaude. La chaleur étant constante, pas de saisons marquées par des différences de température mais bien par le degré d'humidité, lequel est surtout déterminé par la quantité de pluies.

Température. — La température moyenne de l'année est, à la côte, d'environ 26° (Belgique 9°5); plus on s'avance vers le centre de la dépression, plus elle augmente, d'abord parce que l'influence maritime se fait de moins en moins sentir, ensuite parce que la côte elle-même est longée par un courant froid dont le voisinage adoucit le climat de la région côtière.

Le maximum thermique absolu observé jusqu'ici a été de 40° (en mars 1911, 38°7 à Eala). Le thermomètre marque au Congo 30° à l'ombre et davantage 150 fois par an, en Belgique 3 fois seulement en moyenne. Mais *la variation annuelle est moindre qu'en Belgique* : à l'embouchure du fleuve, l'écart entre juillet, le mois le moins chaud, et février ou mars, le mois le plus chaud, n'est que de 5°; dans les zones plus élevées, comme au Katanga, il varie entre 7 et 8°; il est de 16°2 à Bruxelles entre juillet et janvier. Au contraire, *l'écart entre la température du jour et celle de la nuit, est plus fort qu'en Belgique* : 8°5 à Banana, 13° à Luluabourg, contre 7°2 à Uccle. Ce fait a une grande importance au point de vue hygiénique et rend indispensables des précautions contre les effets dangereux de l'abaissement de la température pendant la nuit.

D'une façon toute générale, ce n'est pas tant la température assez élevée qui rend le séjour pénible aux Européens, mais bien le fait que chaque jour elle se représente avec à peu près le même degré.

Si les écarts de température annuelle sont faibles et donnent à d'immenses régions un climat fort semblable, des différences importantes peuvent toutefois exister à ce point de vue entre des régions assez voisines mais d'altitude différente.

Dans les régions torrides, le thermomètre descend d'un degré chaque fois que l'on s'élève de 150 mètres. Aussi l'influence de l'altitude se fait-elle surtout sentir sur le climat des régions de l'est et du sud-est, et plus spécialement, parmi les régions peuplées, sur celui du Katanga (1.100 à 1.600 m.), où la température est inférieure de 5 à 7° à celle de la cuvette centrale. Sur ces hauts plateaux, ainsi que dans les régions élevées avoisinant le lac Kivu, il arrive souvent pendant la saison sèche que l'on soit obligé de faire du feu dans les maisons aux premières heures matinales et dans la soirée; à cette même époque, le froid est parfois si vif que les indigènes en souffrent et qu'il se produit même de la gelée blanche.

Notons également que la forêt équatoriale provoque, dans les régions qu'elle occupe, un abaissement de température évalué à 1 ou 2°.

Pluies et saisons. — La température étant à peu près constante pour chaque région, ce n'est donc pas elle qui déter-

minera, comme dans nos pays tempérés, les saisons, mais ce sera le régime des pluies.

De part et d'autre de l'équateur, existe une région très chaude où l'évaporation est intense toute l'année; cette vapeur s'élève dans des couches de plus en plus froides, s'y condense et tombe en pluies presque journalières; l'année entière est pluvieuse; c'est le *climat équatorial à pluies régulières*. Toutefois, au moment des solstices, le degré de pluviosité est moindre.

Si l'on s'écarte de cette région vers le sud — il en est de même vers le nord, mais de ce côté nous sortons alors de notre colonie — la chaleur torride des régions intertropicales produit une évaporation abondante et donne lieu à des pluies torrentielles dont l'intensité est grande en deux périodes pendant lesquelles le soleil passe au zénith. C'est le *climat tropical à deux saisons pluvieuses* séparées par des saisons sèches d'inégale durée.

Sur le Congo inférieur, par 5° 30' de latitude sud, il existe une grande saison des pluies en mars, avril et mai, avec, respectivement 12, 25 et 7 0/0 des pluies de l'année; puis une grande saison sèche en juin, juillet, août et septembre avec, pour les quatre mois réunis, 1 0/0 des pluies; ensuite une petite saison des pluies en octobre et novembre avec 6 et 21 0/0; enfin une petite saison sèche en décembre, janvier et février, avec 10, 7 et 10 0/0.

Au sud de notre colonie le soleil passe aussi deux fois par an au zénith, mais ces deux passages se font à des moments très rapprochés et comme les précipitations ont lieu lors de ces passages, les saisons de pluie sont voisines l'une de l'autre et tendent à ne plus former qu'une saison unique. C'est le *climat tropical à une saison pluvieuse et une saison sèche*. C'est le cas du Katanga méridional.

La saison des pluies dure d'octobre à avril. C'est la mauvaise saison au Congo : si c'est la période pendant laquelle la végétation est la plus belle, c'est la moins supportable à l'Européen : à la chaleur constante, rendue plus accablante par la présence d'une forte quantité d'électricité dans l'air, s'ajoute l'existence dans l'atmosphère d'une grande quantité d'humidité provenant de l'évaporation intense. Toutefois, comme il serait erroné de croire que cette saison est intenable — seules trois ou quatre heures du milieu du jour sont pénibles — ce serait une erreur de penser qu'il pleut continuellement : tous les deux ou trois jours, il y a des orages violents, des « tornades » qui durent quelques heures et qu'accompagnent des pluies torrentielles.

La saison sèche dure de mai à septembre. C'est la période dont les trois premiers mois surtout sont les plus agréables; la température moins élevée, l'air moins chargé de vapeur d'eau, rappellent certains jours de printemps de chez nous avec des matinées et des soirées assez fraîches. Dans les régions d'altitude moyenne, il gèle souvent la nuit.

Nous voyons d'après cela que la hauteur des pluies diminue au fur et à mesure que l'on s'écarte de l'équateur (2 mètres) vers le sud (Élisabethville, 1.177 mm.) et qu'elle est moins considérable sur la côte (Boma, 928 mm.) qu'à l'intérieur.

Si le Katanga, grâce à son altitude, offre l'avantage d'un climat plus doux, il possède aussi le privilège d'être une région moins arrosée, par conséquent moins humide, puisque la plus éloignée de l'équateur : deux points intéressant particulièrement la colonisation.

Vents. — De part et d'autre de l'équateur règne une région de vents très faibles : c'est la zone des calmes équatoriaux. Dans la région sud-orientale et particulièrement au Katanga souffle l'alizé du sud-est; dans le Bas-Congo les vents dominants sont ceux de l'ouest et du sud-ouest.

Dans la zone des calmes équatoriaux, seuls sont dignes de mention des vents qui s'élèvent brusquement donnant lieu aux tornades. Les vents soufflant dans le Bas-Congo ne se propagent pas à l'intérieur; ils sont arrêtés par les monts de Cristal. Quant aux alizés ils sont dus à l'attraction exercée par la zone de basse pression formée par les régions intérieures du continent où l'air surchauffé se dilate et vers lesquelles se dirigent, pour rétablir l'équilibre atmosphérique, des courants aériens venant de régions de plus haute pression : l'océan Indien; toutefois leur passage dans les régions d'altitude élevée du sud-est de l'Afrique, leur fait perdre une grande partie de leur humidité.

C. — LES EAUX.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 180 et 183, pl. 35, c. 188 et 189.)

I. — LES EAUX MARINES.

L'océan Atlantique. — Par ses 40 kilomètres de côtes, le Congo a vue sur l'océan Atlantique dont les eaux sur la côte occidentale de l'Afrique sont parcourues par un courant froid — le courant du Benguela — qui rafraîchit jusqu'à un certain point le climat de la région côtière. Comme en bordure de tout pays ne se terminant pas à la mer par une vaste plaine, la plateforme continentale est peu large. La force du courant

et la masse des eaux du Congo sont telles que, vis-à-vis de son embouchure, ses flots d'eau douce persistent au milieu des eaux salées à 20 kilomètres au large. Dans l'estuaire, la marée ne parvient pas à renverser ce courant; elle le retarde tout au plus et exhausse le niveau du fleuve.

Vis-à-vis de notre colonie, les eaux de l'océan Atlantique ont une salinité de 3,3 ‰; mais l'arrivée de la masse d'eau fluviale atténue cette salinité, et aussi la densité, à plusieurs centaines de kilomètres en mer; les marins y reconnaissent d'ailleurs, à la teinte brunâtre qui persiste, aux troncs d'arbres charriés et aux îles flottantes de roseaux entrelacés, l'approche du fleuve. La plateforme continentale de faible largeur — devant Banana, les profondeurs de 200 mètres existent déjà à 70 kilomètres du rivage — a, elle aussi, subi des modifications dues à la force érosive du courant qui y a creusé une vallée sous-marine entre des berges élevées de 100 mètres. Quant à l'onde salée apportée par le flux dans l'estuaire du fleuve, elle le remonte au-dessous des eaux douces, déterminant ainsi en profondeur des différences de densité : celle-ci varie de 4 à 9 ‰ pour les eaux supérieures appartenant au fleuve et de 24 à 25 ‰ pour les eaux profondes appartenant à la mer.

II. — LES EAUX COURANTES.

Les bassins maritimes et fluviaux. — Le Congo belge appartient à deux bassins maritimes — celui de l'océan Atlantique et celui de la mer Méditerranée — et à trois bassins fluviaux — celui du Congo, qui renferme presque toute l'étendue du territoire, celui du Chiloango et celui du Nil.

Cours des fleuves et de leurs affluents. — Nous considérerons successivement le Congo, le Chiloango et le Nil.

a) Le Congo.

Généralités. — Par sa longueur, le Congo est le second fleuve africain — après le Nil — et le neuvième du monde — après le Mississipi-Missouri, le Nil, l'Amazone, l'Obi, l'Énisséi, le Yang-tsé-kiang, la Léna, la Plata. — Il a 4.690 kilomètres de longueur. Il vient au deuxième rang — après l'Amazone — par les dimensions de son bassin et le volume de ses eaux : son domaine mesure environ 3.700.000 kilomètres carrés, et son débit varie à son embouchure de 70 à 80.000 mètres cubes

par seconde, quantité fortement augmentée lors des crues d'avril-mai et de novembre-décembre.

Le bassin du Congo est beaucoup plus étendu qu'autrefois. Des phénomènes différents lui permirent à diverses époques de s'agrandir : des mouvements d'origine tectonique lui rattachèrent le sud-est du Katanga et une partie du territoire du Tanganika; des lacs autrefois sans écoulement, tels le lac Tanganika et le lac Kivu, se créèrent chacun un émissaire qui lui amena leurs eaux; l'approfondissement du cours du Congo dans sa traversée des monts de Cristal provoqua un abaissement régulier de ses eaux et par conséquent ses affluents virent leur force érosive ravivée et certains parvinrent à reculer leur tête jusqu'au delà de la ligne de partage des eaux pour y capturer une rivière du bassin fluvial voisin : c'est le cas notamment du tronçon sud-nord du Kasai qui captura dans l'Angola portugais un affluent du Zambèze formant actuellement la partie ouest-est du Kasai supérieur; c'est ainsi encore que le tronçon nord-sud de l'Ubangi captura en amont de Fort Possel la partie est-ouest de son cours actuel et ses affluents qui appartenaient sans doute autrefois au bassin du lac Tchad.

De ses sources à l'océan, le Congo décrit la courbe caractéristique de quelques-uns des fleuves africains et, comme eux aussi, descend par des chutes et des rapides, les terrasses étagées de son bassin. — Son système hydrographique constitue un ensemble de cours d'eau encaissés et tourmentés dans leur cours supérieur, qui descendent de direction nord, est, sud, dans une immense dépression; là, ils s'épanouissent en larges rivières, entre des rives peu élevées, puis se réunissent en un seul tronç qui franchit la barrière des monts de Cristal et se termine en un vaste estuaire.

Avec ses affluents, malgré les rapides dont son bassin est semé, le Congo constitue un réseau de voies navigables, l'un des plus beaux du globe, d'environ 15.000 kilomètres de longueur. Il a un régime constant — exception parmi les fleuves africains — dû à ce fait qu'ayant des affluents de part et d'autre de l'équateur, où les saisons de pluie ou de sécheresse sont inverses à une même époque de l'année, les tributaires de droite amènent leur maximum de volume d'eau au moment où ceux de gauche ont leur minimum d'apport, et réciproquement.

Il est pourtant sujet à deux crues annuelles correspondant à la période des grandes pluies, tantôt au nord, tantôt au sud de la ligne équatoriale : l'une en avril-mai, l'autre en novembre-décembre.

L'écart entre les niveaux extrêmes est de 3 mètres entre Matadi et Boma, de 4 mètres au Stanley-Pool : l'étroit goulet des chutes du Bas-Congo, en rétrécissant la vallée fluviale, contribue en partie à régulariser en aval son débit.

Le *problème des sources* du Congo a été diversement résolu. La théorie qui place l'origine d'un fleuve à la *source la plus éloignée* de son embouchure *en ligne directe*, regarde la composante la plus orientale du Malagarasi, la *Gombe* qui prend naissance près de Tabora, comme étant la branche-mère du Congo; au contraire, celle qui considère comme cours supérieur d'un fleuve la rivière dont le *volume d'eau est le plus considérable*, admet comme source du Congo celle du *Chambézi-Luapula-Luvua*, dont le débit à Ankoro l'emporte sur celui du Lualaba. Ces théories doivent céder le pas à une troisième basée sur la *géologie* : c'est le *Lubudi-Lualaba* qui est la vraie vallée du Congo supérieur, car les régions qui dominent cette vallée au sud-est ne lui furent rattachées qu'à une époque géologique plus récente.

Cours supérieur. — Le Congo prend sa source sous le nom de *Lubudi*. Il se réunit bientôt au *Lualaba*, premier grand affluent de droite qui draine la partie occidentale du Katanga et qui donnera son nom au fleuve jusqu'aux Stanley-Falls; sur ce parcours le Lualaba arrose Bukama où commence le premier bief ouvert à la navigation, sur une longueur de 640 kilomètres, jusqu'à Kongolo, et forme des lacs, notamment le lac Kisali [Kisale] qui baigne Kikonja [Kikondja] et reçoit la *Lufira* qui draine la partie orientale du Katanga. A Ankoro, il est rejoint à droite par la *Luvua*, arrose Kabalo, reçoit à droite la *Lukuga*, déversoir naturel du lac Tanganika, baigne Kongolo en amont des Portes d'Enfer, Kasongo, Nyangwe et Kindu, sur un parcours coupé de rapides, y créant une section non navigable. Il développe ensuite un long bief navigable de 320 kilomètres jusqu'à Ponthierville, où il forme, en aval, sept chutes, les Stanley-Falls.

Le Lubudi a sa source par 11°15' de latitude sud et 24°40' de longitude est, à 1.500 mètres d'altitude, à la frontière anglo-congolaise. Il se joint au Lualaba qui devient navigable à Bukama; ce premier bief navigable qui s'étend jusque Kongolo ne conserve toutefois pas toute l'année un mètre de profondeur; à la saison sèche la navigation y est difficile et les pirogues seules y ont accès. Le Lualaba traverse ou côtoie des marais et des lacs recouverts d'une végétation serrée de papyrus et d'autres plantes aquatiques, lacs dont les principaux sont : le lac Kabele, au nord duquel se trouve Kiabo, le lac

Upemba et le lac Kisali. Au lac Kisali, qui arrose Kikonja, ses eaux se mêlent à celles de la Lufira.

Le Lubudi-Lualaba, qui jusqu'ici a une direction générale sud-ouest-nord-est, prend en aval du lac Kisali une direction sud-nord qu'il conservera, tout en faisant de nombreux et amples coudes, jusqu'à Stanleyville où il atteint la dépression centrale.

A Ankoro, le Lualaba se grossit de la Luvua qui vient doubler son importance et qui sert de déversoir aux lacs Bangweulu et Mweru; puis, il arrose Kabalo, Buli, et en aval reçoit la Lukuga, émissaire intermittent du lac Tanganika d'où elle s'échappe près d'Albertville. En aval de ce confluent il quitte la région de la savane et entame la percée de la grande forêt équatoriale, d'où il ne sortira qu'aux environs de Léopoldville. Il passe ensuite à Kongolo, en amont des Portes d'Enfer; là, commence une section non navigable, à laquelle il a fallu suppléer par la voie ferrée de Kongolo à Kindu. Ces Portes d'Enfer constituent une gorge rocheuse, large d'une cinquantaine de mètres, où le fleuve, qui auparavant avait une largeur moyenne de 500 mètres, s'étrangle pour former ensuite cinq groupes de rapides infranchissables, les chutes de Hinde. Sur ce parcours, il arrose Kasongo et Nyangwe. En aval de Kindu il atteint une largeur variant de 1.200 mètres aux eaux basses à 4.000 mètres aux eaux les plus hautes.

De Kindu à Ponhierville s'étend le second bief navigable, long de 320 kilomètres. Le Lualaba y arrose Lokandu, puis reçoit à droite la *Lowa*, dont la forte pente et les nombreuses chutes à travers un pays de forêts entravent la navigabilité. Un peu en aval de Ponhierville, le fleuve forme des rapides : ce sont les Stanley-Falls, série de sept chutes dangereuses créant une nouvelle section non navigable de 160 kilomètres de longueur, que rachète le tronçon ferré de Ponhierville à Stanleyville. Elles ne sont pas, comme les chutes de Hinde, formées par un passage étroit du fleuve à travers des montagnes barrant sa route, mais bien par un dénivellement en gradins de l'assiette de la vallée.

Cours moyen. — A partir de Stanleyville, le Congo commence une courbe immense au nord de l'équateur et sur un parcours de 1.724 kilomètres, jusqu'au Stanley-Pool, aucune chute ne vient plus interrompre la navigabilité avant les rapides du Bas-Congo. Dans ce trajet, il traverse une contrée à faible pente, s'élargit considérablement, en certains endroits jusqu'à plus de 45 kilomètres, et est parsemé d'innombrables îles fluviales et boisées. Il reçoit à gauche, à Isangi, le *Lomami*, à droite, à Bosoko, l'*Aruwimi-Ituri*; à droite, en amont de Bumba, l'*Itimbiri*, s'élargit fortement formant trois « pools », restes de l'ancienne mer intérieure, où il arrose Lisala. Il reçoit à droite

la *Mongala*, arrose Nouvelle-Anvers, reçoit à gauche la *Lulonga*, l'*Ikelemba* et, en amont de Coquilhatville, le *Ruki*. Revenu au sud de l'équateur, il reçoit son plus grand affluent de droite, l'*Ubangi*, arrose Lukolela, Bolobo, Kwamouth où il se grossit de son principal affluent de gauche, le *Kasai*; puis après s'être fortement rétréci, le fleuve s'élargit en un vaste lac parsemé d'îles, le Stanley-Pool, sur les rives duquel se trouvent Léopoldville et, en face, en Afrique équatoriale française, Brazzaville.

De Stanleyville au Stanley-Pool (altitude 284 m.), le Congo développe un bief navigable de 1.724 kilomètres de longueur avec la faible pente moyenne de 0 m. 08 par kilomètre, moindre que celle de la Lys en Belgique (0 m. 10). La majeure partie de ce parcours, jusqu'à Coquilhatville, forme la grande boucle au nord de l'équateur. Le fleuve s'y épanche, coulant à pleins bords entre des rives plates, et acquiert des largeurs de 10 à 20 kilomètres, dépassant même 45 kilomètres sur une section de plus de 100 kilomètres de long, en aval de Lisala : c'est plus d'une fois et un tiers la largeur du Pas de Calais (33 km.). Un labyrinthe d'îles boisées le ramifie en chenaux parallèles ou s'entrecroisant, dont la navigation n'est pas encore parvenue à démêler les détours.

En aval des Stanley-Falls, le Congo prend une direction sud-est vers nord-ouest, de Stanleyville à Bumba, trajet pendant lequel il reçoit à Isangi le Lomani, à Basoko l'Aruwimi-Ituri et en amont de Bumba, l'Itimbiri. Il prend ensuite une direction est-ouest, s'élargit fortement et forme trois expansions, trois « pools » allongés. D'abord, celui de Bumba, long de 130 kilomètres et large de plus de 45 kilomètres, arrosant sur la rive droite Bumba. Le second est celui d'Umangi, long de 120 kilomètres, large de 35 kilomètres et réuni au précédent par l'étranglement d'Upoto sur lequel se trouve Lisala. Le troisième, sur la rive droite duquel débouche la *Mongala* qui draine presque tout le district des Bangala, est situé en amont de Nouvelle-Anvers. Ces trois « pools » seraient aussi des « témoins » de l'ancienne mer intérieure au même titre que les lacs Tumba et Léopold II.

Déjà avant Nouvelle-Anvers, le Congo s'infléchit insensiblement vers le sud; du confluent de la *Lulonga* à celui du *Ruki*, il prend presque une direction nord-sud. Il arrose ensuite Coquilhatville (autrefois Équateurville), près de laquelle se trouve Eala, où est installé le jardin botanique de l'État.

A Coquilhatville, le Congo repasse au sud de l'équateur, se dirige du nord-nord-est au sud-sud-ouest, tantôt se rétrécissant jusqu'à n'avoir plus qu'un kilomètre d'une rive à l'autre, tantôt s'élargissant de nouveau jusqu'à 10 kilomètres. Il reçoit à gauche l'*Irebu*, qui lui amène les eaux du lac Tumba, puis à droite l'*Ubangi*, et passe à Lukolela. Il se grossit du côté français de plusieurs tributaires, dont le plus remarquable est la *Sanga* : cette dernière est en grande partie

navigable et forme une voie de pénétration vers l'arrière-pays de l'Afrique équatoriale française.

Le Congo baigne ensuite Bolobo et Chumbiri; entre ces deux centres, le fleuve, là où il baigne l'île des Hippopotames, atteint le point le plus bas de la dépression centrale. A Kwamouth, il reçoit le Kasai, son principal affluent sous le rapport de l'étendue de son réseau navigable, le second sous le rapport du volume d'eau.

En amont de Kwamouth déjà, le Congo s'est engagé dans les premiers contreforts des monts de Cristal, dont il entame les pentes. Ses rives s'exhaussent et se resserrent de plus en plus jusqu'à n'être plus distantes l'une de l'autre que de moins d'un kilomètre; puis, brusquement, le chenal s'épanouit en une large expansion circulaire de 450 kilomètres carrés de superficie, dont le centre est occupé par l'île Bamu : c'est le Stanley-Pool, le lac fluvial sur les rives duquel se dressent, en face l'une de l'autre, Léopoldville et Brazzaville, la première, tête de ligne à la fois de la navigation vers le Haut-Congo et de la voie ferrée du Bas-Congo, la seconde, siège du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française et tête de ligne d'une voie ferrée en construction vers l'Atlantique; il arrose également Dolo.

Cours inférieur. — Du Stanley-Pool à Matadi, le fleuve, entaillant les monts de Cristal, franchit une série de 32 chutes, les chutes Livingstone, d'une hauteur totale de 260 mètres sur un parcours de 350 kilomètres, qui entravent la navigation. A Matadi commence le Bas-Congo, ouvert à la navigation maritime, la rive sud appartenant à l'Angola portugais. Il arrose Ango-Ango, puis s'élargissant de plus en plus, il passe à Boma et se jette dans l'océan Atlantique devant Banana par une embouchure de 13 kilomètres de large.

A partir du Stanley-Pool, le Congo poursuit la direction nord-est vers sud-ouest qu'il possède depuis Nouvelle-Anvers. Il forme les chutes Livingstone où, en certains endroits, il s'étrangle jusqu'à ne plus mesurer que 400 mètres de largeur, roulant tumultueusement ses eaux, avec des pentes d'un mètre par kilomètre et une vitesse de 12 à 15 mètres à la seconde. Large de 800 mètres devant Matadi, à partir d'où il se dirige vers l'ouest, il arrose Ango-Ango, sur la rive gauche à 6 kilomètres de Matadi, et atteint 5 kilomètres de large en aval de Boma; puis, il s'étale en un vaste estuaire parsemé d'îles, dont la plus étendue, Mateba, mesure 14.000 hectares. Il finit devant Banana, après avoir arrosé Shinkakasa, Zambi et Malela, par une embouchure de 13 kilomètres de largeur, avec des profondeurs de plus de 110 mètres et un débit variant, avons-nous vu, de 70 à 80.000 mètres cubes et parfois plus par seconde.

En résumé, le Congo développe une longueur navigable de 2.834 kilomètres se décomposant en quatre biefs principaux : Bukama-

Kongolo (640 km.); Kindu-Ponthierville (320 km.); Stanleyville-Léopoldville (1.724 km.); Matadi-Banana (150 km.). Il y a trois sections non navigables, auxquelles on a suppléé par trois voies ferrées : Kongolo-Kindu (355 km.); Ponthierville-Stanleyville (125 km.); Léopoldville-Matadi (390 km.); mais dans ces sections, et dans la dernière surtout, certaines parties forment de petits biefs navigables; un projet a été présenté pour l'utilisation de ces biefs et pour la création de grandes écluses et d'usines hydro-électriques, de façon à permettre aux navires de remonter le fleuve de Matadi jusqu'au delà de Léopoldville.

Les affluents du Congo. — Le *Lualaba*, souvent considéré comme la source du Congo, naît à la frontière rhodésienne, passe à l'est du centre minier de Ruwe (au sud-ouest de Chilongo; voir c. 188) et rejoint, nous l'avons vu, le Lubudi en amont de Bukama.

Le *Lualaba* (*Atlas classique* c. 188) prend sa source au sud-est de Musofi, au Katanga, à 1.550 mètres d'altitude et franchit les monts Mitumba par plusieurs séries de rapides, notamment les chutes Zilo : de 1.330 mètres en amont de ces chutes, il tombe à 1.130 mètres, soit une différence de 200 mètres sur un parcours d'environ 40 kilomètres. A son confluent avec le Lubudi, son altitude n'est plus que de 700 mètres. Sa direction générale est nord-sud.

La *Lufira* a sa source non loin de celle du *Lualaba*, passe au sud-est du grand centre minier de Kambove, reçoit de nombreux affluents, et rejoint le *Lualaba* dans le lac Kisali.

D'abord coulant vers le nord-est, elle passe à Kapolowe sur la voie ferrée du Katanga (*Atlas*, c. 188), laissant au sud-est Luishia et au nord-ouest Likasi et Kambove; puis se dirigeant vers le nord-nord-est, elle passe près de Lukafu et s'ouvre une issue à travers les monts Mitumba par une gorge et des rapides.

La *Luvua* prend sa source dans la Rhodésie britannique sous le nom de Chambézi [Tshambézi], reçoit les eaux du lac Bangweulu, se dénomme Luapula jusqu'au lac Mweru qu'elle traverse, puis Luvua; celle-ci, à sa sortie du lac, arrose Pweto puis Kiambi où elle devient navigable (*Atlas*, c. 183); son confluent est à Ankoro.

Le Chambézi coule en Rhodésie britannique du nord-est au sud-ouest. Peu après son entrée au Katanga, il reçoit un affluent de direction nord-sud, qui lui amène les eaux du lac Bangweulu. A partir de ce confluent, il se dénomme Luapula et se dirige, tout

en formant frontière, vers le sud, puis vers le nord-ouest, enfin vers le nord pour gagner, en arrosant Kasenga, le lac Mweru. La Luvua, qui en sort au port de Pweto, se dirige vers le nord-ouest, traverse par de nombreuses chutes et dans une gorge étroite les monts Mitumba, arrose Kiambi, passe à l'est de Manono et rejoint le fleuve.

La *Lukuga* amène au Lualaba les eaux du lac Tanganika après avoir traversé les gorges de Mitwanzi, à l'ouest d'Albertville. Elle arrose Greinerville.

Le *Lomami* prend sa source au sud du district du Lomami. Il coule pendant 800 kilomètres parallèlement au cours supérieur du Congo, arrosant Bena Kamba où il devient navigable.

Le Lomami naît à environ 100 kilomètres à l'ouest et à la latitude de Kiabo et suit pendant tout son cours une direction générale sud-nord, parfois modifiée par de larges courbes. C'est une longue artère dont le cours est parallèle à celui du Lualaba pendant près de 800 kilomètres; la distance entre ces deux cours d'eau, qu'aucun relief sérieux ne sépare, varie entre 50 et 200 kilomètres; c'est dire si son bassin, sur sa rive droite est restreint; il en est de même d'ailleurs sur sa rive gauche, la ligne de partage des eaux d'avec les bassins de la Lulonga, du Ruki et du Sankuru étant proche. Laisant à l'est Mato et Kabongo, il arrose Kisengwa, Chofa [Tshofa], Bena Kamba à partir d'où il devient accessible aux vapeurs (*Atlas*, c. 183) et Opala.

Le Lomami eut autrefois une grande importance comme voie de pénétration; les explorations du début, notamment celles de Cameroun, venant de l'est, évitant de s'engager dans la forêt équatoriale inconnue, remontèrent son cours et purent, par ses quelques affluents de gauche, gagner et reconnaître la région du Kasai, aidées dans cette tâche par le réseau hydrographique assez dense qui draine cette contrée; plus tard, lorsque des lignes de chemins de fer ne contournaient pas encore les chutes du Haut-Congo, sa vallée fut longtemps la voie de communication principale entre Isangi et Kindu.

L'*Aruwimi* naît dans les monts Bleus, à l'ouest du lac Albert, sous le nom d'Ituri, qui arrose Irumu et dont un affluent du cours supérieur passe à Kilo. Il devient navigable à Yambuya.

De direction générale est-ouest, il draine un bassin trois fois aussi grand que la Belgique et vient, parmi les affluents du Congo, au troisième rang par le volume de ses eaux. Dans son cours supérieur, l'Ituri coule au fond d'une profonde vallée dominée par des régions d'une altitude variant entre 1.000 et 1.500 mètres. En aval d'Irumu, sa vallée a de 50 à 60 mètres de large, puis elle s'élargit de plus en plus et atteint bientôt 300 mètres entre des versants abrupts en certains endroits; appelé Aruwimi à partir d'Avakubi, il arrose Panga et pénètre dans la dépression centrale où ses rives s'abaissent et restent

à quelques mètres au-dessus du niveau de la rivière. Coupé de nombreux rapides et soumis à un régime irrégulier — forte crue en juin suivie jusqu'en septembre d'une période de basses eaux —, il ne pourra guère rendre de services signalés aux relations entre la région aurifère de Kilo-Moto et le Moyen-Congo.

L'*Itimbiri* prend sa source sous l'appellation de Rubi qui arrose Buta, à partir d'où il est navigable. Il arrose Ibembo.

Il a une grande importance comme voie de pénétration vers l'Uele.

La *Mongala* est navigable à partir de Businga.

La *Lulonga* arrose Basankusu. Elle est navigable ainsi qu'une partie du cours de ses deux composantes principales.

Sa composante principale, le *Lopori*, naît sous l'équateur et décrit dans tout son cours, prolongé par celui de la Lulonga, une courbe proche de celle du Moyen-Congo et qui lui est à peu près parallèle; son bassin, sur sa rive droite, est très restreint. Navigable depuis Simba, le Lopori prend le nom de Lulonga à partir de Basankusu; là il reçoit à gauche son principal affluent, la *Maringa*, accessible à la navigation depuis Befori, en amont de Mompono (*Atlas*, c. 183).

L'*Ikelemba* est navigable à partir de Bombimba.

La *Ruki-Busira-Chuapa* forme avec ses affluents de gauche et ses nombreux sous-affluents un vaste réseau fluvial important pour la navigation et drainant le centre de la grande dépression. La Chuapa [Tshuapa], navigable depuis Moma, arrose Boende; un de ses affluents, le *Momboyo*, est accessible à la navigation qui remonte son tributaire, la *Luilaka*, jusque Ikali.

Il coule du sud-est au nord-ouest, tout comme ses principaux affluents de gauche, la *Lomela*, la *Salonga* et le *Momboyo*. Sa rive droite, serrée de près par la ligne de partage des eaux d'avec les bassins du Lomami, de la Maringa et de l'Ikelemba, ne possède que des tributaires peu étendus.

L'*Ubangi* naît dans les monts Bleus, sous le nom de *Dungu*. Peu après, il est appelé *Uele*. L'Uele reçoit le *Kibali* arrosant Watsa et Vankerkhovenville, passe à Niangara où il devient navigable, à Bambili, Bondo, Yakoma, où il reçoit à droite le *Mbomu*; à partir de ce confluent, il se dénomme Ubangi; celui-ci arrose Banzyville, Bangui sur la rive française, Zongo, forme des rapides entravant la navigation sur 70 kilomètres environ, et baigne Libenge.

Appelé Uele dans son cours supérieur, il a sa source, sous le nom de Dungu, à 1.350 mètres environ d'altitude, à la ligne de partage des eaux Congo-Nil. Après avoir arrosé Dungu, il coule en plaine, mais en formant des rapides qui ne permettent d'utiliser son cours que pour les transports par pirogues. Il reçoit à gauche le Kibali qui arrose Watsa, au nord-est de Moto, et Vankerkhovenville. Il passe à Niangara, contourne le massif d'Amadi, formé de petites collines dont l'une, le mont Angba, est constituée par un dépôt de minerai de fer, arrose Bambili et Bondo. A Yakoma, il se grossit à droite du Mbomu ou Bomu; celui-ci, de direction générale est-ouest, forme sur presque tout son cours la limite entre le Congo et l'Afrique équatoriale française; encombré de nombreux rapides, il ne reçoit que peu d'affluents coulant dans notre colonie, mais draine tout le sud-est de l'Oubangui-Chari qui renferme ses principaux tributaires. Large de plusieurs kilomètres dans son cours inférieur, il est encombré d'îles, d'îlots et de roches. A partir de son confluent avec le Mbomu, l'Uele prend le nom d'Ubangi et arrose, côté belge Banzyville et Zongo, côté français Fort Possel et Bangui. De Yakoma à Mokoange, en amont de Zongo, il développe un bief navigable de 480 kilomètres de longueur. Il se dirige vers le sud et forme une suite de cinq rapides — 70 kilomètres — rarement franchissables à la navigation; une dernière chute à la passe de Zongo le mène enfin dans la région centrale, où il redevient navigable. Il baigne à gauche Libenge, après avoir reçu à droite le *Lobei*. Il se déverse enfin dans le Congo, auquel il apporte une moyenne de 8.000 mètres cubes d'eau par seconde, soit plus de trois fois le débit de l'Escaut à Anvers.

L'Ubangi est le plus long des affluents du Congo : 2.350 kilomètres de parcours, soit deux fois et demi la longueur de la Meuse; c'est l'affluent le plus considérable par le volume de ses eaux.

Le *Kasai* a sa source à environ 1.600 mètres d'altitude dans l'Angola portugais, passe à l'ouest de Dilolo, arrose Tshikapa où il devient navigable, forme les chutes Wissmann, puis arrose Charlesville. Il reçoit à droite, la *Lulua*, et, en aval de Port-Francqui (Ilebo), le *Sankuru*. Il forme une large expansion, le Wissmann-Pool, dans laquelle il reçoit à gauche le *Kwango*; il est rejoint à droite par le *Fini-Lukenie*, pénètre dans l'étroite gorge de Kwa et débouche dans le Congo.

Le Kasai draine un territoire immense formé par presque tout le versant septentrional du plateau de Lunda. Il se classe au point de vue du débit au second rang parmi les affluents du Congo et, avec ses affluents et sous-affluents, au premier rang sous le rapport de l'étendue du réseau navigable.

Le Kasai, ses affluents et sous-affluents principaux, descendent du plateau de Lunda en suivant une direction sud-nord, dans des vallées

encaissées et presque toujours parallèles entre elles; après avoir franchi les chutes qui marquent leur passage en plaine, ils obliquent parfois vers l'ouest et se réunissent en un tronç collecteur de direction est-ouest : le Lubefu depuis Lubefu, le Sankuru inférieur et le Kasai inférieur.

Ce qu'on sait de l'évolution normale des rivières et de la formation d'un réseau de disposition semblable permet de voir dans ces cours d'eau sud-nord des parties de rivières conséquentes qui descendaient des régions méridionales vers l'ancienne mer intérieure et qui, en suivant cette mer en retrait, s'avançaient autrefois plus au nord dans la dépression centrale. La mer intérieure disparue, le cours du Congo s'établit et un affluent se créa à l'endroit où coule le Kasai inférieur; cet affluent, par érosion remontante et en profitant de vallées subséquentes, recoupa et captura les rivières primitives; celles-ci, au lieu de continuer vers le nord, suivirent alors cet affluent du Congo appelé aujourd'hui Lubefu-Sankuru-Kasai.

La Lulua arrose Sandoa, Kapanga, Luisa, forme les chutes von François, baigne Luluabourg et Luebo, où elle devient navigable. — Le Sankuru, appelé *Lubilash* dans son cours supérieur, forme les chutes Wolff, s'ouvre à la navigation en amont de Pania-Mutombo, arrose Lusambo, et Bena-Dibele, où il reçoit le *Lubefu* naissant au nord de Kabinda et navigable depuis Lubefu. — Le Kwango vient de l'Angola portugais, forme les chutes François-Joseph, devient navigable, arrose Popokabaka et Bandundu; en amont de cette localité il reçoit le *Kwilu* qui est navigable à partir de Kikwit et dont l'affluent, l'*Inzia* s'ouvre à la navigation à partir de Moanza. — Le Fini-Lukenie traverse toute la dépression centrale d'est en ouest, et amène au Kasai les eaux du lac Léopold II qui baigne Inongo. Il est navigable depuis Loja (Lodja), sur son cours supérieur (*Atlas*, c. 183).

b) *Le Chiloango.*

Le *Chiloango* est un petit fleuve côtier, long de 200 kilomètres seulement, qui se jette dans l'Atlantique un peu au nord de Landana, dans l'enclave portugaise de Cabinda.

Jusqu'à Luali, il forme la limite entre le Congo d'une part, l'Afrique équatoriale française et l'enclave de Cabinda d'autre part; là, il reçoit la *Lukula* coupée par le chemin de fer du Mayumbe à Lukula, à 60 kilomètres au sud de Chela.

c) Le Nil.

C'est la partie de la grande crevasse située au nord du Mufumbiro (Virunga) qui fait partie du bassin du *Nil*, tributaire de la Méditerranée. Ce bassin comprend dans le Congo belge la *Ruchuru* [Rutshuru] qui descend du Mufumbiro, arrose Ruchuru et se jette dans le lac Édouard, et la *Semliki* qui réunit ce dernier au lac Albert. Dans le nord-est du Ruanda, prend naissance le *Kagera*, une des sources du Nil; une de ses composantes arrose Kigali et un de ses affluents de droite, le *Ruvubu*, passe près de Gitega [Kitega] dans l'Urundi.

d) Lacs, marécages.

On peut les ranger en trois catégories : *a)* les lacs dont les eaux se sont accumulées dans les dépressions dues à des effondrements d'origine tectonique : Albert, Édouard, Kivu, Tanganika, Mweru, Bangweulu, Kisali; *b)* les lacs formés par une expansion du fleuve : Stanley-Pool; *c)* les lacs vestiges de l'ancienne mer intérieure qui occupait autrefois la cuvette centrale : Léopold II, Tumba et les « pools ».

A. Le Tanganika (voir Planche IV, *a*) est de beaucoup le plus important, tant par son étendue que par sa profondeur : il a une superficie de 35.000 kilomètres carrés (1 1/6 fois la Belgique) et des fonds de 1.435 mètres, ce qui en fait le lac le plus profond de l'Afrique et, après le lac Baïkal, du monde entier. Sa longueur est de 650 kilomètres et sa largeur varie de 30 à 80 kilomètres. Son niveau, actuellement à l'altitude de 775 mètres, subit des oscillations assez prononcées qui ont pour effet d'augmenter, de diminuer et même de supprimer momentanément le débit de son déversoir naturel, la Lukuga. Navigable, il crée une longue voie de communication du nord au sud, et relie, d'Albertville à Kigoma, le chemin de fer venant de Kabalo à la ligne qui conduit du Tanganika à la côte orientale.

Le lac Kivu a une étendue de 3.000 kilomètres carrés environ, soit la superficie de la province de Flandre orientale. Son niveau est à 1.460 mètres d'altitude, dominant de près de 700 mètres celui du Tanganika, dans lequel il se déverse par un torrent impétueux, la Rusisi (voir Planche IV, *b*). Sa terrasse, que domine au nord le massif volcanique du Mufumbiro (Virunga), est la plus élevée des terrasses congolaises.

Le lac Édouard a une superficie d'environ 3.900 kilomètres carrés et son niveau est à 915 mètres d'altitude. Ses rives, à pic de tous

côtés ne s'abaissent qu'au sud pour permettre l'arrivée de son seul tributaire congolais, la Ruchuru, et au nord pour livrer passage à son émissaire, la Semliki, qui va rejoindre le lac Albert.

Le lac Albert a une superficie de 4.500 kilomètres carrés; son niveau est à 620 mètres d'altitude. Son importance est énorme au point de vue des communications : par le port de Mahagi, situé sur sa rive nord-ouest, il ouvre à notre colonie une voie d'accès vers le Nil.

Les lacs Bangweulu (ou Bangweolo) et Mweru (ou Moero) doivent leur grande extension à des expansions du Chambézi-Luapula. Ils n'ont que 2 ou 3 mètres de profondeur et tendent à disparaître en passant par le stade de marécages, leur niveau baissant au fur et à mesure que se creuse davantage le lit de leur émissaire; le premier (5.000 km² environ, à 1.130 mètres d'altitude), autrefois beaucoup plus vaste, est actuellement un peu moins étendu que le second (5.230 km², à 950 mètres d'altitude), et n'est plus traversé par le Chambézi auquel ses eaux parviennent par un émissaire nord-sud qui coule dans des régions marécageuses.

Le lac Kisali, traversé d'un chenal aménagé en vue de la navigation sur le grand bief Bukama-Kongolo, est une expansion du Lualaba. C'est un des vestiges d'une nappe lacustre qui s'étendait vers le sud jusqu'aux environs de Kiabo; elle est actuellement transformée en grande partie en marais parmi lesquels subsistent en guise de « témoins », mais à une certaine distance du fleuve, les lacs Upemba et Kabele.

B. Le Stanley-Pool a été signalé ci-dessus. La rive sud est belge; la rive nord est française, ainsi que la grande île Bamu qui en occupe la partie centrale.

C. Les lacs Léopold II et Tumba sont les plus étendus des bass-fonds de l'ancienne mer intérieure du Congo. D'une superficie respective de 2.350 et 500 kilomètres carrés, ils se déversent dans le Congo, le premier par le Fini et le Kasai, le second par l'Irebu. Ils ont peu de profondeur et leurs bords sont marécageux.

On considère aussi comme vestige de l'ancienne nappe d'eau intérieure certaines sections, particulièrement larges, du Congo lui-même, notamment celles que nous avons signalées en aval de Lisala-Upoto.

Il existe au Congo de vastes étendues marécageuses, notamment au nord de Nouvelle-Anvers, dans le district des Bangala, indépendamment des marais déjà indiqués le long du Lualaba, sur le pourtour des lacs Kisali et Upemba et au sud du lac Bangweulu.

III. — LES EAUX SOLIDES.

La température diminuant avec l'altitude, il ne faut pas s'étonner de rencontrer sur les sommets les plus élevés — du Ruwenzori notamment — de nombreux glaciers et des

neiges persistantes, ces dernières y apparaissant à l'altitude de 4.450 mètres.

Au Ruwenzori la limite des neiges persistantes est comprise entre 4.450 et 4.500 mètres, et les glaciers ne descendent jamais en dessous de 4.300 mètres, à l'exception de deux qui se terminent à une altitude de 4.269 et de 4.170 mètres.

Cette altitude à laquelle descendent ces neiges et ces glaces est relativement basse; elle s'explique par l'humidité extraordinaire et les abondantes précipitations atmosphériques; au Kénia, situé à peu près à la même latitude, les glaciers se rencontrent à partir de 4.400 mètres en moyenne; au Kilima-Ndjaru, situé par 3°6 lat. sud, la limite la plus basse est à 4.400 mètres.

Durant la période glaciaire, le Ruwenzori a été le théâtre d'un énorme développement des glaciers; ils étaient du type alpin et descendaient dans les vallées jusqu'à 1.900 mètres. Le phénomène glaciaire y fut, alors aussi, plus intense qu'au Kénia et qu'au Kilima-Ndjaru.

Ce qui caractérise le système glaciaire actuel du Ruwenzori, c'est qu'il ne comporte ni glacier du type alpin s'allongeant dans des vallées encaissées, ni champs de névé pour les alimenter. Ses glaciers sont analogues à ceux de Scandinavie, se présentant sous forme de calotte recouvrant les bombements les plus élevés du massif; ce sont des glaciers suspendus, étalés sur les versants et dominant de profondes vallées.

CHAPITRE III.

GÉOGRAPHIE BIOLOGIQUE.

A. — GÉOGRAPHIE VÉGÉTALE.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 184.)

Géographie végétale; régions naturelles basées sur la végétation. — Tout comme le climat, la végétation au Congo, dépend non pas tant de la température qui est uniforme, mais de la quantité de pluie.

Situé dans la zone intertropicale, le Congo belge possède les associations végétales propres à cette zone climatique qui sont : la forêt, la savane et une forme spéciale de la savane appelée la brousse.

La délimitation de ces trois zones, botaniquement bien déterminées, n'est pas nette; il existe en effet entre elles des zones intermédiaires ou de transition dans lesquelles le passage du domaine non contesté d'une association végétale au domaine non contesté d'une autre association ne se fait pas brusquement mais progressivement.

I. — LA FORÊT ÉQUATORIALE.

La *forêt vierge équatoriale* (voir Planche I) occupe la dépression centrale et une partie de la zone périphérique. Elle est due, la forte chaleur aidant, à la persistance des pluies bien réparties pendant toute l'année et qui tombent d'une façon presque continue dans la dépression centrale. A ces conditions climatiques s'ajoutent les avantages d'une terre végétale fertile : les régions où elle croît, possèdent des terrains riches en humus résultant de la décomposition de végétaux et animaux morts.

Le domaine de la forêt équatoriale s'étend en Afrique (*Atlas*, c. 179) sur une partie du Congo belge et de l'Afrique équatoriale française d'où il se prolonge, fortement rétréci, le long des côtes de l'océan

Atlantique jusqu'au Sénégal. Dans notre colonie, la limite septentrionale de la forêt équatoriale suit l'Uele à quelques dizaines de kilomètres de sa rive droite, et de Yakoma gagne l'Ubangi en amont de Libenge; sa limite occidentale, au delà de laquelle elle s'étend en Afrique équatoriale française, est marquée par l'Ubangi et le Congo jusqu'aux environs de Léopoldville; de là elle rejoint le Kwango; sa limite orientale va de l'Uele supérieur à la rive nord du lac Mweru en longeant parallèlement mais à une assez forte distance le cours du Lualaba; sa limite méridionale gagne du lac Mweru l'endroit où le Kwango atteint la frontière congolaise, mais de ce côté elle est beaucoup moins régulière que sur le restant du pourtour; c'est là que la zone de transition entre la forêt et la savane se marque avec le plus d'ampleur.

En dehors de ces limites, la forêt vierge équatoriale se retrouve, au delà des monts de Cristal, dans le Bas-Congo où elle forme, au nord de Boma, la forêt du Mayumbe large de 40 à 100 kilomètres et due à l'action des vents humides du sud-ouest.

Cette association végétale, dénommée *forêt vierge équatoriale*, est caractérisée par la multiplicité autant que par l'exubérance des espèces végétales: presque toutes les essences s'y rencontrent en abondance, avec une richesse de végétation inouïe; toutefois les conifères y font totalement défaut. Outre cette végétation luxuriante, ne subissant pas d'arrêt dans sa croissance, c'est donc le mélange des espèces qui différencie la forêt vierge des forêts de nos régions tempérées; il est parfois difficile d'y rencontrer deux individus d'une même espèce dans un grand rayon.

Parmi les grands arbres prédominent l'acajou, qui atteint 50 et 60 mètres de hauteur; le faux-cotonnier ou arbre à coton, pourvu à sa base de contreforts naturels; le parasolier, qui s'appuie sur un véritable échafaudage de racines adventives; le colatier ou arbre à cola; diverses espèces d'arbres à copal; le tek; etc. Les palmiers sont représentés par l'élaeis (voir Planche III), dont le fruit donne l'huile de palme et l'huile de palmiste, et la sève, une boisson indigène, le malafu; par le raphia, dont les feuilles atteignent 14 mètres de longueur; par le dattier sauvage et le calamus ou rotang. A l'ombre des géants de la forêt, le sous-bois s'encombre d'arbustes formant des taillis épais, de lianes, comme le landolphia qui donne le caoutchouc, de fougères arborescentes, de milliers de plantes grimpantes, épiphytes ou parasites, qui forment un enchevêtrement inextricable, un fourré presque impénétrable de branches entrelacées. Il est difficile de s'y frayer un passage à la hache et l'étroit tunnel ainsi créé a bientôt fait de se refermer. Le séjour y est pénible et malsain tant l'humidité, maintenue par ces couches épaisses de végétation à hauteur du sol, est forte.

Toutefois, la forêt vierge équatoriale ne présente pas partout cette exubérance et cet entassement de végétation; elle est hétérogène: à la forêt primitive, caractérisée par la diversité des espèces tant

dans les grands arbres que dans le sous-bois, s'est substituée, en certains endroits, une forêt secondaire beaucoup moins variée et d'une valeur économique moindre; elle est due à l'influence de l'homme : les indigènes ont l'habitude de mettre le feu à la forêt afin d'y créer des clairières où ils cultivent des plantes alimentaires, notamment le manioc; quand, après quelques récoltes, la terre, ainsi défrichée, est abandonnée, la forêt primitive ne peut s'y reconstituer : le feu a brûlé les graines et les jeunes pousses, a détruit l'humus superficiel, a asséché le sol et favorisé l'érosion. A la longue, les espèces tendres, plus rapides, réapparaissent et l'on évalue à une centaine d'années le temps nécessaire à la reconstitution de la forêt équatoriale type.

Qu'elle soit primitive ou secondaire, la forêt vierge équatoriale est discontinuée; même sous l'équateur, en plein centre de son domaine géographique, elle est entrecoupée de savane. Des causes locales, soit climatiques, soit dépendant de la nature du sol, interdisent à la forêt, compacte sur les rives des cours d'eau, l'accès de certains plateaux et de certaines crêtes séparant deux vallées voisines : tantôt un degré de pluviosité trop faible, tantôt une pente du sol favorisant le ruissellement, ici des roches perméables ou une épaisseur insuffisante des formations superficielles entravant la formation de réserves aquifères, ailleurs un sol stérile et trop sec, sablonneux ou latéritique, éloignent la forêt et lui substituent la savane.

En dehors du domaine, précédemment cité, de la forêt équatoriale, celle-ci s'allonge le long des cours d'eau. A mesure que se marque mieux la division de l'année en saison sèche et en saison humide, la forêt ne se rencontre plus assez épaisse que là où les rivières lui permettent, en lui assurant une humidité constante, de se prolonger dans le domaine de la savane en formant un rideau d'arbres sur les deux rives des cours d'eau : c'est la *forêt-galerie* dont les cimes des arbres se rejoignent parfois par-dessus la rivière, lui faisant un toit de verdure. Dans les cours inférieur et moyen des cours d'eau, elle s'étend parfois jusqu'à plusieurs kilomètres des rives, mais elle se rétrécit de plus en plus pour finir par disparaître dans le cours supérieur. Il existe donc une zone de transition où les deux associations végétales voisines, forêt et savane, se pénètrent l'une l'autre.

La forêt-galerie se rencontre sur tout le pourtour de la forêt équatoriale, notamment au nord-est le long des affluents de l'Uele, à l'est le long des affluents du Lualaba et surtout au sud où nous avons vu la limite de la forêt former de nombreuses sinuosités dues à l'orientation générale sud-nord de la plupart des cours d'eau qui descendent du plateau de Lunda et dont la forêt emprunte les vallées pour étendre son domaine dans celui de la savane.

II. — LA SAVANE.

L'alternance de la saison des pluies et de la saison sèche détermine tout autour de la forêt équatoriale cette autre association végétale appelée la savane qui s'étend aussi, et pour les raisons précitées, sur des régions comprises dans la ligne générale le plus souvent tracée pour délimiter l'extension maximum de la forêt (voir Planche VII).

Outre les éclaircies que la savane forme dans la forêt équatoriale, on distingue, dans les limites de la colonie, la savane septentrionale vers l'Ubangi-Uele, la savane de l'est et du sud-est dans les territoires voisins des grands lacs et au Katanga, la savane méridionale sur le versant nord du plateau de Lunda et la savane occidentale au sud de la forêt du Mayumbe et sur le versant oriental des monts de Cristal.

Les pluies moins abondantes, moins régulièrement réparties, et l'apparition d'une saison sèche, ne permettent plus une végétation aussi luxuriante, puisqu'elle devient périodique.

La savane se présente sous l'aspect d'une prairie aux herbes de haute taille, où dominent des graminées, dont certaines variétés donnent un excellent fourrage, d'autres plantes herbacées, comme l'euphorbe candélabre, des orchidées et diverses espèces bulbeuses, capables de résister à une longue sécheresse. C'est la savane proprement dite. — Mais elle se présente rarement sous un aspect uniforme. Tantôt, elle est parsemée d'arbres soit isolés, soit groupés en bouquets : c'est le parc; les arbres y atteignent tout au plus 5 à 6 mètres de hauteur et la plupart perdent leurs feuilles pendant la saison sèche. Tantôt, elle ressemble à un immense verger : c'est la savane boisée que l'on rencontre dans l'est de la colonie, dans le Bas-Congo et au Katanga. Elle est caractérisée dans quelques parties du Katanga par des massifs de bambous atteignant 8 à 10 mètres de hauteur, et dans la savane occidentale par l'énorme baobab, dont le tronc mesure jusqu'à 30 à 35 mètres de circonférence; partout se montre l'élaeis, qui contribue à donner au paysage botanique de notre colonie un aspect particulier.

III. — LA BROUSSE.

Enfin, dans les régions les plus sèches et les moins fertiles, en général dans des régions d'altitude élevée, apparaît une forme spéciale de savane, la *brousse*.

On la trouve au nord, de part et d'autre de la ligne de partage des eaux Uele-Nil; au sud, sur les hauts plateaux de la ligne de faite Congo-Zambèze; à l'ouest, dans les régions les plus élevées des monts de Cristal. Ce sont d'immenses prairies aux herbes hautes et

dures, pouvant atteindre jusqu'à trois fois la taille d'un homme, avec des tiges rigides, des feuilles coupantes, semblables à d'épaisses broussailles. Il n'y a plus d'arbres et si quelquefois ils existent, ils sont mal venus ou se présentent sous la forme de buissons rabougris, portant souvent des traces d'incendie : pendant la saison sèche, les indigènes avaient en effet coutume de mettre le feu à la brousse, soit comme mode de chasse pour refouler le gibier vers un point déterminé, soit pour assainir le pays et le purger d'une quantité d'insectes et de reptiles.

Cette division en régions naturelles basées sur la végétation n'a pourtant rien d'absolu et si un facteur botanique donne à une région son caractère propre, il n'en exclut pas les autres. La savane s'insinue sur le pourtour et même gagne l'intérieur de la forêt; les arbres se maintiennent isolés ou en bouquet dans le domaine de la savane; certaines régions, comme l'ouest du Ruanda, ne possèdent ni forêts, ni brousse, ni hautes herbes, mais abondent en prairies grasses, propices à l'élevage; des régions de savane comme l'Urundi et le Kasai, où la végétation est luxuriante, où les vallées sont couvertes de forêts étendues, ne manquent pas de plaines au sol fertile où pousse une herbe abondante et saine, mais où l'on peut tenter avec succès les cultures les plus variées.

Il faut aussi tenir compte de l'altitude dans les régions élevées de l'est. Si, jusqu'à une certaine hauteur, le long des versants des montagnes les plus élevées, se maintient la savane tantôt proprement dite, tantôt boisée, on voit apparaître, à mesure que l'altitude augmente, des prairies parsemées de renoncules, de myosotis, pâquerettes, etc., toutes semblables à celles de chez nous, puis des bruyères où l'on voit poindre des conifères, à 4.000 mètres une végétation alpine et enfin plus haut encore, rien que des mousses et des lichens.

Certaines parties des régions naturelles précédentes se caractérisent par une végétation spéciale : ce sont ces régions marécageuses déjà citées, où abondent les joncs, les roseaux et une foule d'autres végétaux aquatiques qui, entremêlés d'arbres touffus et de hautes herbes, forment des amas de végétation très dense. L'espèce la plus remarquable est le papyrus.

Les rives basses et marécageuses de l'estuaire du fleuve et du littoral de l'Atlantique sont le domaine de la mangrove, espèce de forêt maritime à moitié submergée et formant au-dessus des eaux des dômes de feuillage de 5 à 15 mètres de haut. L'arbre qui la caractérise est le palétuvier dont les racines en forme d'arceaux et les racines adventives, mises à nu lors des basses eaux, sont cachées aux hautes eaux et peuvent constituer un danger pour la navigation.

B. — GÉOGRAPHIE ANIMALE.

Comme la flore, la faune congolaise est très riche; elle est caractérisée malheureusement par le grand nombre d'espèces nuisibles.

La distribution géographique de la faune est intimement liée à la distribution des différentes associations végétales, car il existe des rapports étroits entre la vie végétale et la vie animale. Aussi les régions naturelles basées sur la végétation offrent une physionomie bien tranchée au point de vue animal.

La faune de la forêt est caractérisée par les animaux vivant sur les arbres ou pullulant sous les plantes du sous-bois. C'est le domaine particulier des *quadrumanes* : singes de toute grandeur comme le chimpanzé, le plus répandu, le gorille, et les cercopithèques vivant en troupes turbulentes. Puis viennent les *oiseaux* extraordinairement nombreux, aux vives couleurs, mais presque tous dépourvus de chant : les perroquets, perruches, tourterelles, ramiers, faisans, perdrix, cailles, grues, hérons, ibis, oies, canards, pintades; des légions de petits oiseaux, bengalis, colibris, moineaux, hirondelles, etc.; et parmi les oiseaux de proie les plus communs, les aigles, vautours, faucons, éperviers, corbeaux, hiboux. Le monde des *insectes* compte les fourmis blanches ou termites, véritable fléau, qui s'attaquent à tout ce qu'elles rencontrent, et qui rongent et détruisent; les fourmis noires ou rouges, dont les morsures sont cruelles; la chique ou puce pénétrante, un autre fléau; les sauterelles; les araignées, comme les tarantules; les cancrelats; les moustiques; etc. La classe des *reptiles* y comprend des lézards et des serpents de toute dimension, le boa, notamment; et dans les cours d'eau, le crocodile et le gavial. Parmi les *carnassiers*, on trouve surtout la panthère, qui se tapit sur les branches les plus basses des arbres, et parmi les *pachydermes* ceux qui, grâce à leur poids, peuvent se frayer un passage dans le sous-bois : l'éléphant, l'hippopotame, le rhinocéros et le sanglier.

La faune de la savane et de la brousse est caractérisée par les *herbivores* accompagnés des grands *carnassiers* qui en font leur proie. Parmi les premiers, et à côté de l'éléphant qui s'y retrouve en assez grand nombre, citons la girafe, au nord de l'Uele, dans les savanes de la ligne de faite Congo-Nil; l'okapi, bel animal qui semble tenir du zèbre, de la girafe, et de l'antilope; il a la taille du cerf d'Europe, la robe éclatante de couleur, les cuisses et l'arrière-train zébrés; il a été découvert en 1900 dans la vallée de la Semliki et paraît particulier au Congo; le zèbre, que l'on rencontre en troupeaux de plusieurs centaines de têtes dans les savanes de l'Uele, de l'Est et du Katanga; le buffle et de nombreuses espèces d'antilopes et de gazelles qui se comptent par troupeaux de plusieurs milliers d'individus; le zébu ou

bœuf à bosse; plus encore que le cheval, les bovidés sont malheureusement sujets à la trypanose résultant de la piqûre de la mouche tsé-tsé.

Parmi les carnassiers, suivant et guettant les herbivores, il faut citer le léopard, carnassier caractéristique du Congo, le chacal et l'hyène très répandus, puis, mais beaucoup moins commun, le lion, particulièrement au Katanga.

Les régions marécageuses comptent, parmi les *reptiles*, la tortue, et dans le monde des *insectes*, les pires ennemis de l'homme : la terrible mouche tsé-tsé qui véhicule la maladie du sommeil et les moustiques qui transmettent la fièvre paludéenne.

Toutes les rivières sont poissonneuses et renferment plus de 300 espèces de poissons, dont 200 étaient nouvelles pour la science : tels les singuliers poissons à trompe, et les malaptérences qui développent un courant électrique se déchargeant au moindre contact.

CHAPITRE III.

GÉOGRAPHIE HUMAINE.

A. — GÉOGRAPHIE ANTHROPOLOGIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 181.)

I. — VARIÉTÉS HUMAINES ET GROUPES ETHNIQUES.

La population du Congo belge aux points de vue anthropologique et ethnographique. — Cette population est assez homogène, au point de vue anthropologique comme au point de vue ethnographique : une variété humaine, la variété nègre, occupe à elle seule presque l'entièreté du territoire de la colonie; un groupe ethnique, le groupe bantou occidental, est de beaucoup le plus important.

Cette population, ayant vécu pour ainsi dire sans contact et sans relation avec d'autres peuples à caractères anthropologiques nettement différents, est restée, par cela même, assez homogène, quoique l'on remarque cependant des influences étrangères qui, de-ci, de-là, ont modifié le type pur. Au point de vue anthropologique, nous distinguons, dans la colonie, deux autres variétés, mais leur importance numérique est minime; au point de vue ethnographique, nous reconnaitrons d'autres groupes ethniques, mais ils n'y réunissent chacun qu'un nombre assez petit d'indigènes.

Origine de la population congolaise. — La population de notre colonie était autrefois établie dans les régions septentrionales du continent africain; des invasions de peuples nouveaux dans le nord de l'Afrique l'ont obligée à quitter les bords de la Méditerranée pour occuper des territoires situés au sud du Sahara actuel, notamment le Soudan, le Congo belge et la côte orientale.

Il y a de nombreux siècles, l'Afrique était habitée par trois variétés humaines, dont l'habitat était assez bien délimité : au nord, la variété nègre; au centre, la variété négrito; au sud, la variété boschimanne. Des invasions, venues surtout d'Asie à différentes époques, notamment

des Khamites et des Sémites, refoulèrent la population nègre vers le sud : les Nègres abandonnèrent aux envahisseurs la région septentrionale, s'établirent dans la région centrale et se répandirent même jusque dans l'Afrique australe, tandis que, bousculés et chassés par ces nouveaux venus, les Négritos se réfugièrent dans la forêt équatoriale et que les Boschimans ne se maintinrent que dans la zone désertique du Kalahari et ses environs. Ces mouvements du nord vers le sud furent suivis de mouvements moins importants, un peu dans tous les sens, de peuplades qui cherchaient à s'installer définitivement, mouvements qui, en général, sont terminés depuis peu par suite de la colonisation, mais que l'on constate encore dans les environs du lac Léopold II et dans le bassin du Kasai.

Variétés humaines actuelles. — La *variété nègre* est celle qui est la mieux représentée dans notre colonie ; ses caractères anthropologiques sont : la peau noire, la taille élevée, la tête allongée (dolichocéphalie), les cheveux crépus, le nez large (platyrhinie), le front assez fuyant. Son habitat actuel comprend presque tout le Congo belge, puis à l'est, le plateau de l'Est-africain et la côte de l'océan Indien depuis Obock jusqu'au Natal, enfin au nord, le Soudan et la Guinée.

La *variété négrito* est représentée par un nombre assez petit d'indigènes ; ses caractères anthropologiques sont : la peau brun-rouge ou brun-jaune, la taille très petite, la tête peu allongée (mésocéphalie), les cheveux crépus, le nez large, le front bombé, les lèvres pincées ; elle est éparpillée et disséminée dans certaines régions du Congo belge et aussi dans le Congo français.

La *variété hamite* n'est représentée que dans le Ruanda et l'Urundi ; elle peuple des territoires plus au nord, notamment l'Éthiopie ; ses caractères anthropologiques sont : la peau un peu moins noire que les nègres, les cheveux moins crépus, une taille très élevée, un crâne allongé (dolichocéphalie), le front droit et le nez long (leptorhinie).

Groupes ethniques actuels. — Le groupe ethnique le plus important est le *groupe ethnique bantou*, auquel appartiennent presque tous les Congolais (bantous occidentaux) et aussi des peuplades habitant entre le Tanganika et l'océan Indien (bantous orientaux) et au sud-est du Congo belge (bantous méridionaux). Ils parlent tous des dialectes de la langue bantoue. — Le deuxième groupe ethnique, moins important que le précédent, surtout dans notre colonie, est le *groupe ethnique asandé*, dont une partie occupe la région au nord de l'Uele, et le reste est installé plus au nord, dans le Congo français, entre le Darfour, l'ancien Cameroun et le lac Rodolphe ; ils ne parlent pas un

dialecte bantou, mais un dialecte soudanais. — Le troisième groupe ethnique, moins important encore comme nombre d'individus, est le *groupe ethnique pygmée* ou *négrille*, formé des mêmes indigènes que ceux qui sont de la variété négrito, éparpillé en petits villages dans le territoire occupé par les Bantous, de part et d'autre de l'équateur.

Le groupe ethnique bantou occidental comprend des indigènes établis depuis le Cameroun jusqu'au sud du Katanga; les Bantous du Congo en font partie et se subdivisent en un nombre considérable de peuplades ou tribus parlant des dialectes différents d'une même langue, et ayant aussi quelquefois des mœurs et coutumes pas toujours identiques.

Les Bantous du Congo belge ont été souvent groupés en : Bantous de la côte, Bantous de la forêt équatoriale et Bantous des savanes, d'après leur habitat; ces groupements sont logiques, car la vie des indigènes est fortement influencée par les caractères du milieu géographique dans lequel ils vivent. Le Bantou de la côte et du Bas-Congo a été plus fréquemment et pendant plus longtemps en contact avec les Européens; dans la forêt équatoriale, chaque village ou quelques villages voisins forment une tribu presque sans contact avec les tribus voisines; dans la savane, les communications sont plus aisées, des villages en plus grand nombre forment une tribu, et souvent autrefois des chefs indigènes commandaient à de très nombreux villages.

Les tribus bantoues les plus connues sont : les *Bakongo*, sur les rives du Congo, en aval du Stanley-Pool; les *Mayombe*, au nord de Boma, peuplade de la forêt tropicale; les *Bayanzi*, en amont du Stanley-Pool; les *Bangala*, peuplade du fleuve, habitant les rives du Congo, dans la région de l'équateur; les *Ababua*, dans les environs de l'Uele; les *Bakango*, sur les rives de cette rivière; les *Warega*, entre le Congo et le Tanganika, peuplade de la forêt équatoriale; les *Basonge*, entre le Lomani et le Sankuru, aux confins méridionaux de la grande forêt équatoriale; les *Baluba*, entre le district du Tanganika et le Kasai; les *Balunda* ou *Lunda*, dans le Haut-Luapula; les *Wahutu*, dans le Ruanda et les *Warundi*, dans l'Urundi, Bantous soumis aux Hamites.

Les Asandés ne parlent pas un dialecte de la langue bantoue, mais un dialecte soudanais; ils ont aussi d'autres mœurs et coutumes. Les tribus asandés habitant notre colonie sont : les *Mangbettu*, les *Niam-Niam* et les *Bandja*, toutes au nord de l'Uele. Il est probable qu'il faille rattacher à ce groupe les Bwaka installés à l'ouest de Yakoma dans le district de l'Ubangi.

Les Pygmées ou Négrilles sont principalement localisés dans la forêt équatoriale et dans l'Aruwimi-Ituri; ils vivent soit dans de tout petits villages isolés, sans rapports directs avec les Bantous qu'ils considèrent comme des ennemis, soit en petits groupes accolés à certains villages bantous et sous leur dépendance. Les premiers ont comme moyen d'existence surtout la chasse et ils se procurent par

échange (commerce muet) ou par rapine une partie de leur nourriture végétale, car ils ne sont nullement agriculteurs. Les principaux groupes pygmées sont : les *Affiffji*, entre le Kibali et l'Ituri; les *Wambutti*, sur les bords de l'Ituri; les *Batua*, aux environs de la grande boucle du Congo, du Lomami inférieur et dans le Ruanda.

A ces trois groupes ethniques principaux, il faut ajouter : 1^o dans la région orientale, de nombreux *Arabes* qui autrefois y jouèrent un rôle politique et économique considérable, et qui, souvent, se sont mélangés avec des Bantous, ou dont, souvent, des Bantous ont adopté la religion (islamisme), la manière de se vêtir et certaines coutumes : ceux-ci sont des arabisés; — 2^o les *Watuzi*, population venue du nord et s'étant imposée par la conquête aux indigènes des territoires (Ruanda et Urundi) dont l'administration a été confiée à la Belgique; ils sont les chefs et ils ont une organisation politique qui a des points de ressemblance avec celle des Abyssins; ils appartiennent à la variété hamite; — 3^o des *Européens*, au nombre de 25.679 dont 17.676 Belges.

II. — LES LANGUES.

Les indigènes du Congo belge, sauf les Asandés, parlent la langue bantoue, qui est une langue agglutinante.

La langue bantoue se différencie en presque autant d'idiomes qu'il y a de tribus et il y a de grandes différences entre les dialectes du N. et ceux du S. Quelques dialectes se sont généralisés, comme le Fiote, imprégné surtout de portugais, dans le Bas-Congo, comme le Bangala, dans le Congo moyen, mais surtout le Kibala, le Kiluba ou le Kikongo; ils sont devenus des langues auxiliaires employées par les blancs dans leurs rapports avec les indigènes. Dans la partie orientale, c'est surtout le Souahéli, dialecte commercial de la côte de l'Océan Indien, qui est employé comme langue auxiliaire; moitié bantou, moitié arabe, les anciens conquérants arabes l'ont répandu non seulement à l'est du Tanganika, mais encore entre le Tanganika et le Congo.

L'influence des écoles créées par les missionnaires et par le gouvernement de la colonie tend à répandre de plus en plus le français.

III. — LA RELIGION.

La religion des indigènes du Congo belge est un ensemble de croyances que l'on réunit sous le nom d'animisme : croyance à l'existence, chez les êtres de toute espèce, d'un esprit analogue à l'âme, qui peut quitter cet être momentanément ou d'une façon permanente, apparaître sous diverses formes ou devenir invisible et jouir de pouvoirs supérieurs et avec lequel on peut

entrer en relations; croyance à l'incarnation d'un esprit dans un objet quelconque qui peut être vénéré (fétiche); croyance que certains objets renferment un esprit ou portent en eux une partie de la puissance de cet esprit, objets qui deviennent des protecteurs (amulettes) mettant l'indigène à l'abri de telle ou telle maladie, de tel ou tel accident, etc.; croyance à une punition par les esprits si on ne tient pas compte de certaines prohibitions (tabous) édictées par le chef religieux : défense de manger de tel animal, de prononcer certains mots, de regarder certaines personnes, etc.; croyance en la possibilité de forcer la nature, de capter les influences du monde invisible, de tenir à son service les esprits, de faire réaliser un acte dont on imite les caractères visibles (pratiques magiques le plus souvent confiées aux sorciers).

La croyance à l'existence d'un Être suprême est à peu près générale, mais cet Être suprême étant considéré par l'indigène comme ne se préoccupant pas des humains, il ne lui est pas rendu de culte. Comme, à tout propos, l'indigène croit à l'intervention d'esprits bons mais surtout malfaisants, sous la dépendance desquels il se figure être en toute circonstance, son plus grand souci est ou bien de se protéger contre l'influence des esprits mauvais, ou bien de s'attirer leur bienveillance; de là, la croyance en la puissance des fétiches et l'efficacité des amulettes.

Le *féticheur* est celui qui fabrique des fétiches et qui donne à certains objets le caractère d'amulettes; c'est à lui qu'on a recours en maintes circonstances, car on le croit en rapport avec les esprits : il peut se servir d'eux pour retrouver un criminel, éloigner une maladie, rendre la chasse fructueuse, protéger contre un ennemi, etc. Le féticheur joue dans la société indigène un très grand rôle, non seulement religieux, mais aussi politique et social.

Par l'influence des missionnaires, dans beaucoup d'endroits, les indigènes abandonnent ces idées religieuses et adoptent les idées chrétiennes. Dans l'est de la colonie, l'islamisme a fait beaucoup de prosélytes, mais depuis la colonisation, l'islamisme tend plutôt à décroître.

IV. — LA VIE MATÉRIELLE, FAMILIALE ET SOCIALE.

Les indigènes de notre colonie en sont encore à un stade de civilisation peu avancé, et on peut les classer, aujourd'hui encore, parmi les peuples de civilisation inférieure, car ils ne connaissent pas l'écriture. Mais les progrès de la colonisation

et les efforts incessants des missionnaires ont déjà modifié et amélioré, dans beaucoup de régions, leurs mœurs et coutumes.

A Kisantu, notamment, la mission des Pères Jésuites est parvenue, par un travail ininterrompu de plus de trente années, à accomplir une réforme profonde, qui donne à quarante mille indigènes une organisation sociale et juridique nouvelle, fortement imprégnée d'idées européennes et débarrassée des préjugés et traditions qui, ailleurs, s'opposent au progrès.

Alimentation. — La cuisine est faite par les femmes, et les repas se prennent en plein air. Dans la partie occidentale de la colonie, la base de la nourriture est le manioc, dont on fait le chikwangue ou pain de manioc; dans la partie orientale, elle est constituée par des céréales (maïs, millet, sorgho, éleusine), presque toujours préparées en bouillies. L'indigène se nourrit aussi de fruits, et parfois de légumes; il aime le poisson frais ou fumé et mange la chair des animaux domestiques ou sauvages, sauf quand ces animaux sont taboués ou interdits. L'anthropophagie a disparu complètement, sauf chez les Asandés où quelquefois elle se fait encore clandestinement. La boisson la plus utilisée est l'eau, mais les boissons fermentées, tirées de fruits ou de céréales, sont très estimées, notamment le malafu ou vin de palme. L'usage du tabac est répandu partout; celui du chanvre a été interdit à cause de ses effets nocifs.

Vêtements. — L'indigène n'a comme vêtement que le pagne, morceau d'étoffe indigène ou de cotonnade européenne, de grandeur variable depuis le petit tablier n'ayant que quelques décimètres carrés jusqu'au grand pagne couvrant tout le corps depuis la taille ou le cou jusqu'à la cheville. Les indigènes en contact avec les Européens s'habillent mieux (pantalon et veste; jupe et corsage), mais dans les villages éloignés des stations, le pagne est souvent remplacé par une bande d'écorce battue attachée à la ceinture. La figure, la poitrine et le dos sont souvent couverts de tatouages par incision ou cicatrices (voir Planche II, a) qui forment des dessins quelquefois originaux ou seulement des lignes de bourrelets ronds; ce sont presque toujours, sur la figure au moins, des marques tribales, signalant la tribu à laquelle l'indigène appartient. A la ceinture, au collier et aux bracelets, l'indigène attache souvent soit des parures, soit des amulettes ou des objets magiques devant servir à le protéger contre telle maladie, tel accident, la morsure de tel animal, etc. ou devant lui assurer une chasse fructueuse ou la réussite dans une tractation commerciale.

Habitation. — L'habitation congolaise est une hutte soit tout entière en feuillage et écorces d'arbres, soit, plus souvent, la partie inférieure en pisé et le toit en feuillage. Quatre espèces principales de huttes se rencontrent dans notre colonie : la hutte à base rectangulaire avec toits à pans inclinés, surtout dans le bassin de Kasai et dans le nord;

la hutte à base circulaire et toit conique, dans la partie tout à fait septentrionale (voir Planche V); la hutte à base rectangulaire et toit conique, dans le sud-est; la hutte à base rectangulaire et toit en carapace de tortue, dans le centre. La hutte n'a qu'une seule ouverture servant de porte et de fenêtre, pas de cheminée, et un mobilier très sommaire : une couchette en feuilles sèches, un brasier pour faire du feu et quelques ustensiles en bois ou en poterie.

Villages. — Le village prend des formes variées suivant les régions; soit que les huttes sont alignées le long d'une route ou autour d'un espace découvert servant de place publique, soit qu'elles sont éparpillées sans ordre apparent (voir planche V); souvent, au centre de l'agglomération, s'élève un grand hangar sous lequel se réunissent les hommes pour discuter sous la présidence du chef ou du féticheur. Ces villages sont encore parfois mobiles, en ce sens qu'après épuisement des champs voisins créés par défrichement de la forêt ou incendie des herbes, les indigènes abandonnent leurs huttes et vont en construire de nouvelles à quelque distance. Le sorcier joue, lors de ces déplacements, un grand rôle, car il signale l'endroit le plus propice : ce sera presque toujours près d'une source ou sur le bord d'un cours d'eau, quelquefois dans un site facilement défendable.

Moyens d'existence. — L'occupation principale des hommes est la chasse et la pêche; le jardinage et un peu d'agriculture sont le plus souvent laissés aux femmes. Quelques indigènes se sont spécialisés dans un métier : forgerons surtout, tisserands, vanniers, etc.

Vie familiale. — Dans la vie du Congolais indigène, deux moments sont surtout importants : lorsqu'il passe de l'enfance à l'adolescence; lorsqu'il se marie pour fonder une famille. Dans le premier cas, il se soumet aux cérémonies de l'initiation au cours desquelles il reçoit une instruction spéciale qui fera de lui un membre de la tribu et lui donnera le droit de prendre part à l'assemblée des hommes et d'y discuter dans les palabres très fréquentes tenues dans le grand hangar central sous la présidence du chef. Dans le second cas, il fonde famille en prenant femme : son mariage se conclut par accord avec les représentants de la famille de sa future, accord qui a principalement pour but de déterminer le montant de la compensation qu'il devra verser à ses beaux-parents pour obtenir sa femme, compensation qui n'est pas le prix d'achat de la femme, mais un dédommagement dû aux parents à cause du départ de leur fille. La polygamie est assez fréquente, mais plutôt la petite polygamie qui consiste pour le mari à avoir deux ou trois femmes; la grande polygamie est rare.

Vie sociale. — Les habitants d'un même village sont groupés par familles dans lesquelles l'autorité du père ou de l'ancien est considérable. Plusieurs familles sont souvent réunies en parenté et quelquefois plusieurs villages font partie de la même parenté.

Plusieurs parentés réunies forment une tribu, qui avait autrefois un chef la dirigeant. Les seuls chefs aujourd'hui reconnus par l'administration belge sont les chefs de famille et certains chefs de village qui administrent une chefferie indigène. Leur pouvoir est héréditaire, mais souvent ils le partagent, sinon officiellement, du moins en fait, avec le féticheur, qui, lui, est le chef des associations secrètes à buts religieux et politiques.

B. — ANTHROPOGÉOGRAPHIE.

Population. — Le nombre d'indigènes habitant notre colonie n'a pas été, jusqu'ici, exactement déterminé par un recensement complet; il avait été estimé naguère à 15 millions et même plus, mais aujourd'hui, d'après un recensement partiel fait en 1920 et d'après une estimation pour la partie non recensée, on arrive au total de 10 à 12 millions d'habitants environ.

Ou bien les évaluations premières ont donné des résultats manifestement exagérés, parce que les explorateurs jugeaient du nombre d'habitants par la densité dans les régions qu'ils visitaient et qui étaient souvent les plus peuplées; ou bien, il faut admettre une diminution considérable de la population depuis le commencement de la colonisation. Et ceci est souvent le cas : la colonisation, dans ses premiers rapports avec l'indigène, a pour conséquence une diminution de la population. Au Congo belge, il faut y ajouter la dépopulation due à la maladie du sommeil qui a fait de grands ravages et aussi, mais avec des effets moindres, à la transplantation d'un grand nombre d'indigènes hors de leurs villages vers les centres créés par les Européens et vers les régions industrielles.

A ce nombre de 10 à 12 millions, il faut ajouter la population des nouveaux territoires : l'Urundi et le Ruanda, qui comptent environ 5 millions d'habitants.

Au 1^{er} janvier 1930, le nombre des Européens établis dans la colonie était de 25.679, dont 17.676 Belges; les autres sont, par ordre d'importance numérique, des Portugais (1.543), des Italiens (1.489), des Anglais (906), des Français (649), des Américains (564), etc.

Densité et répartition de la population. — La densité de la population est de 6 habitants par kilomètre carré. Certaines régions sont plus peuplées, d'autres le sont moins.

Cette densité très faible s'explique par des motifs d'ordre familial, notamment la polygamie; par des motifs d'ordre alimentaire, notamment le manque de lait de vache et l'obligation pour les mères d'allaiter leurs enfants jusqu'au moment où ils pourront supporter la nourriture des grandes personnes; par des motifs d'ordre hygiénique, notamment le manque de soins aux enfants en bas âge ou

plutôt des pratiques et des remèdes de bonnes femmes, ce qui produit une mortalité infantile considérable; par des motifs d'ordre géographique, notamment l'existence de la grande forêt équatoriale hostile à l'homme.

Les régions les plus peuplées sont le territoire entre le Congo et le Tanganika; le long du fleuve entre Nyangwe et Stanleyville; dans l'Ubangi-Uele; sur la côte; dans certaines parties du bassin du Kasai; dans l'Urundi et le Ruanda, ici surtout à cause de l'altitude et de la possibilité de l'élevage en grand.

Mouvements de la population. — Ces mouvements étaient de deux espèces avant la colonisation : déplacement de villages par suite de l'épuisement des terres cultivées; migrations assez considérables dues à des pressions venant de l'extérieur ou aux expéditions organisées soit par les Arabes, soit par des tribus guerrières, dans le but de se procurer des esclaves pour la traite. Aujourd'hui, ces migrations ont cessé : la paix règne entre les tribus et les razzias sont impossibles; mais le besoin de main-d'œuvre dans les régions industrielles produit un phénomène analogue à celui constaté en Belgique sous le nom d'exode rural.

Cet exode rural, cependant, n'a pas pour cause l'indigène lui-même qui, le plus souvent, ne désire pas quitter son village natal; mais il est plutôt provoqué par les Blancs qui cherchent de la main-d'œuvre et envoient, dans des régions quelquefois très éloignées des centres industriels, des recruteurs qui embauchent des ouvriers.

Les principaux centres. — Ce sont ceux où des Belges se sont installés pour faire du commerce, ceux où des industries minières ou agricoles se sont développées, ceux où le gouvernement a établi des fonctionnaires.

Les localités de quelque importance ont été signalées à l'occasion de la description des cours d'eau ou le seront à l'occasion de l'énumération des divisions administratives. Voici les principales : *Banana*, port sur l'estuaire du Congo; *Boma*, autrefois chef-lieu de la colonie, aussi sur l'estuaire; *Matadi*, qui avec Ango-Ango tout proche forme le port maritime le plus à l'intérieur des terres, siège de nombreux comptoirs; *Léopoldville*, érigée en chef-lieu principal et en district urbain avec un conseil administratif, sur le Stanley-Pool, à l'aboutissement du chemin de fer de Matadi et au point de départ de la navigation fluviale; *Coquilhatville*, sur le Congo, au confluent du Ruki, centre commercial important; *Stanleyville*, chef-lieu de la province orientale, sur le Congo, à la terminaison du grand bief navigable; *Lusambo*, sur le Sankuru; *Élisabethville*, chef-lieu du

Katanga, au milieu de la région minière, et actuellement la ville la plus importante de la colonie (voir Planche II, *b*); elle forme, comme Léopoldville un district urbain.

C. — GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 181.)

Origines de la colonie belge. — Bien que l'embouchure du Congo ait été découverte en 1485 et que quelques Européens, surtout des Portugais, aient exploré la région côtière, jusqu'au XIX^e siècle le cœur de l'Afrique resta inconnu et se marquait sur les cartes par une grande tache blanche. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il apparut à Léopold II nécessaire de connaître cette région et il réunit une conférence de savants pour aviser aux moyens de l'explorer (1876). Une association se créa et bientôt ces régions du centre africain furent de mieux en mieux connues. Léopold II avait encore un autre but : celui de procurer à la Belgique une possession coloniale. L'Association Internationale Africaine fut remplacée en 1885 par l'État Indépendant du Congo dont Léopold II devint souverain et, en 1908, l'État Indépendant disparut tandis que ses territoires devenaient colonie belge. C'est ainsi que, grâce à la perspicacité de Léopold II, la Belgique possède aujourd'hui une vaste colonie qui lui fournit, et lui fournira mieux encore dans l'avenir, une bonne partie des matières premières nécessaires à son industrie.

Les résultats des expéditions qui explorèrent certaines régions du centre de l'Afrique pendant la première moitié du XIX^e siècle poussèrent Léopold II à fonder avec l'aide de savants, nationaux et étrangers, l'*Association Internationale Africaine* dont le but, surtout philanthropique, était d'explorer, de civiliser l'Afrique centrale, d'y abolir la traite des noirs et d'y créer des stations commerciales. La connaissance de ces régions s'accrût chaque jour, grâce aux expéditions envoyées par le comité belge de cette association; et lorsque Stanley eut descendu le cours du fleuve, Léopold II le chargea d'établir des relations économiques et politiques avec les tribus indigènes; c'était en réalité marquer ainsi son désir de prendre possession du fleuve.

L'Europe diplomatique ne pouvait rester indifférente devant cette entreprise dont le succès était patent et dont le caractère politique se révélait manifestement. Pendant qu'au Congo les expéditions se succédaient, Léopold II parvint à faire reconnaître par les grandes puissances les droits souverains de l'association. L'État Indépendant

du Congo fut fondé, prit rang parmi les États souverains et se déclara perpétuellement neutre. Léopold II obtint du Parlement l'autorisation de prendre le titre de souverain de cet État. En juillet 1890, l'État Indépendant du Congo, aux prises avec de grosses difficultés d'argent, dut emprunter à l'État belge vingt-cinq millions qui lui furent accordés à la condition que dix ans plus tard il deviendrait colonie belge. L'annexion ne s'effectua que le 15 novembre 1908; l'État Indépendant du Congo cessait d'exister et devenait le Congo belge (voir plus de détails dans l'appendice).

Le territoire. — Un aussi vaste pays, connu depuis si peu de temps, ne pourrait offrir en de nombreux points une vie intense. Les régions vitales, de faible étendue comparativement aux autres, sont : le Katanga, les centres aurifères de Kilo et de Moto, les régions, notamment du Kasai, où les plantations se sont fortement développées, et les ports maritimes et fluviaux avec leurs environs immédiats. Les régions les moins vitales consistent dans les immenses espaces couverts par la forêt équatoriale, la savane sauf là où elle est mise en culture autour des centres plus ou moins peuplés, et la brousse.

Cette immensité territoriale, presque continentale présente le grand désavantage de n'avoir qu'un étroit débouché vers la mer et de plus de s'en voir à peu près séparée par une chaîne de montagnes de traversée difficile, sans même pouvoir atteindre l'océan par la voie fluviale (voir pour plus de détails, le chapitre I).

Les frontières. — Le Congo a de nombreuses limites naturelles; outre l'océan Atlantique à l'ouest, elles se marquent surtout, au nord, par des cours d'eau et à l'est par des chaînes de montagnes et des lacs.

Vers l'est, le relief accidenté, s'il présente une bonne défense contre les invasions possibles, rend l'accès de notre colonie assez difficile. Du côté de l'Afrique équatoriale française l'accès est beaucoup moins pénible, un relief à peine mouvementé et aux frontières de grands cours d'eau unissant plutôt le Congo belge aux territoires voisins; la partie navigable de l'Ubangi et le Stanley-Pool y facilitent les relations commerciales. Vers le sud, les régions sauvages et escarpées du plateau de Lunda et des terrasses qui en descendent vers le nord n'offrent guère d'avantages précieux; toutefois, au sud du Katanga, la frontière est bien vivante, région de multiples échanges, soit à l'exportation, soit à l'importation, avec les colonies anglaises du sud. A l'ouest, l'accès à l'océan Atlantique permet au Congo d'entrer en relation avec les pays plus éloignés.

Le chef-lieu. — Le chef-lieu de la colonie est *Léopoldville*.

Jusqu'en 1923, la capitale fut Boma, sur le Bas-Congo. Le changement est motivé par les multiples avantages que présente Léopoldville sur Boma au climat humide et malsain, située à l'extrémité occidentale de la colonie dont elle est séparée par les monts de Cristal et les chutes Livingstone, n'ayant qu'une seule voie d'accès vers l'intérieur : le chemin de fer du Bas-Congo, qui n'arrive même pas jusqu'à elle.

Léopoldville, au contraire, de situation plus continentale, est en relation plus rapide et plus facile avec les régions et les grands centres intérieurs. Tête de ligne de la navigation vers le Haut-Congo et de la voie ferrée du Bas-Congo, elle verra ses avantages grandir encore et son importance s'accroître lors de l'achèvement de la voie ferrée du B. C. K. qui l'unira directement au Katanga, et par la création d'un grand port.

Les nouveaux territoires. — Bien que nos troupes aient conquis les territoires à l'est du Tanganika, bien que le 19 septembre 1916 le drapeau belge flottât sur Tabora, capitale de guerre de l'Est africain allemand, la Conférence de la Paix ne nous récompensa que faiblement des sacrifices librement consentis. Cette Haute Assemblée nous délivra le mandat d'administrer au nom de la Société des Nations les deux territoires du Ruanda et de l'Urundi, s'étendant respectivement à l'est du lac Kivu et au nord-est du lac Tanganika.

Ces territoires ne font pas encore partie de notre colonie et chacun possède un monarque indigène. Ils sont dirigés par un vice-gouverneur général assisté de deux résidents, d'administrateurs et d'agents territoriaux. Le Ruanda-Urundi a pour chef-lieu Astrida (à mi-chemin entre Kigali et Usumbura, cette dernière localité ayant été et pouvant redevenir chef-lieu) et se divise en deux résidences ayant respectivement comme chef-lieu Kigali et Gitega.

Gouvernement. — Le gouvernement central du Congo belge a son siège à Bruxelles, le gouvernement local, à Léopoldville. A Bruxelles, il est exercé par le Roi, assisté du ministre des Colonies et du Conseil colonial. A Léopoldville, il est représenté par le gouverneur général, assisté d'un Conseil du gouvernement et de plusieurs vice-gouverneurs généraux.

Le Roi nomme le ministre des Colonies, le gouverneur général et les vice-gouverneurs généraux. Il les révoque.

Divisions administratives. — La colonie est divisée administrativement en quatre *vice-gouvernements généraux* ou *provinces*; la province se divise en *districts* et ceux-ci en *territoires*.

Les quatre provinces sont : la province du Congo-Kasai, chef-lieu : Léopoldville; — de l'Équateur, chef-lieu : Coquilhatville; — Orientale, chef-lieu : Stanleyville; — du Katanga, chef-lieu : Élisabethville (*Atlas classique*, pl. 34, c. 181).

Le nombre total des districts est de 22.

Les districts de la province du Congo-Kasai sont au nombre de cinq : le district urbain de Léopoldville; — le district du Bas-Congo, chef-lieu : Boma; — du Kwango, chef-lieu : Bandundu; — du Kasai, chef-lieu : Luebo; — du Sankuru, chef-lieu : Lusambo.

Les districts de la province de l'Équateur sont au nombre de cinq : le district de l'Équateur, chef-lieu : Boende; — du lac Léopold II, chef-lieu : Inongo; — de la Lulonga, chef-lieu : Basankusu; — des Bangala, chef-lieu : Lisala; — de l'Ubangi, chef-lieu : Libenge.

Les districts de la province Orientale sont au nombre de sept : le district de l'Uele-Nepoko (ancien Haut-Uele), chef-lieu : Niangara; — de l'Uele-Itimbiri (ancien Bas-Uele), chef-lieu : Buta; — de l'Aruwimi, chef-lieu : Basoko; — de Stanleyville, chef-lieu : Stanleyville; — du Maniema, chef-lieu : Kasongo; — du Kibali-Ituri (ancien Ituri), chef-lieu : Irumu; — du Kivu, chef-lieu : Costermansville (à l'extrémité S.-W. du lac Kivu).

Les districts de la province du Katanga sont au nombre de cinq : le district urbain d'Élisabethville; — du Lomami, chef-lieu : Kabinda; — du Tanganika-Moero, chef-lieu : Albertville; — du Haut-Luapula, chef-lieu : Likasi; — de la Lulua, chef-lieu : Sandoa.

Le nombre de territoires — 184 en tout — varie par district. Ils sont eux-mêmes divisés en zones, secteurs, postes et chefferies.

Organisation administrative. — Le gouvernement du Congo belge est organisé par la charte coloniale du 18 octobre 1908; des lois et des arrêtés-lois la complètent.

Le Congo belge a une personnalité distincte de celle de la métropole, il est régi par des lois particulières et son patrimoine reste séparé du patrimoine de la Belgique.

Cette charte coloniale règle l'exercice des trois grands pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Le *pouvoir législatif* appartient au Roi, qui l'exerce par voie de décrets, sauf quant aux objets qui sont réglés par la loi et

qui dépendent, par conséquent, des Chambres législatives belges : fixer le budget des recettes et des dépenses, arrêter le compte général et décider des emprunts de la colonie. Il prend généralement l'avis du *Conseil colonial*.

Celui-ci est composé de quatorze membres et présidé par le ministre des Colonies. Des quatorze conseillers, huit sont nommés par le Roi, six sont choisis par les Chambres législatives belges : trois par le Sénat et trois par la Chambre des Représentants. Ce conseil délibère sur toutes les questions que lui soumet le Roi et entre autres, sur tous les projets de décrets.

Le *pouvoir exécutif* est exercé également par le Roi, par voie de règlements et d'arrêtés, et par l'intermédiaire du Gouverneur Général.

Toutefois, les actes du Souverain, tant législatifs qu'administratifs, ne peuvent avoir d'effet que s'ils sont contresignés par un ministre (le ministre des Colonies pour les affaires intérieures, le ministre des affaires étrangères pour les questions extérieures), qui par cela en prend la responsabilité.

Le *gouverneur général* exerce, par voie d'ordonnances, le pouvoir exécutif que le roi lui délègue.

Il a la haute direction des services administratifs et militaires établis dans la colonie, mais son autorité doit s'exercer de manière à laisser aux vice-gouverneurs généraux une large initiative. Il peut édicter des ordonnances ayant force de loi mais devant, pour continuer leurs effets, être approuvées par décrets endéans les six mois.

Les *vice-gouverneurs généraux* aident dans sa tâche, et chacun dans leur province, le gouverneur général.

Ils ont plus spécialement pour mission d'adapter la politique générale aux besoins particuliers de chaque région.

Au siège du gouvernement général et au chef-lieu de chaque province, des *Comités consultatifs* ont été institués; ils ont pris respectivement le nom de *Conseil du gouvernement* et de *Comité régional*.

Ils examinent, chacun pour son domaine respectif, les projets de propositions budgétaires et donnent leur avis sur les avant-projets de décrets ou les projets d'ordonnance qui sont soumis à leur examen, sur les projets et l'exécution des travaux publics importants, sur l'examen des conditions morales et matérielles des populations indigènes, sur la défense et la police des districts, sur la situation financière, fiscale et économique des provinces.

Le *commissaire de district*, aidé dans sa tâche par des administrateurs territoriaux, est une autorité dans sa circonscription ; y dirigeant tous les services, il assume la responsabilité de la gestion des territoires qui lui sont confiés. Au point de vue de ses fonctions, il peut être assimilé à un gouverneur d'une de nos provinces.

Tout en centralisant l'administration d'un certain nombre de territoires, il veille au bien-être des populations, au développement de leurs ressources, du commerce et de l'industrie.

L'*administrateur territorial* est le dernier rouage administratif, mais peut-être l'organe principal ; car, chargé d'administrer avec très peu d'aide, — parfois un seul adjoint — une région généralement aussi étendue que la Belgique, c'est de son habileté, de son activité, de son doigté que dépend le succès de l'œuvre coloniale.

Font partie de l'organisme administratif, et même jusqu'à un certain point de l'organisation judiciaire, un certain nombre de chefferies indigènes. On entend par chefferie le territoire et l'ensemble de la population qui se trouvent sous la domination d'un chef indigène reconnu.

L'administration les fait concourir à l'exercice de son autorité en se servant des chefs désignés par la coutume et possédant généralement une grande autorité sur leurs sujets, comme intermédiaires entre elle et les populations. C'est le système employé notamment dans l'administration des nouveaux territoires.

Organisation judiciaire. — La justice, organisée par décrets, est rendue par les cours et tribunaux. Les magistrats de carrière sont nommés par le Roi : ils ne peuvent être révoqués ni suspendus que sur la proposition du procureur général près le tribunal d'appel de Léopoldville, pour les causes prévues par décret et de l'avis conforme du tribunal d'appel ; ils ne peuvent être déplacés sans leur consentement que pour des besoins urgents et par mesure provisoire.

Sous le rapport judiciaire, la colonie compte deux tribunaux d'appel, huit tribunaux de première instance, les tribunaux du parquet, les tribunaux de district et les tribunaux territoriaux ou de police.

Les deux tribunaux d'appel ont leur siège à Léopoldville et à Élisabethville. — Les huit tribunaux de première instance sont établis à Boma, Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Luebo Buta, Élisabethville, et Albertville.

Le ressort du tribunal d'appel de Léopoldville comprend tout le territoire de la colonie à l'exception de la province du Katanga, qui forme le ressort du tribunal d'appel d'Élisabethville.

Le ressort de chacun des huit tribunaux de première instance est déterminé comme suit :

Tribunal de première instance de Boma : la partie du district du Bas-Congo située à l'ouest de la rivière Inkisi; — de Léopoldville : le district urbain de Léopoldville, la partie du district du Bas-Congo située à l'est de la rivière Inkisi; — de Luebo : les districts du Kwango, du Kasai et du Sankuru; — de Coquilhatville : les districts de l'Équateur, de la Lulonga, des Bangala, du lac Léopold II et de l'Ubangi; — de Stanleyville : les districts de Stanleyville, de l'Aruwimi, du Maniema et du Kivu; — de Buta : les districts de l'Uele-Itimbiri, de l'Uele-Nepoko et du Kibali-Ituri; — d'Élisabethville : le district urbain d'Élisabethville, les districts du Lomani, de la Lulua et du Haut-Luapula; — d'Albertville : le district du Tanganika-Moero.

Les tribunaux d'appel comprennent un président, deux juges, un procureur général et un greffier. Ils jugent en appel les sentences prononcées par les tribunaux de première instance et du parquet. Le procureur général près le tribunal d'appel de Léopoldville est la plus haute autorité judiciaire de la colonie.

Les tribunaux de première instance comprennent un juge-président, un procureur du Roi faisant office de ministère public et un greffier; ils connaissent des affaires en matière pénale, civile et commerciale.

Un tribunal du parquet et un tribunal de district existent dans chaque district et se composent d'un juge, d'un officier du ministère public et d'un greffier; le premier juge en matière civile, le second, dont le juge est le commissaire de district, n'a de compétence qu'en matière pénale, connaissant des infractions commises par les indigènes et de celles de peu d'importance commises par les blancs.

Un tribunal territorial ou de police, composé d'un juge, l'administrateur territorial, d'un greffier et parfois d'un officier du ministère public, existe dans chaque territoire; il juge, en matière pénale, les infractions peu graves commises par les indigènes.

Les chefs indigènes, reconnus comme tels et dont l'aide est si précieuse à l'organisation de notre colonie, sont une autorité judiciaire dans leur chefferie. Ils tranchent les différends, en matière civile surgissant entre leurs sujets; parfois même un tribunal ordinaire jugeant en matière pénale, peut leur déférer certaines causes.

A Bruxelles, la Cour de cassation de Belgique, juridiction suprême, est compétente pour recevoir les demandes de révision

des sentences rendues, en matière civile et commerciale, par les tribunaux d'appel et de première instance du Congo.

Enfin, il existe des Conseils de guerre de première instance, assez nombreux, et un Conseil de guerre d'appel qui siège à Léopoldville. Ils connaissent des infractions commises par les militaires.

Les finances. — L'État Indépendant du Congo devait à la Belgique 31.850.000 francs, dette qui disparut lors de la reprise en 1908; de 1921 à 1925, la colonie reçut de la mère patrie 15.000.000 chaque année en prêt, car les finances de la colonie et celle de la métropole sont et doivent rester distinctes. — Les sources de revenus de la colonie sont les impôts, les taxes, les droits de licences, d'enregistrement, d'entrepôts, etc., les recettes domaniales, etc., soit, pour 1929, un total de recettes de 575.619.000 fr., suffisantes pour couvrir les dépenses ordinaires qui se sont élevées à 574.810.000 fr. — Les dépenses extraordinaires sont couvertes par des emprunts dont le total s'élève actuellement à environ 775 millions de fr. Mais les valeurs et titres possédés par la colonie valent actuellement plus de 2 milliards de francs.

Force publique. — La force armée est recrutée parmi les indigènes en partie par des engagements volontaires, en partie par des levées annuelles opérées par voie de tirage au sort de commun accord entre les commissaires de district et les chefs indigènes.

La durée du service comprend sept ans de présence sous les armes et sept ans de réserve; l'effectif est de 17.000 hommes, sans compter les cadres européens. La force publique est placée sous le commandement suprême du gouverneur général, et, dans chaque district, sous la direction du commissaire du district.

Il existe en outre un corps de police chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, avec une brigade dans chaque district et parfois dans une circonscription urbaine, comme Elisabethville.

Organisation de l'enseignement. — De nombreux établissements d'instruction ont été fondés et sont dirigés par les *missions*. Certaines de ces écoles sont subventionnées par le gouvernement.

Ce sont les écoles de filles de Boma, Léopoldville et Stanleyville dirigées par les Sœurs Franciscaines; l'école de garçons de Tumba et l'école primaire et professionnelle de Kimpese dirigées par les Pères Rédemptoristes; les écoles normales de Luluabourg et de Lusaka dirigées respectivement par la congrégation de Scheut et par les Pères Blancs d'Afrique; les écoles rurales de la région du Tanganika dirigées par les Pères Blancs d'Afrique; l'école de Kindu, pour enfants malades, dirigées par les Filles de la Croix; etc.

Le gouvernement a créé à son tour des écoles officielles.

Ce sont les écoles de Boma et de Léopoldville-ouest dirigées par les Frères des Écoles chrétiennes et celles de Léopoldville-est par les Chanoinesses de Saint-Augustin; celles de Stanleyville, de Bunia et de Buta par les Frères Maristes; celles de Lusambo et de Kabinda par les Frères de la Charité; celle d'Élisabethville par les Pères Salésiens; celle de Coquilhatville par les Pères de Scheut et celle de Kindu par les Filles de la Croix.

Dans toutes ces écoles à côté de l'enseignement primaire existent des cours professionnels : menuiserie, cordonnerie, imprimerie, confection de vêtements, etc.

Mentionnons encore l'*École d'agriculture de l'État* à Éala, les *Écoles des candidats commis* à Boma, Stanleyville et Lusambo, une *École pour élèves et sous-officiers comptables* à Lisala, une *École pour infirmiers noirs* à Boma, enfin des *Écoles pour assistants médicaux indigènes* à Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville et Buta.

L'instruction des *enfants européens* n'a pas non plus été négligée.

Des écoles primaires, pour garçons et filles ont été créées à Léopoldville, à Likasi-Panda et à Élisabethville; les Pères Salésiens enseignent les humanités anciennes et modernes complètes à Élisabethville, tandis que les Sœurs de la Charité y ont organisé des cours primaires développés et des travaux manuels pour filles.

Dans la mère-patrie, divers enseignements ont été créés pour diffuser la connaissance de la colonie.

L'*Université coloniale d'Anvers*, l'*École coloniale de Bruxelles*, le *Musée du Congo* à Tervueren, le *Jardin colonial* de Laeken où l'on sélectionne les plantes destinées aux postes de l'État ou au jardin botanique d'Éala, l'*École de médecine tropicale*, qui est une faculté de l'Université coloniale, les *cours coloniaux* annexés à l'École d'horticulture et d'agriculture de l'État à Vilvorde et à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers sont autant d'institutions destinées à venir en

aide à l'œuvre colonisatrice au pays noir. Ajoutons-y : une section coloniale dans les diverses Écoles spéciales de commerce; l'enseignement colonial donné au doctorat en géographie; et, dans beaucoup de cours universitaires qui le permettent, tels ceux de géologie, de botanique, de zoologie, d'histoire contemporaine, etc., des leçons spéciales sur le Congo à ces divers points de vue.

L'évangélisation. — Dès la constitution de l'État Indépendant, Léopold II obtint du Saint-Siège que l'évangélisation catholique du Congo fût réservée à des missionnaires belges; leur dévouement ne s'arrêta pas aux œuvres d'apostolat; ils ont aussi organisé des écoles, des orphelinats, des ateliers, des fermes-chapelles, des dispensaires, des hôpitaux, des lazarets qu'ils entretiennent et dont ils assurent la direction et les services avec un zèle admirable.

La Conférence de Berlin a imposé aux États établis dans le bassin du Congo l'obligation de garantir à tous les habitants la liberté de conscience et la tolérance religieuse, « avec protection particulière pour les missions chrétiennes ». Au Congo belge, des peines ont été édictées pour réprimer toute atteinte à la liberté des cultes, à leur libre exercice public ou à la liberté de conscience. Plus d'un millier de nos compatriotes, religieux ou religieuses, dans un esprit de désintéressement absolu et de pur dévouement, sont partis pour le Congo, sacrifiant toutes jouissances humaines et leur vie entière pour la civilisation chrétienne. Nombreux sont ceux qui y sont morts.

Les missionnaires qui se sont chargés d'évangéliser le Congo appartiennent à la religion catholique ou à diverses églises protestantes.

Dans toute œuvre coloniale, les missions d'évangélisation ont une importance capitale et elles rendent d'éminents services à la colonisation, qui n'a pas pour but uniquement l'exploitation économique de la colonie, mais aussi et surtout le développement de la civilisation, l'apport et la propagation de principes moraux, le relèvement intellectuel et social des indigènes. Alors que la colonisation en est à ses débuts, elle a le plus souvent un caractère d'occupation du pays et d'exploitation de ses richesses naturelles; les missionnaires représentent un élément colonisateur plus bienfaisant : ils vivent en contact journalier avec les indigènes, se préoccupent de leur éducation morale, leur font saisir la grossièreté ou l'inhumanité de certaines de leurs coutumes, leur proposent un autre idéal de vie, réforment leurs habitudes et, par leurs écoles professionnelles, leur inculquent l'amour du travail qui, avec les principes chrétiens, sera un puissant levier pour leur régénération sociale. Et cette influence bienfaisante

des missionnaires ne devient pas moins nécessaire et utile lorsque l'occupation est terminée et l'autorité de la métropole établie dans toutes les parties de la colonie; les missionnaires continuent leur œuvre d'évangélisation et assument presque seuls la tâche difficile de l'instruction et de l'éducation des indigènes et la propagation de principes moraux et sociaux qui forment la base de la civilisation européenne.

Les missionnaires catholiques qui évangélisent le Congo sont belges d'origine; les missionnaires protestants sont presque tous d'origine anglo-saxonne (américains, anglais, suédois, écossais, quelques belges seulement). Une augmentation du nombre des missionnaires belges serait utile, parce que ceux-ci, provenant de la mère-patrie, auront, outre leur influence religieuse, une influence politique et sociale qui sera mieux en rapport avec les directives de la métropole, et par conséquent plus nettement belge et patriotique.

Missions catholiques. — Elles comprennent, d'après le *Bulletin de l'Union Missionnaire du Clergé* (1931), 10 vicariats apostoliques, 12 préfectures apostoliques, 1653 missionnaires.

Les *vicariats de Léopoldville* (résidence Léopoldville), du *Haut-Kasai* (résidence Luluabourg) et de *Nouvelle-Anvers* (résidence Nouvelle-Anvers) sont administrés par les Pères de Scheut, assistés des Frères des écoles chrétiennes, des Frères de la Charité de Gand, des Sœurs de la Charité de Gand, des religieuses Franciscaines missionnaires de Marie, des Chanoinesses de Saint-Augustin.

Ils étendent respectivement leur influence, le premier sur la partie du Bas-Congo comprise entre la côte et une ligne partant de l'ouest de Matadi pour atteindre au nord de cette ville la frontière de l'Afrique équatoriale française, sur les environs de Léopoldville et le district du Lac Léopold II; le second sur le district du Sankuru, presque tout celui du Kasai et la partie de celui du Lomami à l'ouest du Lomami; le troisième sur une partie des districts de l'Aruwimi, des Bangala et de l'Uele-Itimbiri.

La *préfecture de Basankusu* (résidence Basankusu) est desservie par les Pères de Mill-Hill, assistés des Sœurs de Notre-Dame de Moorslede et des Sœurs de Saint-Antoine d'Asten. Rayon d'action : le district de la Lulunga.

La *préfecture de la Chuapa* (résidence Coquilhatville) est desservie par les Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, assistés des Sœurs du Précieux Sang et des Sœurs du Sacré-Cœur d'Opwyck. Rayon d'action : le district de l'Équateur.

Les *vicariats du Haut-Congo* (résidence Baudouinville), du *Kivu* (résidence Katana), de l'*Urundi* (résidence Mugeru), du *Ruanda* (résidence Kabgaye) et la *préfecture du lac Albert* (résidence Kilo) forment le champ d'action des religieux du cardinal Lavigerie, dits Pères Blancs, assistés des Sœurs Blanches. Ils étendent respectivement leur influence, le premier sur la partie des districts du Maniema et

du Tanganika limitée par la Luvua, le Lualaba et une ligne partant du confluent de l'Elila pour aboutir au sud du lac Édouard; le deuxième sur le district du Kivu au sud de cette ligne; le troisième sur le Ruanda; le quatrième sur l'Urundi; la préfecture apostolique du lac Albert sur l'est et le nord du district du Kibali-Ituri.

Le *vicariat des Stanley-Falls* (résidence Saint-Gabriel, situé en aval de Stanleyville) est confié à la mission des prêtres du Sacré-Cœur assistés des Frères Maristes et des Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie. Il étend son influence sur le district de Stanleyville, la partie de celui de l'Aruwimi située sur la rive droite du Congo, une partie de ceux du Kibali-Ituri, du Kivu et du Maniema.

Le *vicariat de Matadi* (résidence Tumba) est desservi par les Pères Rédemptoristes assistés des Frères des écoles chrétiennes, des Sœurs de la Charité de Gand, des Chanoinesses missionnaires de Saint-Augustin. Il étend son influence sur la partie du district du Bas-Congo limité au nord par l'Afrique équatoriale française, à l'ouest par la ligne précitée allant de cette frontière jusqu'à l'ouest de Matadi, au sud par l'Angola portugais, à l'est par l'Inkisi jusque Kisantu, puis le chemin de fer du Bas-Congo jusque Léopoldville.

Les *vicariats du Kwango et de Kisantu* (résidence Kisantu) forment la mission des Pères Jésuites assistés des Sœurs de Notre-Dame, des Sœurs de la Charité et des Sœurs de Sainte-Marie de Namur, des Sœurs de Saint-François de Sales et des Dames du Sacré-Cœur. Rayon d'action : le premier, la partie du district du Bas-Congo au sud du Kasai et à l'est du Congo, du chemin de fer précité et de l'Inkisi; le second, tout le Kwango et l'ouest du Kasai.

La *préfecture de l'Ubangi* (résidence Molegbe-Saint-Antoine, au sud-est de Banzyville) est confiée aux Frères Mineurs Capucins assistés des Sœurs Augustines de Mons et des Sœurs Pénitentes de Saint-François d'Hérentals. Rayon d'action : le district de l'Ubangi et les territoires du district des Bangala faisant partie du bassin de l'Ubangi.

Le *vicariat de l'Uele occidental* (résidence Buta) et la *préfecture de Bondo* (résidence Bondo) sont confiés, le premier aux Chanoines Prémontrés de Tongerlo, assistés des Chanoinesses du Saint-Sépulcre (Turnhout); la seconde aux Pères Croisiers, assistés des Sœurs du Sacré-Cœur de Marie (Berlaer-lez-Lierre). Rayon d'action : la presque totalité du district de l'Uele-Itimbiri et de petites fractions des districts des Bangala, de l'Ubangi et de l'Uele-Nepoko.

Le *vicariat de l'Uele oriental* (résidence Dungu) est confié aux Pères Dominicains assistés des Sœurs du Sacré-Cœur de Marie et des Sœurs Dominicaines du Rosaire (Fichermon, dans le Brabant). Rayon d'action : la majeure partie de l'Uele-Nepoko.

La *préfecture du Katanga septentrional* (résidence Braine-l'Alleud-Saint-Joseph) forme la mission des Pères du Saint-Esprit (Lierre et Louvain), assistés des Filles de la Croix (Liège). Rayon d'action :

le district du Maniema à l'ouest du Lualaba, les parties nord-ouest du Tanganika et nord-est du Lomami.

La *préfecture du Katanga* (résidence Élisabethville) est desservie par les Pères Bénédictins de l'abbaye de Saut-André, assistés des Sœurs de la Charité de Gand et des Sœurs Bénédictines de Béthanie. Rayon d'action : le district du Haut-Luapula, sauf le sud-est et la partie à l'ouest de Lualaba.

La *préfecture du Haut-Luapula* (résidence Kafubu) est desservie par les Pères Salésiens (Liège), assistés des Sœurs Salésiennes. Rayon d'action : le sud-est du district du Haut-Luapula.

La *préfecture de Lulua et Katanga* (résidence Sandoa) est desservie par les Frères Mineurs Franciscains. Rayon d'action : le district de la Lulua, la partie de celui du Haut-Luapula à l'ouest du Lualaba, la partie de celui du Tanganika au sud de la Lovoï et de la Luvua.

Missions protestantes. — Les missions protestantes sont au nombre de vingt-cinq, dont onze américaines, sept anglaises, trois suédoises, deux norvégiennes, une belge et une internationale; elles comptent au Congo 600 missionnaires environ et 124 stations principales.

Les missions américaines sont : *L'American Baptist Foreign Mission Society* dans le Bas-Congo, le Kwango et l'ouest du district du lac Léopold II.

L'American Presbyterian Congo Mission dans le Kasai, notamment à Luebo, Mutoto et Bibanga.

La *Christian and Missionary Alliance* à Boma et dans le Mayumbe.

La *Disciples of Christ Congo Mission* à Bolenge et dans l'Équateur.

La *Methodist Episcopal Congo Mission Northern* à Élisabethville et dans le Katanga.

La *Methodist Episcopal Congo Mission Southern* dans le Sankuru.

L'Africa Inland Mission (avec une branche anglaise) dans l'Uele-Nepoko et le Kibali-Ituri.

La *Congo Inland Mission* à Charlesville et dans le Haut-Kasai.

L'Evangelization Society Africa Mission dans le Maniema.

La *Mission Évangélique de l'Ubangi* (suédoise-américaine) à Karawa et dans l'Ubangi.

L'Unevangelized Tribes Mission dans le Kwango.

Les missions anglaises sont : La *Baptist Missionary Society* dans le Bas-Congo, à Léopoldville, Matadi, Wathen et Thysville; dans le district du lac Léopold II, à Bolobo, et dans le Haut-Congo à Yalamba et Yakusu.

La *Congo Balolo Mission* dans la Lulonga.

La *Congo Evangelistic Mission* dans le Tanganika-Moero.

La *Garanganze Evangelical Mission* dans le Katanga.

La *Hearth of Africa Mission* dans l'Uele et le Kibali-Ituri.

La *Luanza Mission* sur le lac Mweru.

La *Westcott Brothers Mission* dans le Sankuru.

Les missions suédoises sont : La *Mission Baptist Suédoise* dans le district du lac Léopold II.

La *Mission Suédoise* dans le Bas-Congo.

La *Mission libre Suédoise* dans le Kivu.

Les missions norvégiennes sont : La *Mission Norvégienne* dans le Kivu.

La *Mission Baptist Norvégienne* dans l'Uele-Itimbiri.

La mission belge, la *Société belge de Missions protestantes au Congo*, a son œuvre dans le Ruanda.

La mission internationale, la *Seventh-Day Adventists Missions*, à comme champ d'action le Ruanda, l'Urundi et le Katanga.

D. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

(*Atlas classique*, pl. 34, c. 183.)

I. — LES PRODUITS DE LA NATURE

ET LEUR RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

a) *Produits servant à l'alimentation.*

Produits végétaux. — Les cultures coloniales les plus importantes sont celles du *cacao*, du *café*, du *riz* et de la *canne à sucre*.

Le *cacaoyer* est cultivé avec succès partout où il trouve des conditions favorables de sol (terre argileuse), de chaleur et d'humidité (situation abritée). Le cacao, déjà aujourd'hui article important d'exportation, a comme centres de culture principaux la région de l'Équateur, de Lukolela à Stanleyville, et le Mayumbe. Une exploitation de l'État couvre 600 hectares dans l'Aruwimi, à Barumbu. (Exportation en 1930 : 1.195 tonnes.)

Le *caféier* croît spontanément sur la plus grande partie du territoire. Le gouvernement et les sociétés commerciales en ont fait de vastes plantations dans différents centres. L'Équateur, l'Aruwimi et le Bangala sont les districts où sa culture rencontre les conditions les plus favorables. A Lula, près de Stanleyville, la station expérimentale de l'État possède 125 hectares de caféier produisant des cafés appréciés. (Exportation en 1930 : 1.537 tonnes.)

Le *riz* est cultivé surtout dans le bassin de l'Itimbiri, dans les régions de Stanleyville, de Ponthierville, de Kindu et de Nyangwe. Sa culture s'est surtout développée pendant la guerre pour servir au ravitaillement des troupes congolaises. (Exportation en 1930 : 426 tonnes.)

La *canne à sucre*, qui pousse à l'état sauvage, n'était cultivée par les indigènes que pour la fabrication de la bière. Les plantations du

Bas-Congo, dans la région de Kitobola, donnent aujourd'hui un bon rendement sucrier.

Les cultures destinées à l'alimentation des indigènes sont nombreuses.

Il faut citer les plantes à *tubercules* : manioc, patate douce et igname; — les *céréales* : maïs, millet, riz sorgho, éleusine; aussi le froment semé autour des établissements européens, tout au moins dans le Katanga et le district de Stanleyville; — les cultures *légumières* et *fruitières* : fèves, haricots, arachides, bananes, ananas (le roi des fruits de l'Afrique) et autres plantes potagères, importées d'Europe à l'usage des blancs, comme chou, laitue, pois, poireau, céleri, tomate, etc.; diverses espèces d'*arbres fruitiers* indigènes ou exotiques : oranger, citronnier, manguier, arbre à pain, etc.; — enfin, des *plantes à épices* ou condiments : poivrier, vanillier, muscadier, giroflier, gingembre, etc. — Signalons l'établissement de colons agriculteurs européens se livrant à la culture maraîchère et vivrière aux environs de Léopoldville, à Kunzulu notamment, et dans la région minière du Katanga, surtout autour d'Élisabethville.

Le gouvernement a organisé, pour la culture expérimentale de végétaux de valeur, des jardins botaniques et des jardins d'essai à Éala, sur la rive gauche du Ruki, près de Coquilhatville, ainsi qu'à Zambi et à Congo-da-Lemba, dans le Bas-Congo, et à Baudouinville, dans le Tanganika. Les Pères Jésuites ont également fondé à Kisantu, leur principal établissement près de Thysville (Bas-Congo), un jardin botanique remarquable tant par son étendue que par ses riches collections. Au Katanga, des stations expérimentales ont été créées par l'État, où les colons peuvent séjourner pour étudier les conditions d'exploitation : une ferme expérimentale sur la rivière Murama et une station d'élevage à Katentania.

Plantes médicinales. — Le nombre des plantes pharmaceutiques est également considérable : colatier, fournissant la noix de cola utilisée comme stimulant; quinquina, donnant la quinine; camphrier; ricin; réglisse; euphorbe, dont le latex est employé pour empoisonner les flèches, et autres espèces fournissant des poisons médicaux, etc.

Tabac. — L'habitude de fumer et de priser avait déjà donné un certain développement à la production indigène. En vue de l'exportation, le gouvernement de la colonie a étendu la culture du tabac à de nombreuses régions. Elle est surtout développée dans le Bas-Congo, au nord de Matadi et au Kivu.

Produits de l'élevage. — Aux animaux domestiques : chèvres, moutons et volailles, il faut ajouter le bœuf, le cheval, l'âne, le mulet, indépendamment d'essais d'acclimatement ou de domestication d'autres espèces, éléphants, zèbres, chameaux, autruches.

Le bétail est de première nécessité au Congo : d'abord, pour la production du lait et de la viande de boucherie, indispensables aux Européens sous le climat tropical; ensuite, par les services qu'il peut rendre à l'agriculture; enfin, par l'utilisation du bœuf comme bête de somme en vue de la suppression du portage à dos d'homme là où il n'existe pas d'autres moyens de transport. Malheureusement, l'élevage est contrarié et même empêché en certaines régions par la mouche tsé-tsé. Le gros bétail n'existe à l'état indigène que dans l'est de l'Uele-Nepoko et du Kibali-Ituri, dans l'Urundi, le Ruanda, le Maniema, au Katanga, dans le Kasai et le Kwango.

L'espèce *bovine* (260.000 têtes) est représentée par trois types provenant de croisements, et caractérisés l'un par l'absence des cornes, l'autre par la grande longueur des cornes, le troisième par la présence d'une protubérance sur le garrot (bœuf à bosse). Les postes d'élevage sont nombreux. Le plus ancien, appartenant à une compagnie, est celui de l'île Mateba, dans l'estuaire du fleuve. Le gouvernement, qui est propriétaire de milliers de têtes de gros bétail, a ses principales stations à Zambi situé dans le Bas-Congo, à Kitobola et à Katentania.

Le *cheval* n'existait pas au Congo à l'arrivée des Européens; il a été importé du Sénégal et des îles Canaries. Son élevage ne réussit qu'au nord-est de la colonie (Uele-Nepoko, Kibali-Ituri), la tsé-tsé étant aussi redoutable pour le cheval que pour le bœuf.

L'*âne* et le *mulet*, beaucoup plus résistants aux fatigues et aux privations, se sont parfaitement acclimatés et sont assez répandus dans la colonie.

Des essais de domestication de l'*éléphant* d'Afrique furent organisés à Api (Uele-Itimbiri), station possédant actuellement 90 éléphants aptes aux travaux agricoles; d'autres centres de dressage ont été créés dans l'Uele et le Lomami.

Le dressage des *zèbres*, le croisement avec le cheval et avec l'âne, ont été entrepris en divers endroits, notamment à Sampwe sur la Lufira, au Katanga, où le kraal comprend une cinquantaine de zèbres dressés.

L'élevage des *autruches* se développe dans l'Uele et l'Ubangi et y donne des résultats encourageants. Des *chameaux*, originaires des Canaries, ont été importés à Léopoldville.

Produits minéraux. — Le *sel* est un produit très recherché au point de constituer dans certaines régions une précieuse marchandise d'échange.

Les indigènes de la côte le recueillent de l'eau de la mer; ceux de l'intérieur le tirent soit des sources salines, soit de cendres de végétaux aquatiques lavées. Signalons de nombreuses sources thermales, sulfureuses ou sulfatées, le long du Lualaba et de la Lufira.

b) Produits servant à l'habillement.

Les plantes textiles. — Plusieurs plantes textiles ont une certaine valeur soit pour l'usage indigène, soit comme culture industrielle d'exportation : principalement le *cotonnier* et le *chanvre*.

Le *cotonnier* croît à l'état sauvage, et diverses espèces étrangères ont été avantageusement introduites. Le cotonnier cultivé dans notre colonie est surtout une variété américaine qui donne un filament de 28 millimètres employé ordinairement par notre industrie textile. Au point de vue du sol et de la climatologie, le Congo réunit toutes les conditions favorables à l'extension de la culture cotonnière : terres riches et grasses; pluies régulières; saison sèche d'une durée suffisante pendant la dernière période de maturation, pour permettre à la récolte de ne pas être endommagée par les pluies. Les cultures sont localisées dans le Sankuru, le Kasai, le Lomami et le Maniema d'une part, l'Ubangi, les Uele et le Kibali-Ituri d'autre part. La production du coton brut qui fut de 12 tonnes en 1916 passa à 2.000 tonnes en 1921 et à 24.636 tonnes en 1930, ce qui donne 8.212 tonnes de coton égrené pour les 100.000 hectares cultivés (consommation belge : 80.000 tonnes, dont la moitié d'Amérique). Or la superficie des terres du Congo belge, susceptibles d'être utilisées à la culture du coton, peut être évaluée à deux millions d'hectares, capables de rapporter, d'ici vingt à trente ans, avec le concours de toutes les énergies nécessaires, 150.000 tonnes de coton.

Ces chiffres promettent si l'on envisage sérieusement la nécessité qui s'impose pour l'industrie textile belge d'avoir un centre important de production. Les pays producteurs de coton, notamment l'Amérique, se verront bientôt dans l'obligation d'utiliser toutes leurs récoltes. Grâce à notre colonie, nous pourrons échapper à la crise cotonnière qui se dessine, à condition d'y développer fortement cette culture.

Le *chanvre*, analogue au chanvre d'Europe, est malheureusement utilisé davantage comme narcotique par les noirs, fumeurs de chanvre, que comme textile. On a essayé d'introduire le chanvre de Manille, produit par le bananier textile.

Les fibres des feuilles de raphia, de divers autres palmiers (élaeis, borassus, calamus rotang, palmier bambou), du baobab, du bananier *Musa* sont employées pour le tissage des étoffes, la vannerie, la broserie : le raphia donne le produit connu sous ce nom comme ligatures et aussi le piassava, fibre dure employée dans la broserie.

Des plantations de kapokiers, grands arbres croissant à l'état sauvage et dont le filament de la capsule est recherché pour le rembourrage, ont donné de bons résultats. Des essais de culture d'agaves, dont les

feuilles contiennent des fibres appelées sisal et hennequen et employées dans la corderie, ont été effectués avec succès.

Enfin, la ramie, sorte d'ortie vivace, et le jute se sont très bien acclimatés au Congo.

c) Produits servant à l'habitation.

Produits végétaux. — Les murs des habitations des indigènes sont généralement en pisé et couverts d'un revêtement de nattes, d'écorces ou de feuilles; la toiture est faite de feuilles ou d'écorce, et surtout de chaume dans la savane. L'élément principal qui entrait autrefois dans la construction d'une demeure de blanc était le bois. La plupart de ces matériaux de construction sont fournis par les principales essences forestières citées dans l'étude de la géographie végétale.

Produits minéraux. — Les gisements de calcaire, de grès et de pierres à bâtir sont assez nombreux au Katanga. — Les monts de Cristal renferment du granit, du marbre et des pierres à chaux. — L'argile calcaire se rencontre un peu partout en dépôts considérables et permet la confection de briques, tuiles et poteries.

d) Matières servant à l'industrie.

Matières végétales. — Elles consistent principalement en *caoutchouc, copal, plantes oléagineuses et plantes tinctoriales.*

Une des principales richesses du Congo réside dans la production du *caoutchouc* que l'on récolte dans toute l'étendue de la colonie. Il n'était fourni autrefois que par des arbres tels que l'Ireh ou des lianes telles que le *Landolphia*, croissant surtout dans les forêts et dans la savane. Le latex — liquide laiteux circulant dans l'écorce de ces plantes — s'extrait par une simple incision au couteau dans l'écorce. Aussitôt à l'air, il se solidifie naturellement, les meilleures qualités du moins.

Quant au caoutchouc des herbes, on l'obtenait en faisant sécher au soleil, puis en battant, les rhizomes ou tiges rampant sous le sol. Le Kwango en fournit encore une certaine quantité.

A ces deux genres naturels de production s'ajoute aujourd'hui le caoutchouc des plantations, particulièrement d'Hévéas du Brésil. (Exportation en 1930 : 510 tonnes.)

La récolte du caoutchouc a fortement diminué (exportation en 1900 : 5.316 tonnes) et sa production a cédé la première place qu'elle détenait à l'exportation, parmi les productions végétales, aux plantes oléagineuses. Il faut en rechercher la cause dans la baisse du prix de la

gomme sur les marchés européens, baisse due, au début du XX^e siècle, à la concurrence du caoutchouc du Brésil et de la Malaisie et actuellement à la surproduction; peut-être aussi dans la modification apportée dans la perception de l'impôt chez certaines populations qui se libéraient autrefois en caoutchouc et actuellement en argent, mais surtout dans une replantation faite avec peu de soin et d'expérience et dans une trop grande jeunesse des plantations créées en vue de remédier à la diminution possible du caoutchouc de la forêt.

Comme autre résine importante, nous citerons le *copal*, employé dans la fabrication des vernis et provenant d'un arbre indigène, existant en quantité dans la forêt équatoriale. La province de l'Équateur est la région productrice. Il y a deux espèces de copal : le copal vert, obtenu par incision du tronc et des grosses branches qui laissent exsuder leur résine; et le copal dur, le plus utilisé, retrouvé par des fouilles faites au pied de l'arbre pour mettre au jour la résine qui a coulé précédemment sur le sol et y a été recouverte par des débris organiques ou des alluvions. (Exportation en 1930 : 16.679 tonnes.)

Parmi les *plantes oléagineuses*, productrices d'huile et de corps gras, le *palmier élaeis* (voir Planche III) acquiert une importance de tout premier ordre tant par les usages différents de ses produits que par la valeur du commerce d'exportation qu'il alimente. Il croît spontanément et avec exubérance dans tout le Congo, aussi bien dans la forêt que dans la savane. On en a créé de grandes cultures de plusieurs centaines d'hectares dans le Mayumbe, dans le sud du district des Bangala et le long de l'Itimbiri.

Il est l'arbre utile par excellence : les noirs emploient son feuillage comme couverture de leurs huttes, ses fibres pour le tissage de leurs étoffes; sa sève fournit du vin, le malafu, et, sous le nom de chou-palmiste, son cœur ou bourgeon terminal placé à la naissance des feuilles est consommé comme légume; de la partie charnue de ses fruits — plusieurs centaines de drupes agglomérées en régimes, pesant en moyenne 15 à 20 kilogrammes — on extrait une huile, l'huile de palme (en 1930 : 36.988 tonnes exportées), employée dans la fabrication du savon et des bougies; le noyau renferme une amande ou noix-palmiste (en 1930 : 66.356 tonnes exportées) qui donne une huile fine, comestible, de qualité supérieure, l'huile de palmiste dont on se sert pour la fabrication de la margarine.

L'*arachide*, vulgairement appelée pistache de terre, est une plante légumineuse dont les graines (cacahuètes) sont comestibles, cuites ou grillées. On en retire surtout une huile incolore et fine, dont on se sert pour falsifier l'huile d'olive ou que l'on utilise, à l'égal de cette dernière pour la table; elle se prête aussi à l'éclairage, à la parfumerie et à la fabrication des savons blancs mousseux. Les résidus de la fabrication fournissent des tourteaux pour la nourriture du bétail. Elle croît surtout dans l'ouest de l'Équateur et dans le district de la Lulonga. (Exportation de graines en 1930 : 87 tonnes.)

Il y a encore, comme autres plantes oléifères moins importantes, le *nulla panza* et le sésame, fournissant une huile employée en savonnerie; le ricin, utilisé en pharmacie et par les indigènes pour s'en oindre le corps; l'arbre à beurre, dont la graisse est comestible; le cocotier, qui donne la noix de coco dont l'amande, ou coprah, moulue, fournit une huile comestible et pouvant entrer dans la fabrication des savons.

Les *plantes tinctoriales* sont nombreuses : lichens, tels que l'orseille; racines, graines, bois de teinture fournissent les couleurs végétales les plus variées. La plus recherchée est la ngula, dont les indigènes se servent pour se farder en rouge.

Matières animales. — Comme produit colonial de nature animale, il faut citer l'ivoire d'éléphant et d'hippopotame : ivoire ordinaire, provenant d'animaux tués récemment; ivoire mort ou fossile, provenant de bêtes mortes depuis longtemps.

L'ivoire mort, de qualité inférieure, est trouvé, mais en quantité minime, sur ou dans le sol; la majorité de la production d'ivoire est fournie surtout par les défenses d'éléphants, en beaucoup moins grande partie par celles d'hippopotames, tués à la chasse. La province Orientale et le Sankuru sont les régions productrices. (Exportation en 1930 : 153 tonnes). Le commerce très actif, auquel ce produit donne lieu dans les régions du nord et du nord-est du Congo, a son avenir naturellement lié à l'existence de l'animal; or on tue beaucoup trop d'éléphants : l'ivoire dont le Congo est le principal producteur du monde, voit ses quantités exportées décroître fortement. Il serait urgent de réglementer avec rigueur la chasse si l'on ne veut pas que disparaisse rapidement cet article d'exportation qui fait la renommée de son principal marché, Anvers.

Matières minérales. — Les minéraux utiles exploités actuellement au Congo sont le cuivre, le cobalt, l'étain, le fer, la houille et l'or. L'argent et le platine s'y rencontrent en combinaison avec d'autres minerais, et l'on a signalé l'existence de dépôts de manganèse et de mica, et de terrains bitumineux. On y exploite également les diamants et des minerais riches en sels d'uranium (radium).

Trois régions seulement sont jusqu'aujourd'hui reconnues comme riches en productions minérales. Ce sont, par ordre d'importance, le Katanga, la région minière par excellence, le talus oriental longeant les grands lacs et, dans le Bas-Congo, la région du Mayumbe. Nous y ajouterons quelques points, toujours sur la terrasse périphérique, de l'Ubangi-Mbomu et du Haut-Kasai.

Le cuivre. — Le minerai de cuivre du Katanga se présente surtout sous forme de malachite. Le nombre des gisements est considérable : des 200 reconnus jusqu'à présent, disséminés dans une bande de plus de 320 kilomètres de longueur et de 110 kilomètres de largeur de part et d'autre de la Lufira supérieure, quelques-uns seulement sont exploités. Les réserves reconnues sont évaluées à 75 millions de tonnes de minerais, contenant plus de 5 millions de tonnes de cuivre.

Il existe aussi des gisements de cuivre importants dans le Mayumbe; toutefois les mines actuellement exploitées dans cette région sont situées hors de la colonie, mais près de ses frontières.

Les prospections ont encore signalé des gisements de cuivre dans le Maniema, sur l'Ubangi-Mbomu et à Bamanga, au nord-est de Ponthierville.

Le cobalt. — Il se rencontre au Katanga, associé à certains minerais de cuivre.

L'étain. — Les gîtes d'étain, formés surtout de cassitérite, sont presque entièrement confinés dans la région qui s'étend de Busanga, sur le Haut-Lualaba, au nord de Ruwe, jusqu'aux environs de Kiambi, sur la Luvua.

Les plus importants sont ceux de Busanga, Kasonso, Kikonja, Manono, Kitotolo et Muika; ce dernier, situé à quelques kilomètres en amont de Kiambi et d'une superficie de 8.000 hectares, a le précieux avantage, tout comme ceux de Manono et de Kitotolo, de longer la section navigable de la Luvua.

Il existe encore des gisements d'étain dans les districts du Maniema, du Kasai, de l'Ubangi et du Kibali-Ituri.

Le fer. — Il abonde au Katanga, comme sur toute l'étendue de la colonie, dans la latérite du sol superficiel. Mais on le rencontre aussi en grande quantité sous forme de magnétite et d'hématite, dans des gisements affleurant ou s'élevant au-dessus de la surface générale du pays en véritables montagnes de fer; telles, celles de Kafunda-Mikopo, Shamalenge, Shiwanda vers la source du Lualaba, à la frontière sud de la colonie.

Parmi les autres régions particulièrement riches en fer — nous avons déjà dit qu'on le rencontrait un peu partout dans la latérite — nous devons signaler d'abord la région du Mayumbe qui vient pour sa richesse en fer, comme pour le cuivre, immédiatement après le Katanga; puis nous citerons l'Uele-Nepoko (montagne de fer d'Angba, dans le massif d'Amadi, entre Niangara et Bambili), la région du confluent de l'Ubangi, du nord-est du lac Tumba et du Rubi, le bassin de la Maringa et le Haut-Kasai.

Deux gisements houillers ont été découverts non loin de la Lukuga, le long du chemin de fer de Kabalo au lac Tanganika (réserve évaluée à un milliard de tonnes), et dans le bassin de la Luena, à 30 kilomètres environ au sud de Bukama. Tous deux sont exploités, mais la situation du second, sur la voie ferrée qui le relie aux centres industriels du Katanga, motive sa beaucoup plus grande production.

En dehors de ces gisements du Katanga, nous mentionnerons ceux de la rive droite du Lualaba, au nord de Ruwe, et ceux du nord du Maniema.

Or, argent, platine. — Des prospections nombreuses ont identifié des champs aurifères dans les provinces Orientale et du Katanga : dans la première les gisements les plus riches sont situés dans les districts du Kibali-Ituri, de l'Uele-Nepoko et au nord du lac Kivu; dans la seconde, le dépôt le plus important se trouve à Ruwe et renferme également du platine. En d'autres points, comme Kambove, Likasi et Fungurume, l'or a été trouvé, en minime proportion, dans le minerai de cuivre. Il y est ordinairement accompagné d'argent. Le quartz aurifère existe dans la région de Sakania.

Manganèse et mica. — Au nombre des gîtes de manganèse, on peut mentionner celui situé à l'ouest de Ruwe. On trouve du mica à Katoro, sur le Lualaba, en aval de Busanga.

Pétrole. — Des schistes bitumineux ont été signalés dans le Mayumbe, à l'ouest du lac Albert et au sud-est de Stanleyville.

Diamants. — Les dépôts alluvionnaires principaux qui les renferment sont localisés dans la région du Haut-Kasai. Quelques gisements existent également dans l'Uele-Itimbiri (bassin de la Haute-Tele, au sud-est de Buta) et dans le Kibali-Ituri (à l'ouest d'Irumu).

Le radium. — Il est contenu dans des minerais (pechblende) découverts à Chinkolobwe et à Luiwishi, au Katanga.

II. — LES INDUSTRIES.

La seule industrie a été, jusqu'en ces dernières années, l'*industrie indigène*, encore rudimentaire. Actuellement, la grande industrie commence à se développer au Congo.

Les peuplades congolaises savent fondre le minerai de fer d'une façon très habile et s'en forger des armes, des lances, des pointes de flèches et de multiples ustensiles : hameçons, couteaux, rasoirs, harpons, hachettes; le travail du cuivre leur permet d'orner la plupart de ces engins avec goût. — A l'aide de fibres végétales, le Congolais tresse des paniers et des corbeilles de toute grandeur, aux dessins variés; la fabrication de ces objets destinés à l'emballage des produits coloniaux exportés, s'est fortement développée et fournit à un grand nombre d'indigènes une occupation régulière. — Des fibres de palmier, du coton et du chanvre, ils se confectionnent des étoffes très solides et d'une grande variété de dessins; ils s'aident parfois d'un métier assez ingénieux. — Leurs poteries diverses, faites généralement à la main, chez certaines tribus au moyen d'un tour fort rudimentaire, sont enjolivées de peintures et de dessins. — Ils savent encore sculpter le bois, construire des ponts en lianes, de grands engins de pêche en bambou, recueillir le caoutchouc, le copal, etc.

a) Industries extractives.

Les industries extractives principales sont les exploitations de cuivre et d'étain au Katanga, de charbon au Katanga et le long de la Lukuga, d'or dans le Kibali-Ituri, de diamants dans le Haut-Kasai et de minerais contenant le radium au Katanga.

Les gisements de cuivre exploités sont ceux de Kambove, Likasi-Chituru, Luishia, Ruashi et Kipushi (près d'Élisabethville). L'exploitation s'y fait presque partout à ciel ouvert et par pelles à vapeur. — L'étain est exploité dans les principaux gisements du Katanga : par la Géomines à Manono, Kitotolo, Kalanda, Bunda et Mwanza; par l'Union Minière à Kikole et Kayumbo; par la Simkat à Fundabiabo (région de Bukama). Production totale en 1930 : 922 tonnes. — Le charbon s'exploite dans les bassins de la Lukuga, à Greinerville (12.000 tonnes en 1930) et de la Luena (96.000 tonnes). Production totale en 1930 : 108.000 tonnes. — Jusqu'ici, on traitait les alluvions d'or, mais actuellement l'exploitation des filons prend une importance croissante. Les grands centres d'exploitation sont à Kilo et à Moto; ces mines ont produit jusqu'en 1931, 56.500 kilogrammes d'or; leur production en 1930 a été de quatre tonnes et demie d'or. Des autres mines, celles situées au nord du lac Kivu ont fourni une tonne d'or environ. Production totale en 1930 : 5.937 kilogrammes. — Les exploitations de diamants du Haut-Kasai ont débuté en 1913 et ont produit 2.335.000 carats en 1930. — Quant aux minerais contenant le radium et exploités à Chinkolobwe, ils sont travaillés à Oolen (province d'Anvers), où une usine a été construite en vue de produire le radium sur une base industrielle (en 1930 : 60 grammes); cela permet à notre pays de pouvoir répondre à la demande de radium du monde entier et de se trouver à la tête des nations capables de lutter avec le plus d'efficacité contre les maladies cancéreuses. — On exploite les grès, les calcaires et la pierre à bâtir, surtout le long de la voie ferrée aux environs de Kambove et aussi à l'est de Ruwe; des fours à chaux y sont établis et des carrières de pierre sont installées à Léopoldville.

b) Industries métallurgiques.

Industrie du cuivre. — L'Union Minière a créé deux centres industriels au Katanga où elle traite le minerai de cuivre : à Lubumbashi, près d'Élisabethville, et à Panda, au sud de Kambove.

Les usines de Lubumbashi comprennent huit hauts-fourneaux à cuivre à circulation d'eau et un four à réverbère; les premiers traitent les minerais d'une teneur de plus de 15 %, le four, les minerais fins. — Les usines de Panda, installées en 1927, comportent quatre fours à réverbère; trois fours électriques y traitent les minerais de cuivre

cobaltifère et fournissent un alliage de cuivre, cobalt et fer dont la séparation, effectuée à Oolen, près d'Anvers, produit 700 tonnes de cobalt, la plus forte production mondiale. Certains minerais de cuivre à faible teneur sont traités à Panda par le procédé de lixiviation (dissolution après broyage dans l'acide sulfurique dilué) et d'électrolyse (permettant la séparation du cuivre de la solution obtenue). — Ces procédés modernes ont fait passer la production de l'Union Minière de 2.500 tonnes de cuivre brut en 1912 à 143.000 tonnes en 1930; ils motivent également la création, à Likasi, d'une fabrique d'acide sulfurique qui est amené à l'usine de Panda dans une conduite en plomb de 300 km., enfouie à 1 m. 50.

Ce cuivre brut doit être raffiné électrolytiquement avant d'être livré à la consommation; dans ce but, l'Union Minière a créé, à Oolen, une usine travaillant surtout du minerai du Katanga et produisant environ 50.000 tonnes de cuivre raffiné.

La force motrice nécessaire aux mines et usines du Katanga, a été fournie jusqu'à présent, à haut prix, par des centrales à vapeur. Un projet, en partie en voie d'exécution au Katanga, consiste dans l'utilisation de la houille verte. Il s'agirait de transformer la force des chutes et des rapides en énergie électrique que l'on distribuerait aux scieries, distilleries, huileries et autres usines. L'Union Minière a déjà installé une usine hydro-électrique sur la Lufira et aux chutes Zilo sur le Lualaba; la Géomines a entrepris le captage des chutes de Piana-Mwanga sur la Luvua, à 30 kilomètres en amont de Kiambi, et y construira une centrale hydro-électrique.

c) Industries textiles.

A part l'utilisation des différents textiles par les indigènes, le travail du coton, seul, donne lieu à la création d'usines d'égrenage dans de nombreux centres des districts producteurs, notamment à Banzyville, Yakoma et Businga dans l'Ubangi, et à Kibombo dans le Maniéma.

A Léopoldville, la Société Textile Africaine a établi une usine comprenant une filature de 10.000 broches et un tissage de 288 métiers automatiques. Depuis 1929, elle produit, à l'aide du coton du Congo, des tissus destinés aux indigènes.

d) Industries agricoles.

L'extraction de l'huile de palme est la plus importante.

Indépendamment d'une foule de petits établissements éparpillés dans le voisinage des palmeraies, nous signalerons les usines de la société des Huileries du Congo belge à Leverville, Tongq et Kwango dans le Kwilu, à Alberta près de Bumba, à Élisabetha près de Basoko et à Flandria sur le Moyombo (Équateur).

Viennent ensuite les usines de préparation du café pour la vente : à Léopoldville, à Coquilhatville et à Lula (près de Stanleyville) et celles du décorticage du riz à Stanleyville, à Kindu, à Bumba et à Likasi. Une sucrerie, traitant la canne à sucre, a été établie près de Tumba et une manufacture de tabac à Costermansville (Kwilu). Des minoteries ont été installées par les grandes sociétés exploitantes pour ravitailler leur personnel indigène en farine de maïs et de manioc.

La richesse en bois des forêts de la colonie a déterminé la création de scieries importantes appartenant à diverses sociétés.

Elles fournissent à la colonie des quantités énormes de bois pour la construction, l'établissement des voies de chemins de fer, le chauffage tant domestique qu'industriel, etc. A Lukolela et à Malela (Bas-Congo) existent de petites scieries mécaniques de l'État.

Une industrie secondaire dérivant du travail du bois, mais qui a pris une extension de plus en plus forte grâce à l'habileté de la main-d'œuvre indigène et en face de la quantité toujours plus grande nécessaire au transport des produits, consiste dans la fabrication de tonneaux, qui souvent s'effectue en pleine forêt au bord d'une rivière.

e) Industries diverses.

Mentionnons surtout l'*industrie du bâtiment*. L'europpéen a remplacé les paillotes et les tentes du début de l'occupation par des habitations en bois, en tôles ondulées galvanisées, en briques ordinaires et en briques-ciment.

Dans la construction, on évite de plus en plus l'emploi du bois rapidement détérioré par l'humidité, les termites ou fourmis blanches et les moisissures, dues à l'abondance des précipitations atmosphériques. Les maisons en tôles ondulées galvanisées, expédiées démontées d'Europe, présentent l'avantage de se monter sans ouvriers spéciaux et au besoin de pouvoir être transportées sans trop de peine en d'autres lieux; elles sont généralement à parois doubles, suffisamment écartées pour que le matelas d'air puisse absorber une bonne partie de la chaleur de la paroi extérieure. Depuis peu on voit s'ériger dans les centres importants des maisons en briques; ce genre de construction coûte cher car la matière première et le combustible ne se rencontrent pas toujours à proximité; les briques employées doivent être de toute première qualité, bien cuites et très dures afin d'empêcher l'émiettement, et parfaitement cimentées entre elles afin d'éviter l'existence dans les murailles de vides qui servent de repaire aux cancrelats et à toute autre vermine tropicale; aussi la brique-ciment est de plus en plus utilisée. — Des briqueteries sont

en activité près d'Élisabethville et de Léopoldville, et l'on fabrique la brique-ciment à Lukula, près de Thysville, dans la Mayumbe et près de Sankisia au Katanga. A ces fabriques de ciment s'ajoute la production de tuiles et carreaux en ciments et de tuyaux pour canalisation.

Quant au toit, le bois en est aussi le plus possible exclu, de même que les tuiles et les ardoises, trop légères et trop facilement emportées par le vent. On recouvre généralement les habitations de tôles ondulées ou de plaques d'éternit.

La demeure est spacieuse, bien aérée, rarement à étage et souvent entourée d'une vérandah.

III. — LA CIRCULATION DES PRODUITS.

a) *Voies de communication naturelles.*

(Atlas classique, pl. 34, c. 183.)

Voies navigables. — Le réseau des cours d'eau navigables a un développement d'environ 15.000 kilomètres, dont 1.874 km. (Stanleyville-Léopoldville et estuaire) pour bateaux d'au moins 500 tonnes et 3.334 km. (y compris les 1.874 km. précédents) pour bateaux de plus de 150 tonnes (Bukama-Kongolo, Kindu-Ponthierville, le Sankuru depuis Pania-Mutombo).

Entrent pour la majeure partie, dans ce développement, les quatre sections navigables du fleuve (voir p. 31), le réseau du Kasai-Sankuru, du Ruki et de la Lulonga avec leurs composantes et les affluents de celles-ci, l'Ubangi-Uele et le Lomami inférieur. Si l'on ajoute à cette puissante ramure l'appoint des branches secondaires, ouvertes seulement à la navigation des pirogues et celui des lacs, on constatera que *pas un seul endroit du bassin du Haut-Congo ne se trouve à plus de 160 kilomètres d'un point abordable par eau.*

Cette disposition hydrographique favorable a donné au bassin du Congo sa grande supériorité économique sur les autres régions de l'Afrique centrale.

Le trajet en bateau de Léopoldville à Stanleyville (1.724 km.) s'effectue en 13 jours à la montée et 9 jours à la descente; de Ponthierville à Kindu (320 km.) en 4 jours à la montée et 2 jours à la descente; de Kongolo à Bukama (640 km.) en 6 jours à la montée et 3 jours à la descente.

Mer. — Tout comme en Belgique, le littoral maritime congolais n'est guère propre à la création de grands ports, d'abord à cause de son peu d'étendue, ensuite à cause du peu de profondeur près du rivage et du manque d'échancrure de la côte. Heureusement notre colonie y possède l'estuaire du

Congo, immense bras de mer qui atteint une largeur de 13 kilomètres et une profondeur de plus de 110 mètres à hauteur de Banana; ses rives, au point de vue économique, ont donc plus de valeur que le littoral maritime.

b) Voies de communication artificielles.

Routes. — A l'arrivée des Belges au Congo, il n'y existait pas de route. Depuis lors, elles se sont énormément développées : leur longueur totale atteint 29.314 kilomètres, dont 5.800 kilomètres pour automobiles.

Le réseau routier est particulièrement dense dans la province Orientale ($\frac{1}{3}$ du total) et au Katanga, les voies navigables et les voies ferrées ne desservant qu'une minime partie de ces territoires si riches en produits agricoles et miniers. Le centre et le sud de la province de l'Équateur, domaine humide de la forêt équatoriale aux rivières navigables, sont presque entièrement dépourvus de routes.

L'emploi du véhicule à moteur a provoqué la construction ou l'amélioration de nombreuses routes pour automobiles; elles constituent les artères essentielles du réseau routier congolais et leur nombre s'accroît sans cesse; signalons parmi les principales : dans la province Orientale, celle de Buta, terminus de la navigation à vapeur sur le Rubi, à Rejaf, sur le Nil, par Bambili, Niangara, Dungu, Faradje et Aba; — celle de Stanleyville à Buta; — celle de Stanleyville à Wamba et de là soit à Niangara, soit à Faradje par Moto et Watsa; — celle de Watsa à Irumu par Kilo; — celle de Kilo à Mahagi; — au Katanga, celle d'Élisabethville à Port Francqui, le long du B. C. K., par Bukama et Luebo; — celle de Kabalo à Lusambo par Chofa; — celle de Bukama à Lusambo par Kabinda; — celle de Bukama à Dilolo par Sandoa.

Voies ferrées. — La longueur totale des lignes de chemins de fer exploitées à la date du 1^{er} janvier 1930 était de 3.965 kilomètres.

Huit voies ferrées principales ont été construites dont cinq pour suppléer à la non-navigabilité du Congo en diverses parties : le chemin de fer du Bas-Congo, de Matadi à Léopoldville (390 km., écartement 0,765 mètre) destiné à relier la navigation maritime à la navigation fluviale, interrompue par la région des Cataractes; de Matadi, un tronçon de 7 km. conduit au port de Ango-Ango; — la ligne de Stanleyville à Ponthierville (125 km., écartement 1 mètre) qui remplace la voie fluviale aux Stanley-Falls; — le chemin de fer de Kindu à Kongolo (355 km., écartement 1 mètre) qui supplée le fleuve inutilisable en aval des rapides des Portes d'Enfer; — la ligne du Katanga qui relie Bukama à Élisabethville (458 km., plus 255 km. d'Élisabethville

à la frontière, écartement 1,067 mètre), c'est-à-dire le point terminus de la navigation fluviale au terminus de la ligne anglaise du Cap; elle établit ainsi une communication ininterrompue de l'estuaire du Congo à la pointe terminale de l'Afrique; — la ligne de Kabalo, sur le Lualaba, à Albertville, sur le Tanganika (273 km., écartement 1 mètre).

Le chemin de fer du B. C. K., de Port-Francqui à Bukama (1.123 km., écartement 1,067 mètre), est exploité depuis 1929; il a été construit afin de faciliter les rapports entre le Katanga et l'estuaire du Congo, de drainer le trafic du Katanga et de mettre en valeur le Kasai.

Le chemin de fer Katanga-Lobito, de Tenke (près de Chilongo) à Dilolo (523 km., écartement 1,067 mètre) est exploité depuis 1931; cette voie, avec son prolongement portugais jusqu'à Lobito sur l'Atlantique, est appelée à un grand avenir car elle est la plus courte pour atteindre directement le Katanga.

Le chemin de fer vicinal du Mayumbe (140 km., écartement 0,615 mètre) met en communication Boma avec Chela par Lukula, et doit être continué jusqu'à la frontière pour se rattacher au chemin de fer français en construction de Brazzaville vers l'Atlantique.

A ces voies ferrées principales il faut en ajouter trois autres, à écartement de 0,600 mètre : celle de Charlesville à Makumbi (96 km.), construite par la Forminière; — celle de Manono à Mayumba (55 km.) sur le Lualaba, construite par la Géomines; — celle d'Aketi sur l'Itimbiri, par Guma, à Bondo (158 km.) sur l'Uele, construite par la Société des Chemins de fer Vicinaux du Congo.

La diversité des écartements des chemins de fer du Congo est frappante. Les faibles écartements des lignes du Mayumbe et du Bas-Congo, les premières établies, s'expliquent par les difficultés rencontrées dans des régions accidentées, par le manque de main-d'œuvre et par la nécessité de faire vite. L'écartement de 1,067 mètre, adopté au Katanga et au Kasai, fut imposé par la jonction, immédiate ou future, avec les voies ferrées des pays voisins. Désormais deux écartements seront uniquement admis : 1,067 mètre et 0,600 mètre; les réseaux ne réunissant pas ces conditions, entreprennent les transformations voulues; c'est ainsi que la ligne du Bas-Congo, afin d'assurer un trafic toujours croissant, aura porté, fin 1931, son écartement à 1,067 mètre et modifié totalement son itinéraire afin de réduire l'inclinaison des rampes et d'augmenter les rayons de courbure.

A la ligne du Katanga se greffe une série d'embranchements (147 km.), dont les principaux sont : Munama-Kipushi (34 km.); — Élisabethville-Étoile du Congo (12 km.); — Kamatanda-Kambove (25 km.); — Luambo-Mwadingusha (59 km.).

D'autres lignes sont projetées dont des tronçons sont déjà en construction; les principales ont pour but de faciliter l'accès aux régions minières et agricoles du nord-est de la colonie, du Kivu et du Tanganika, d'effectuer la jonction Congo-Nil et de réunir directement le Katanga aux ports congolais.

Signalons : Guma à Dembia et Zobia, dans l'Uele-Itimbiri, par Buta; — Stanleyville, par Panga et Gombari, à Mahagi, sur le lac

Albert, par Kilo et à Rejaf, terminus de la navigation sur le Nil, par Moto, Watsa et Aba; — Ponthierville au lac Kivu; — Costermansville à Uvira; — Kongolo à Kabalo; — Kabalo au B. C. K. (Kanda-Kanda); — Moliro, au sud du lac Tanganika, à Kiambi par Pweto; — Bukama à Kiabo, point plus en aval de 100 km. à partir duquel le Lualaba devient navigable en tout temps; — Léopoldville à Port-Francqui.

Voies d'accès au Congo belge. — Le service maritime entre l'Europe et le Congo est aujourd'hui assuré par quatre compagnies régulières de navigation à vapeur, dont une a Anvers comme tête de ligne. Ce sont :

1° La Compagnie Maritime Belge (Lloyd Royal) qui assure :
a) la ligne postale rapide-voyageurs et marchandises — d'Anvers à Banana, Boma et Matadi; départ tous les douze jours; durée de la traversée, 17 jours; escale à Ténériffe; — *b)* un service direct de cargo-boats d'Anvers aux ports congolais; — *c)* la ligne commerciale rapide de l'Est Africain, d'Anvers à Beira avec escales à Port-Soudan, Mombasa et Dar-es-Salam; — *d)* la ligne commerciale de l'Angola, d'Anvers à Lobito.

2° L'Emprezza nacional de navegação, compagnie portugaise reliant Lisbonne à l'Angola par un service mensuel avec escale à Cabinda (enclave portugaise) ou à Santo-Antonio, à l'embouchure du Congo.

3° Les Chargeurs réunis. Départ mensuel de Bordeaux, pour Banana, Boma, Matadi.

4° L'African Steamship Co et la British and African Steam Navigation Co (service combiné). Départ de Liverpool, escale aux différents points de la côte occidentale d'Afrique.

En résumé, Anvers, Liverpool, Lisbonne et Bordeaux sont en relations directes avec l'estuaire du Congo. Indépendamment de ces services réguliers, d'autres steamers et voiliers visitent les ports du Bas-Congo.

Autres voies d'accès. — Il existe d'autres voies d'accès ou de pénétration dans notre colonie.

1° La voie du Nil : différentes lignes de navigation, anglaises et françaises, à destination de l'Égypte, Alexandrie ou Port-Saïd. D'Alexandrie à Khartoum en chemin de fer et bateau; ensuite, de Khartoum à Rejaf, par le Nil navigable; de Rejaf à Aba par route pour automobiles (22 jours). — Autre voie : par mer, jusqu'à Port-Soudan, sur la mer Rouge; de là, à Khartoum, en chemin de fer, puis à Rejaf, en bateau.

2^o La voie du Cap : services de navigation anglais, de Southampton au Cap (17 jours), puis du Cap au Katanga, par le chemin de fer Sud-Africain jusqu'à Élisabethville (6 jours). — Autre voie : par mer, jusqu'à Beira, dans le Mozambique, au sud de l'embouchure du Zambèze; de Beira, une voie ferrée se rattache à la ligne du Cap, à Bulawayo, dans la Rhodésie méridionale.

3^o Par l'océan Indien : de Marseille soit par Dar-es-Salam (18 jours), d'où la voie ferrée conduit à Kigoma, près d'Ujiji, sur le lac Tanganika (2 $\frac{1}{2}$ jours); soit par Mombasa (17 jours), dans l'Afrique orientale anglaise, d'où le chemin de fer anglais mène à Kisumu (3 jours), sur le lac Victoria; de là en bateau à Jinja, puis successivement en chemin de fer à Namasagali, en bateau à Masindi et en automobile à Butiabwa sur la rive est du lac Albert (6 jours).

4^o Par l'Angola : de Lisbonne, soit à Lobito-Benguela, d'où la voie ferrée conduit à Tenke, au Katanga; soit à Saint-Paul de Loanda, d'où part une autre ligne portugaise aboutissant à Malange, à environ 300 km. de la frontière congolaise; de Malange en automobile à Tshikapa.

5^o Par l'Afrique équatoriale française : de Bordeaux à Douala, port du Cameroun (18 jours); puis, par chemin de fer (1 jour), à Yaoundé, chef-lieu du Cameroun; de là à Bangui en automobile (1.200 km., en 4 à 5 jours); ou à Loango, port, et de là à Brazzaville par un chemin de fer dont les tronçons extrêmes sont en exploitation et le reste en construction.

c) Les moyens de transport.

Transports continentaux. — Dans ce pays riche en voies navigables mais où entre deux rivières voisines il n'existe pas de bonnes voies de communication, le transport des produits si variés doit se faire par *portage*; et comme les bêtes de somme, nous avons vu pourquoi, sont rares, c'est à dos d'homme qu'il s'effectue. A travers la forêt, la savane ou la brousse, de longues files d'indigènes transportent sur la tête les marchandises diverses vers les marchés ou les stations d'embarquement; pour plus de facilité ils s'aident parfois d'une branche d'arbre qu'ils portent à deux et à laquelle est suspendue la charge.

Heureusement, on voit apparaître insensiblement, dans les régions les plus productives et les plus commerçantes, le transport par axe : des routes sur lesquelles circulent chars, charrettes, voitures de tous genres, depuis le tombereau jusqu'au véhicule automobile que le XX^e siècle a créé; — des voies ferrées transportant des trains de passagers et des trains de marchandises. — Quant aux voies navigables parcourues par d'innombrables pirogues, elles comptent une flottille de 130 vapeurs, des canots à moteurs (une pipe-line amène

l'essence de Matadi jusqu'à Léopoldville), des barges et des baleinières appartenant au gouvernement, à des sociétés commerciales, à des missions ou à des particuliers.

Transports maritimes. — Les navires peuvent remonter le Congo jusqu'à Matadi qui est le port de beaucoup le plus important de la colonie.

Le Congo n'a ni marine militaire ni marine marchande appartenant au gouvernement de la colonie.

Transports aériens. — Dans un pays où les distances sont énormes et les communications longues et difficiles comme au Congo, l'aviation est appelée à rendre de très grands services, si pas pour le transport, trop coûteux, de marchandises, tout au moins pour celui de passagers et du courrier entre les différents sièges administratifs et entre les centres industriels, ce qui permettrait aux premiers d'être continuellement en relation, aux seconds d'augmenter leur rendement dans des proportions incalculables.

Cinq lignes aériennes sont en exploitation : la ligne « Roi Albert, » de Boma à Élisabethville (18 heures de vol en trois étapes), avec escales à Matadi, Thysville, Léopoldville, Bandundu, Eolo, Port-Francqui, Luebo, Luluabourg, Kanda-Kanda, Kamina, Bukama et Gulé; — celle de Léopoldville à Coquilhatville (6 $\frac{1}{2}$ heures), avec escales à Bandundu et Inongo; — celle de Coquilhatville à Stanleyville; — celle de Luebo à Tshikapa; — celle de Luebo à Kabalo, avec escales à Luluabourg et Lusambo.

La « Sabéna » utilise pour ces services huit avions trimoteurs et quatre avions monomoteurs; les premiers ont une capacité de chargement d'une tonne ou dix passagers, les seconds de 350 kg. ou quatre passagers. Elle étudie l'organisation des lignes de Coquilhatville à Libenge, tronçon de la future ligne aérienne Belgique (Anvers) — Congo (Léopoldville), et de Stanleyville à Rejaf, par Kilo et Kasenyi (lac Albert), escale de l'« Imperial Airways », assurant le trajet du Caire au Tanganyka.

Transmission des idées. — *Postes.* — Le service des postes est organisé entre les établissements européens sur toute l'étendue de la colonie; il y a 73 bureaux de poste et chaque jour, de nouvelles perceptions, sous-perceptions et bureaux auxiliaires sont créés.

Télégraphes et téléphones. — Les lignes télégraphiques servent en même temps de lignes téléphoniques; leur longueur actuelle est de 5.413 kilomètres.

Le service des télégraphes et téléphones fonctionne entre Banana, Boma, Matadi, Thysville et Léopoldville; entre Boma et Chela, le long du chemin de fer du Mayumbe; entre Léopoldville et Coquilhatville, longeant le Congo et desservant les stations intermédiaires; de cette dernière ligne se détache à Irebu un embranchement qui gagne Libenge et Zongo; entre Aketi et Bondo; entre Aketi, Buta, Bambili et Niangara; entre Kilo et Kasenyi; entre Kilo et Irumu; entre Stanleyville, Élisabethville et Sakania, le long du fleuve et du chemin de fer du Katanga jusqu'à la frontière rhodésienne et au delà; entre Kabalo et Albertville; entre Kasongo et Uvira au nord du Tanganika, puis d'une part Kitega dans l'Urundi, d'autre part Ruchuru, au nord du lac Kivu et Kigali dans le Ruanda; entre Bukama et Port-Francqui, le long du B. C. K. Des réseaux locaux existent à Boma, Matadi, Léopoldville, Élisabethville, Coquilhatville et Stanleyville.

La colonie est en relation télégraphique directe avec l'Europe par des câbles sous-marins aboutissant à Banana et à Cape-Town (Afrique australe). Le réseau intérieur est rattaché à l'Afrique équatoriale française, par un câble immergé dans le Stanley-Pool, entre Léopoldville et Brazzaville.

Depuis peu, la *télégraphie sans fil* fonctionne au Congo et les communications radiotélégraphiques semblent appelées à supplanter les communications télégraphiques.

Ce service est assuré dans la colonie par 22 postes à portée moyenne de 300 à 400 kilomètres : Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Élisabethville, Bandundu, Basankusu, Lisala, Basoko, Aketi, Buta, Kongolo, Albertville, Lusambo, Libenge, Costermansville, Banana, Kindu, Bunia, Usumbura, Tshikapa, Charlesville et Port-Francqui. Les quatre premiers postes assurent les communications avec la métropole (poste de Ruysselede en Flandre occidentale).

IV. — LA DISTRIBUTION DES PRODUITS.

a) Commerce intérieur.

Le commerce intérieur est assez réduit : les industries installées au Congo se sont localisées aux centres mêmes de production des matières traitées par elles et le manque de voies de communication, ainsi que les difficultés de la navigation là où il y a des rapides et pendant les périodes de basses eaux, entravent le commerce interrégional.

Il consiste soit en échanges, entre peuplades avoisinantes et d'occupations différentes, des produits de la chasse et de la pêche contre des produits de l'agriculture et de l'élevage, soit en échanges des produits récoltés par les indigènes — noix palmistes, huile de palme, huile d'arachide, riz, maïs, manioc, patates, etc. — qu'ils offrent aux Européens ou qu'ils apportent sur les marchés indigènes où ils les cèdent contre paiement en nature ou en espèce. Ces marchés existent un peu partout, mais périodiquement aux sièges principaux des grandes sociétés, des établissements industriels, et aux chefs-lieux de territoire.

Outre ces opérations effectuées sur les marchés indigènes, il existe au Congo des entreprises commerciales diverses : maisons de gros, agents et commissionnaires, magasins de détail de provisions et d'articles pour les Européens, qui font venir d'outre-mer ou de l'Afrique du sud les denrées alimentaires, les boissons, les tissus, les matériaux de construction, des articles de quincaillerie, de mercerie, de lingerie, de confections, d'ameublement; toutes font d'excellentes affaires car les salaires étant élevés, la vie est aisée et les produits offerts de première qualité.

Une dernière catégorie d'entreprises alimentant encore le commerce intérieur consiste en magasins pour noirs où l'indigène, adorant de se parer d'objets portés par les blancs, dépense, mais après un choix lent et capricieux, le produit de ses ventes.

b) Commerce extérieur.

Le commerce *spécial* a atteint en 1930, 3.092 millions dont 1.511.000.000 fr. à l'exportation et 1.581.000.000 fr. à l'importation.

Exportations. — Les exportations — commerce spécial — se sont élevées en 1930 à 1.511.490.871 francs.

Les exportations se sont élevées en 1902 à plus de 50 millions, en 1911 à 54 millions, en 1920 à 315 millions, en 1925 à 628 millions. Presque toujours croissantes depuis le début du siècle, tant au point de vue de la valeur que de la quantité, elles atteignent en 1930 les chiffres les plus élevés : 1.511.490.871 francs pour 340.000 tonnes, soit une augmentation de poids de 59,62 % et de valeur de 124,68 % sur 1925.

*Statistique des principaux produits exportés du Congo belge
pendant les années 1902 et 1911.*

Produits exportés	1902		1911	
	Quantités en milliers de kg.	Valeurs en milliers de fr.	Quantités en milliers de kg.	Valeurs en milliers de fr.
Caoutchouc	5.804	45.271	3.402	34.427
Ivoire	395	7.409	226	5.683
Copal	342	479	2.139	3.348
Or brut	—	—	0,9	3.119
Noix palmistes	6.078	1.975	6.764	2.879
Cuivre brut	—	—	1.015	1.834
Huile de palme	1.956	1.046	2.273	1.732
Cacao	15	22	681	895
Minerai de cuivre	—	—	115	69
Peaux brutes	1	1	15	18
Bois	—	—	108 m ³	16
Riz	18	9	56	14
Café	165	157	2,6	3

Comme on le voit par ce tableau, les deux principaux produits d'exportation étaient encore en 1911, le caoutchouc et l'ivoire. C'est pourquoi le Congo belge avait été défini « une mine de caoutchouc et un cimetière d'ivoire » (ivoire mort). Il était, en effet, le premier pays à caoutchouc de l'Afrique et le troisième du monde, après le Brésil et les Indes néerlandaises; il est le premier du monde pour la production de l'ivoire. Après le caoutchouc et l'ivoire, le palmier élaeis fournissait le troisième article d'exportation : noix palmistes et huile de palme; ensuite venaient le copal, l'or brut, le cuivre brut et le cacao.

Statistique des principaux produits exportés du Congo belge pendant les années 1925 et 1930, rangés par ordre d'importance de leur valeur en francs.

Produits exportés	1925		1930	
	Quantités en milliers de kg.	Valeurs en milliers de fr.	Quantités en milliers de kg.	Valeurs en milliers de fr.
Cuivre en lingots	91.093	273.280	150.425	737.084
Diamants	764.765 carats	53.533	2.086.768 car.	137.039
Coton	1.261	12.619	9.976	119.720
Huile de palme	18.695	46.739	36.988	110.966
Or brut	3.687 kg.	33.185	5.946 kg.	105.774
Noix palmistes	74.096	100.030	66.356	99.534
Copal	16.830	30.295	16.679	36.695
Ivoire	301	33.215	153	21.550
Minerai d'étain	1.700	18.701	1.115	15.616
Minerai d'uranium	—	—	1.296	15.556
Café	243	1.338	1.537	14.758
Ciment	—	—	15.705	13.704
Cacao	779	2.104	1.195	11.594
Caoutchouc	769	10.915	510	7.175

Cette statistique toute récente montre, en même temps qu'une situation tout autre, l'essor magnifique du développement économique du Congo : si la production du caoutchouc a diminué — nous en avons donné les causes — dans des proportions fantastiques et si celle de l'ivoire a décliné des deux tiers environ, d'autres produits, inconnus ou à peine exploités au début du siècle dans notre colonie, ont pris la tête du classement.

Cuivre — brut et minerai, — produits du *palmier élaeis* — huile et noix, — *diamants*, *coton* et *or* constituent les principaux articles exportés.

La statistique de 1930 comparée à celle de 1925 permet certaines remarques : la plupart des produits fournissent au commerce d'exportation des quantités toujours croissantes qui se chiffrent par des valeurs de plus en plus élevées; l'exportation d'ivoire et du caoutchouc continue à décliner, tandis que celle des diamants a presque triplé; le coton, dont la culture s'est fortement développée, s'adjuge la troisième place et l'on assiste à une reprise du commerce du café; deux nouveaux produits apparaissent : le minerai d'uranium et le ciment.

Les *produits minéraux* — cuivre, diamants, or, étain, uranium — sont les éléments principaux du commerce d'exportation dont ils alimentent les 66 %, les *produits végétaux* — coton, palmier, copal, café, cacao, caoutchouc — n'y intervenant que pour 26,4 % du total.

D'après la statistique du commerce extérieur du Congo belge pendant l'année 1930, la Belgique a importé du Congo pour 791 millions, soit 52,3 % des exportations congolaises. Nous y avons acheté surtout du cuivre en lingots (pour 199 millions), des diamants (137), du coton (119), de l'or (105), des noix palmistes (69), du copal (36), de l'huile de palme (27), de l'ivoire (20), des minerais d'étain (15) et d'uranium (15), du café (13), du cacao (11), du caoutchouc (7).

Importations. — Les importations — commerce spécial — se sont élevées en 1930 à 1.581.315.177 francs (quantités : 712.286 tonnes).

Presque toujours croissantes depuis le début du siècle, les importations ont atteint, en 1929, le chiffre le plus élevé : 1902 : 18 millions, 1911 : 48,7 millions, 1920 : 237 millions, 1925 : 876 millions, 1929 : 1.943 millions; ces dernières années, leur valeur était annuellement supérieure (plusieurs centaines de millions) à celle des exportations; c'était dû au développement tout particulier de l'outillage économique qui réclame une quantité toujours plus grande de produits, ainsi qu'à l'augmentation des prix et des frais de transport. La crise mondiale, qui arrête l'expansion des entreprises coloniales, a fortement contribué, en 1930, à la réduction des importations et, l'augmentation des exportations aidant, à la diminution de l'excédent (70 millions) des importations sur les exportations.

*Statistique des principaux produits importés au Congo belge
pendant les années 1902 et 1911.*

Produits importés.	1902	1911
	Valeurs en milliers de fr.	Valeurs en milliers de fr.
Tissus	5.038	8.389
Denrées alimentaires	4.028	6.578
Boissons	1.372	2.378
Armes, munitions, buffleterie	1.005	965
Bâteaux et accessoires.	752	1.920
Matériaux de construction	112	294
Habillement et lingerie	3	903
Locomotives et wagons	—	1.671
Droguerie.	—	319

Comme on le voit par ce tableau, les principaux produits d'importation au Congo belge étaient les tissus, les denrées alimentaires et les boissons, le matériel de chemin de fer et de navigation, les articles d'habillement et de lingerie et les matériaux de construction.

*Statistique des principaux produits importés au Congo belge pendant
les années 1925 et 1930 rangés par ordre d'importance de leur valeur
en francs.*

Produits importés	1925	1930
	Valeurs en milliers de fr.	Valeurs en milliers de fr.
Denrées alimentaires	85.879	194.991
Ouvrages en fer ou acier	50.955	105.245
Fer et acier battus, étirés ou laminés	64.139	101.772
Machines et mécaniques	41.029	97.188
Tissus	120.948	90.905
Huiles minérales	27.528	89.001
Habillement et lingerie	73.789	81.748
Charbons	39.978	67.483
Boissons	34.351	61.976
Locomotives et wagons	36.511	59.608
Animaux vivants	18.211	54.023
Bâteaux et accessoires	36.893	49.964
Voitures et camions automobiles	16.543	46.573
Machines et appareils électriques	8.773	46.033
Médicaments	12.670	22.829
Bandages en caoutchouc (pneus)	2.860	18.396

Les articles principaux restent donc *les mêmes*, mais on constate parmi eux l'apparition de nouveaux éléments autrefois importés en faible quantité et spécialement un accroissement très marqué des produits métallurgiques, des charbons, du matériel de transport, des machines et appareils électriques; c'est là une preuve du développement de l'outillage économique mais aussi de l'insuffisance de la production de charbons que les industriels doivent importer, à grands frais, de Rhodésie (317.000 tonnes sur les 402.000 tonnes importées en 1930).

D'après la statistique du commerce extérieur du Congo belge pendant l'année 1930, la Belgique a exporté au Congo pour 807 millions, soit 51 % des importations congolaises. Nous y avons vendu surtout des ouvrages en fer et en acier (91), des fers et aciers (76), des machines et mécaniques (73), des objets d'alimentation et des boissons (57), des locomotives et voitures pour chemin de fer (58,7), des habillements, lingerie et confection (48,8), des navires et bateaux (37,4), des tissus de coton (37), des machines et appareils électriques (36), des médicaments (18).

c) Commerce de transit.

Par la voie navigable Ubangi-Congo, le Stanley-Pool et surtout par le chemin de fer Léopoldville-Matadi, une partie de l'Afrique équatoriale française effectue ses échanges commerciaux; aussi le commerce général de notre colonie tient compte de ces marchandises qui passent en transit.

Ainsi en 1930, le chiffre des importations au Congo, commerce général, fut supérieur de 228 millions à celui des importations, commerce spécial. Ces 228 millions représentent la valeur des marchandises qui n'ont fait que passer par la colonie.

d) Commerce extérieur comparé.

De 1899 à 1923 la valeur des exportations a toujours dépassé celle des importations; et certaines années dans des proportions importantes : 119 millions en 1919, 162 millions en 1923. Deux années seulement se signalent par un excédent des importations : 16 millions en 1913, 58 millions en 1921. Depuis 1923, au contraire, la balance commerciale est défavorable; l'excédent des importations sur les exportations atteignit en 1926 sa plus grande valeur, soit 564 millions.

La comparaison des valeurs des marchandises importées et exportées pendant les années 1911, 1920, 1921, 1925 et suivantes, provoque les considérations suivantes :

En 1911, le commerce spécial du Congo belge (importations plus exportations) s'est élevé à 102.700.000 francs, la valeur des exportations ne dépassant celle des importations que de 5.300.000 francs,

soit 5,16 % du commerce extérieur total. Le caoutchouc exporté intervenait à lui seul pour plus du tiers, les tissus et les denrées alimentaires importés pour plus du septième de la valeur totale.

En 1920, le commerce spécial du Congo belge a été de 522 millions; il atteignait donc environ $5\frac{1}{4}$ fois la valeur de celui de 1911; la valeur des exportations dépassait celle des importations de 78 millions, ce chiffre représentant les 14,13 % du commerce extérieur total.

En 1921, la balance commerciale est défavorable, le déficit des exportations sur les importations étant de 58 millions, soit 11,74 % du commerce extérieur total qui s'élève à 494 millions.

En 1925, la balance commerciale est défavorable, le déficit des exportations sur les importations étant de 248 millions, soit 16,29 % du commerce extérieur total s'élevant à 1.504 millions. Les quatre années suivantes, ce déficit passe respectivement à 564, 491, 397 et 499 millions, soit 27,8 %, 19,2 %, 13,9 %, et 14,7 % du commerce extérieur total.

En 1930, la balance commerciale est moins défavorable, le déficit des exportations sur les importations n'étant que de 70 millions, soit 2,26 % du commerce extérieur total s'élevant à 3.092 millions. Les produits minéraux exportés interviennent dans cette dernière valeur pour un peu plus du quart, le cuivre à lui seul pour plus du cinquième, les denrées alimentaires et les articles d'habillement importés pour plus du dixième.

Il est intéressant aussi de constater que la part de la Belgique dans le commerce extérieur du Congo belge atteignait 79 millions en 1911, 223 millions en 1921, 784 millions en 1925 et 1.598 millions en 1930; donc en 1911, les importations de la Belgique vers le Congo et les exportations du Congo vers la Belgique formaient ensemble les 77 % du commerce total congolais; et si en 1921 elles n'en formaient plus que les 43 %, en 1925 et 1930 elles atteignent les 52 %, laissant espérer pour l'avenir des échanges plus suivis entre la métropole et sa colonie.

e) Les ports.

Le Congo belge possède quatre ports maritimes, situés sur le Bas-Congo : Banana, Boma, Ango-Ango et Matadi; le premier à l'embouchure même du fleuve, les autres respectivement à 87, 145 et 150 kilomètres de la mer.

Le port de *Banana* est constitué par une crique séparée de la mer par une langue de terre qu'on désigne sous le nom de Pointe de Banana. Cette crique, qui mesure jusqu'à 600 mètres de largeur et 4.000 mètres de longueur, avec des profondeurs de 8 à 10 mètres, permet aux navires d'y trouver un mouillage sûr et fait de Banana le plus beau port naturel de la côte occidentale d'Afrique. Entrées en 1930 : 135 navires au long cours jaugeant 516.506 tonnes.

Boma, ancien siège du gouvernement local, a pris de ce chef une importance considérable et son mouvement maritime dépassait en 1914

celui de Banana. Le Congo y atteint 5.000 mètres de largeur. Entrées en 1930 : 291 navires au long cours jaugeant 1.076.542 tonnes.

Ango-Ango, sur la rive gauche de l'estuaire, en aval de Matadi, est en construction et est destiné à recevoir les cargos.

Matadi, est le principal port de mer de la colonie parce qu'il se trouve au point terminus de la navigation maritime et qu'il est tête de ligne du chemin de fer du Stanley-Pool, qui relie la navigation maritime à la navigation fluviale, interrompue par la région des Cataractes. D'importants travaux y sont exécutés afin de permettre à un plus grand nombre de navires d'aborder même à l'époque des eaux les plus basses. Entrées en 1930 : 151 navires au long cours jaugeant 537.613 tonnes.

Les ports fluviaux principaux sont Léopoldville, Stanleyville et Port-Francqui. Nous mentionnerons aussi, en rang secondaire, Ponthierville, Dima, Lusambo, Aketi et Albertville.

Léopoldville, sur le Stanley-Pool, terminus du chemin de fer du Bas-Congo et tête de ligne de la navigation sur le haut fleuve et ses affluents, est un port bien outillé, avec des quais en eau profonde, des docks, des élévateurs et un chantier de constructions navales.

Stanleyville et *Ponthierville*, aux deux extrémités du chemin de fer des Stanley-Falls, commandent respectivement les deux biefs navigables d'aval et d'amont.

Port-Francqui, sur le Kasai, terminus de la ligne du B. C. K., effectue le transit des produits du Katanga.

Dima, sur le Kasai, en amont du confluent du Kwango, est le port d'expéditions caoutchoutières de la Compagnie du Kasai.

Lusambo, sur le Sankuru, affluent du Kasai, est le terminus — ce terminus est plus exactement Pania-Mutombo — de la plus longue navigation à vapeur sur un tributaire du Congo : soit près de 1.000 kilomètres, l'équivalent de la traversée de la France entière. De là, se détache la route carrossable vers Buli, au confluent du Lualaba et de la Lukuga.

Aketi, sur l'Itimbiri, est la tête de ligne de voies ferrées qui lui amènent le produit des cultures (coton) de l'Uele.

Albertville : station terminus du chemin de fer des Grands Lacs et escale de la ligne de navigation sur le Tanganika.

Les sociétés commerciales. Le nombre de sociétés commerciales anonymes, soit belges, soit congolaises dépasse 350; elles ont des bureaux et des comptoirs dans les grands centres et aussi dans maintes petites localités. Leur capital s'élève à plus de 12 milliards de francs dont la plus grande part des revenus reste en Belgique.

APPENDICE.

A. — Le phénomène de la colonisation.

Les États tendent en général à s'agrandir soit dans des buts politiques, soit dans des buts économiques.

Des trois espèces de colonisation : colonisation intérieure, de proche en proche, *au delà des mers*; c'est à ce dernier groupe que se rattache notre prise de possession du Congo; elle consista donc en l'occupation politique de territoires éloignés de la mère-patrie, d'un pays de civilisation inférieure qu'il faut civiliser et développer économiquement et vers lequel pourra se diriger le trop-plein de la population.

En se plaçant au point de vue des rapports entre les colons et le sol colonisé, le Congo ne rentre ni dans les colonies de commerce, ni dans les points fortifiés ou les sphères d'influence. Sauf le Ruanda et l'Urundi qui, vu le nombre de troupeaux indigènes, pourront devenir une *colonie d'élevage* et le Katanga qui forme une *colonie agricole* grâce au climat propice à l'établissement des Européens, la plus grande partie du Congo est une *colonie de plantation*. Les colonies de plantation, établies dans des régions de climat plus chaud et plus humide que celui de la mère-patrie, ne sont pas propices à l'établissement, définitif ou pour une longue période, de colons qui s'attacheraient à un sol qu'ils exploiteraient avec leur famille; au contraire, elles les obligent à se munir de capitaux et à exploiter le sol, pendant un laps de temps assez restreint, au moyen de la main-d'œuvre indigène.

Il faut mentionner à part certaines régions congolaises, où la présence dans le sous-sol de charbon ou de minerais a permis l'établissement d'industries qui emploient, à côté d'une forte main-d'œuvre indigène, une direction et des ouvriers spécialistes européens.

Colonie d'exploitation, le bassin du Congo apparaît heureusement comme extraordinairement fécond; ses produits agricoles et forestiers, en attendant la mise en valeur complète de ses ressources minérales, fournissent les éléments d'un commerce considérable. Un facteur important de la prospérité économique du pays est l'emploi de la main-d'œuvre indigène, indispensable sous un climat qui, pour l'Européen, rend l'acclimatement difficile et tout

travail pénible. Le problème a longtemps préoccupé les meilleurs esprits : il y avait à vaincre la méfiance instinctive des naturels à l'égard des blancs, leur indolence native, leur mépris pour le travail de la terre, réservé surtout aux femmes et considéré comme servile, et, d'une manière générale, leur prétendue inaptitude à tout travail intelligent et régulier. La question semble aujourd'hui résolue. Grâce à l'État, aux missions, à l'initiative privée qui, tout en faisant appel au travail libre, se sont attachés à l'éducation professionnelle du nègre, c'est l'élément indigène qui fournit maintenant non seulement les travailleurs agricoles, mais aussi les ouvriers des mines et les équipes de travailleurs manuels employés à la construction et à l'exploitation des voies ferrées.

B. — Les principales explorations.

C'est en 1485, quatre siècles exactement avant la fondation de l'État Indépendant du Congo, que le Portugais Diego Cam découvrit l'embouchure du fleuve Congo. Il y éleva une colonne commémorative et prit possession du territoire avoisinant, au nom du roi de Portugal. Six ans plus tard, une nouvelle expédition, partie de Lisbonne, débarqua quelques commerçants et missionnaires portugais sur la rive sud de l'estuaire du fleuve, à la baie de San Antonio; les premiers nouèrent des relations commerciales avec l'intérieur, les seconds bâtirent des chapelles et évangélisèrent les populations côtières : tel fut le début de l'occupation européenne à l'embouchure du Congo. En 1536, les Portugais n'avaient pas dépassé, sur le fleuve, la chute de Yelala et ne connaissaient rien des régions situées en amont. Au cours des trois cents années qui suivirent, la colonisation européenne ne pénétra presque pas plus avant.

Aux différentes raisons physiques — disposition du relief africain, présence de chutes et de rapides sur le cours inférieur des fleuves — qui s'opposaient à la pénétration de la colonisation portugaise à l'intérieur des terres, on peut ajouter un motif tiré de la politique coloniale des Portugais à cette époque : ils cherchaient sur les côtes d'Afrique plus des points de ravitaillement et des escales, pouvant leur être utiles pour leurs voyages vers les Indes, que des établissements devant servir de point de départ à une colonisation du continent. Enfin, si d'autres peuples aventuriers n'essayèrent pas à ce moment de profiter des rapports amicaux établis par les Portugais avec les indigènes pour pousser plus avant dans le pays, c'est que le Brésil, découvert en 1501, s'annonçait plein de richesses et que la découverte de métaux précieux en Amérique détourna du continent noir l'attention des Européens; et cela

d'autant plus que les Portugais venaient d'établir le commerce des esclaves, modifiant totalement les sentiments des habitants vis-à-vis des étrangers.

A part l'expédition du docteur Lacerda qui, venant du Zambèze, en 1798, gagna la région du Chambézi, l'ère des explorations scientifiques dans le bassin du Congo ne s'ouvrit qu'au XIX^e siècle et celles-ci eurent pour résultat la connaissance des régions périphériques du bassin du Congo.

En 1816, la mission anglaise du capitaine Tuckey reconnut l'estuaire du Congo et ses premières cataractes jusqu'à Isangila. En 1843, Graça, parti de la côte orientale, parvint jusqu'au Haut-Kasai et y signala l'existence du vaste empire de Lunda. En 1858, Burton et Speke découvrirent le lac Tanganika. Ainsi, l'exploration du bassin du Congo était commencée à l'ouest, au sud et à l'est : ce fut Schweinfurth qui reconnut les confins septentrionaux en explorant, en 1870, le cours moyen de l'Uele.

Dans l'intervalle, se placent les remarquables voyages du missionnaire écossais Livingstone à travers toute l'Afrique australe. Déjà, en 1854, il avait visité quelques régions du Kasai supérieur; de 1867 à 1873, il découvrit successivement les lacs Mweru et Bangweulu, la partie méridionale du lac Tanganika et le cours supérieur du Congo jusqu'à Nyangwe. Il mourut à Chitambo, au sud du lac Bangweulu, le 1^{er} mai 1873. En 1874, Cameroun explora à son tour le Tanganika, découvrit l'émissaire qui s'en échappe (la Lukuga), pénétra dans la région inconnue située au delà de Nyangwe, remonta la vallée du Haut-Lomami et, après avoir traversé le Lunda, atteignit la côte occidentale.

De 1874 à 1877, intervint le mémorable voyage de Stanley, qui allait faire connaître au monde le cours du Congo.

Parti le 17 novembre 1874 de Bagamoyo, sur la côte orientale, il gagna le lac Victoria, découvrit le lac Édouard, reconnut les rives du Tanganika et atteignit le Congo à Kasongo, où il trouva établi le célèbre chef et trafiquant arabe Tippo-Tip. Le 5 novembre 1876, il était à Nyangwe, d'où il s'engagea dans l'inconnu mystérieux pour opérer la première descente du fleuve. Il mit vingt jours pour franchir ou contourner les chutes auxquelles il donna son nom, les Stanley-Falls. Au mois de mars suivant, il campait au bord du Stanley-Pool et, le 10 août 1877, il arrivait à la côte de l'Atlantique; dans ce raid de près de 12.000 kilomètres, accompli en 33 mois, il avait livré trente-deux combats et surmonté toutes les difficultés et tous les obstacles que la nature et les hommes avaient accumulés sur son chemin.

Association Internationale Africaine (1876). — Au moment où Stanley arrivait en plein cœur de l'Afrique, s'ouvrit à Bruxelles,

le 12 septembre 1876, sur l'initiative et au palais du roi des Belges Léopold II, une Conférence géographique à laquelle le souverain avait convoqué des notabilités de divers pays, appartenant surtout au monde des explorateurs, des géographes, des savants et des philanthropes. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie, répondirent à l'invitation royale; leurs délibérations aboutirent à la fondation de l'Association Internationale Africaine.

Elle avait pour objectif d'explorer et d'ouvrir à la civilisation l'Afrique centrale, d'y abolir la traite des noirs et d'y créer une suite ininterrompue de stations commerciales, scientifiques et hospitalières : ainsi se manifesta dès l'origine, le but à la fois philanthropique et économique de l'œuvre de Léopold II.

L'exploration du pays noir devait être réalisée d'après un plan élaboré de commun accord, et par les soins de divers comités nationaux. De 1877 à 1885, le comité belge entreprit cinq expéditions par la côte orientale d'Afrique; elles furent respectivement commandées par Crespel et Cambier, et celui-ci fonda, en 1879, la station de Karema sur la rive orientale du Tanganika; par Popelin, par Carter et Cadenhead, par Ramaekers et Becker, par Storms, qui créa le poste de Pala, en face de Karema. Mais les résultats ne compensèrent ni les sacrifices financiers ni les pertes de vies humaines que ces expéditions entraînent.

Le comité français et le comité allemand réussirent mieux; le premier organisa l'expédition de Brazza, qui détermina la prise de possession du Congo français; au second fut due l'expédition Böhm et Reichard, qui parcourut les territoires devant former plus tard l'Est Africain allemand.

Comité d'Études du Haut-Congo (1878). — Dans l'entretemps, Stanley apparaissait, le 10 août 1877, à l'estuaire du Congo; sa traversée du bassin du grand fleuve africain démontrait que le véritable chemin de pénétration à l'intérieur du continent africain était le fleuve.

C'est ce qui fut compris à Bruxelles. Sans retard, le comité belge elabora un nouveau plan de pénétration de l'Afrique par l'ouest; et le jour même où Stanley débarquait à Marseille, il y était reçu par deux délégués de Léopold II, chargés de le pressentir et d'obtenir son concours à la réalisation du projet nouvellement conçu.

Le 25 novembre 1878, le roi Léopold II fonda le Comité d'Études du Haut-Congo. Trois mois après, Stanley alla rejoindre une première expédition belge qui l'attendait dans la crique de Banana.

La mission de Stanley était à la fois une mission économique et politique nettement définie : économique, elle avait pour but de « s'enquérir des moyens pratiques de gagner le Haut-Congo, nouer des relations d'amitié avec les tribus commerçantes, établir parmi elles des bases d'opération » ; politique, il s'agissait d'obtenir des chefs indigènes des droits à l'occupation du pays, de conclure avec eux des traités de renonciation à leur suzeraineté personnelle, de préparer, enfin, la création d'un nouvel organisme, un État européen.

On sait au prix de quels labeurs Stanley accomplit l'œuvre qui lui avait été confiée. L'expédition mit deux ans à franchir la région des cataractes. Le 29 novembre 1881, elle arriva, enfin, au Stanley-Pool. Venu du Gabon, de Brazza l'y avait précédée; heureusement, ne disposant pas d'embarcation, il n'avait occupé que la rive droite du Pool, où il avait fondé Brazzaville. Stanley s'établit en face, sur la rive gauche, et y créa Léopoldville.

Partie de Saint-Paul de Loanda, la mission portugaise Capello et Ivens, après avoir exploré le Kwango, s'était arrêtée sans entreprendre la descente de la rivière.

Stanley put ainsi passer entre les deux expéditions concurrentes. Avant la fin de 1881, il lança sur le fleuve un premier vapeur, bientôt suivi de deux autres.

C'est cette petite flottille qui commença les expéditions de reconnaissance et qui établit sur le fleuve, du Stanley-Pool aux Stanley-Falls, toute une chaîne de stations, flanquées ensuite de plusieurs autres sur le Bas-Kasai, le Fini, le lac Léopold II, la Mongala et le Rubi.

Sans cesse arrivaient d'Europe de nouveaux agents, officiers belges pour la plupart : Hanssens, Gillis, Valcke, Harou, Braconnier, Van de Velde, Van Gèle, Avaert, Coquilhat, Haneuse, Nillis, bien d'autres encore. Pendant que les Belges s'établissaient sur le Haut-Congo, des explorateurs d'autres nationalités, Thomson, Von Mechow, Giraud, Junker, Wissmann et Pogge, visitaient les confins du bassin, le Kasai, le Katanga, les grands lacs orientaux, l'Uele.

Association Internationale du Congo (1883). — Pour les Belges, les bases de l'occupation étaient posées et le moment était venu de mettre l'œuvre naissante à l'abri de convoitises possibles et de rendre incontestables les droits acquis, par traités, des chefs indigènes. Le Comité d'Études du Haut-Congo se transforma en Association Internationale du Congo, qui prit pour tâche de régulariser par des accords et de nouveaux traités la situation de l'empire colonial virtuellement créé, et d'arriver enfin à faire reconnaître ses droits souverains.

Pendant qu'au Congo les expéditions se succédaient, sous la direction de Delcommune, Parminter, Van Kerckhoven, Liebrechts, Gleeurp, Georges Le Marinel, Massart, Hódister, Grant, Elliott, etc., en Europe, la vigilance et

l'habileté de Léopold II écartaient ou surmontaient les difficultés diplomatiques et les prétentions rivales. Les États-Unis et la France (avril 1884) reconnurent la souveraineté de l'Association. Mais une convention conclue deux mois auparavant entre le Portugal et l'Angleterre avait amené cette dernière puissance à admettre la souveraineté portugaise sur le littoral et sur les deux rives du Bas-Congo. L'entente avec la France, l'appui et l'intervention de Bismarck décidèrent l'Angleterre à se rallier aux vues de Léopold II et à dénoncer l'accord anglo-portugais. Le 3 novembre 1884, l'Allemagne reconnut officiellement à son tour l'Association comme puissance souveraine et, sur la proposition de Bismarck, les représentants des puissances se réunirent à Berlin, dans le but de rechercher et d'établir une entente internationale sur certains principes de colonisation en Afrique.

C. — L'État Indépendant du Congo.

Conférence de Berlin (15 novembre 1884 au 26 février 1885) : reconnaissance de l'État Indépendant du Congo (1885). — Successivement, pendant la durée de la Conférence, les États représentés reconnurent la souveraineté de l'Association Internationale du Congo et, le 23 février 1885, notification en fut faite à la Conférence. L'État Indépendant du Congo était fondé et prenait rang parmi les États souverains.

Des délibérations de la Conférence sortit l'Acte de Berlin.

En ce qui concerne le bassin du Congo, cet acte stipulait : 1^o la liberté commerciale complète; la liberté d'établissement; la liberté de conscience et la tolérance religieuse; la protection des populations indigènes et l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales; — 2^o l'interdiction de l'esclavage et la répression de la traite des noirs sur terre et sur mer; — 3^o la faculté de se proclamer neutre, l'obligation de se soumettre à la médiation ou à l'arbitrage; — 4^o la liberté de navigation du Congo et de ses affluents (aucun péage maritime ou fluvial ne pouvant être établi).

Léopold II sollicita, conformément à la Constitution belge, et obtint l'autorisation de devenir le Souverain de l'État Indépendant du Congo. L'un des premiers soins du nouvel État fut de se déclarer perpétuellement neutre. Il conserva le drapeau bleu, avec étoile d'or au centre, que l'Association Internationale Africaine avait arboré dès 1877.

Les progrès de l'occupation. — Avec l'année 1885, c'est-à-dire dès la fondation de l'État Indépendant du Congo, s'ouvre l'ère des grandes explorations.

Ce furent successivement celles de Grenfell, dans le cours de l'Ubangi, et de Capello et Ivens, dans le Katanga; de Wissmann, qui remonta le Kasai, le Sankuru et la Lulua. Puis ce fut Stanley qui réapparut au Congo, en 1887, à la tête d'une expédition anglaise envoyée au secours d'Emin-Pacha, bloqué à Wadelai, sur le Haut-Nil, par la révolte des Mahdistes. Il remonta l'Aruwimi, et reconnut le massif du Ruwenzori et le lac Édouard.

A la même époque (1886), Alexandre Delcommune, les capitaines Cambier et Thys firent de féconds voyages de reconnaissance et d'études dans diverses régions. Dupont explora, au point de vue géologique, la région des chutes et les rives du fleuve jusqu'à Kwamouth. En 1888, Van Gèle, accompagné des lieutenants Georges Le Marinel et Hanolet, poursuivit sur l'Ubangi-Uele les investigations commencées par Grenfell et continuées, après Van Gèle, dans le bassin de l'Uele, par le capitaine Roget.

En 1890, s'embarquèrent les capitaines Delporte et Gillis, dont les travaux jetèrent les bases de la cartographie du bassin central. A tous ces noms, joignons encore ceux de Van Kerckhoven, qui, de l'Uele, parvint jusqu'au Nil; de Nilis et de La Kéthulle, qui, partis de Rafai sur le Mbomu, pénétrèrent dans le Bahr-el-Ghazal; de Hanolet, qui poussa jusqu'au bassin du Chari; de Paul Le Marinel, Delcommune, Stairs, Bia et Francqui, auxquels était adjoit le géologue Cornet, au Katanga.

De 1887 à 1890, le cardinal Lavigerie entreprit et poursuivit en Europe sa campagne contre la traite des noirs. A sa voix, se fondèrent de nombreuses sociétés anti-esclavagistes; des expéditions s'organisèrent pour seconder l'œuvre des missionnaires Pères Blancs et s'opposer de vive force aux razzias des trafiquants arabes. Partirent successivement les capitaines Joubert, Jacques et Descamps, Hinck et Ectors, le commandant Long, qui allèrent rejoindre ou seconder Dhanis, Storms, Ponthier, Van Kerckhoven, Chaltin, Milz, Gillain, Hinde, Wouters, Hambursin, déjà aux prises avec les marchands d'esclaves. La campagne arabe dura de 1892 à janvier 1894. La gloire de la terminer revint au valeureux commandant Dhanis.

C'est au cours de cette lutte, marquée par tant d'actes de courage et de dévouement, comme ceux qui ont popularisé le nom de l'héroïque Cassart, que se déroula l'épisode de sublime abnégation du sergent De Bruyne, refusant d'abandonner son lieutenant Lippens, prisonnier, et mourant avec lui sous les coups du sultan de Kasongo.

Après comme avant cette campagne, l'exploration des territoires occupés se poursuivit méthodiquement. Lothaire parvint le premier à la Semliki, par l'ouest; le lieutenant Lange reconnut la Rusisi; le lieutenant Brasseur remonta la vallée du Luapula jusqu'au lac Mweru.

Au cours des années 1894 et 1895, les capitaines Delanghe, Cristiaens et Francqui repoussèrent les Mahdistes, qui avaient porté leurs incursions jusque dans le bassin de l'Uele; à l'instigation de ces derniers, les chefs Asande s'étaient soulevés : ils furent battus en 1896 par Chaltin et Dubreucq. En 1897, la révolte de l'avant-garde de Dhanis, qui s'avancait vers le Nil, entrava un instant l'œuvre d'exploration. La révolte fut réprimée, grâce à la bravoure du lieutenant Henry et à l'énergie du docteur Meyers. Peu auparavant, la garnison de Luluabourg s'était mutinée; refoulés dans le Katanga par Michaux et Lothaire, les révoltés y furent écrasés par le major Malfeyt. L'œuvre d'exploration reprit aussitôt. En 1899, la mission scientifique du commandant Lemaire au Katanga fut particulièrement féconde en résultats et délimita d'une façon précise la ligne de séparation des eaux Congo-Zambèze, ligne qui forme la frontière. La même année, l'ingénieur Adam leva une partie du tracé du chemin de fer projeté entre Stanleyville et le lac Albert; le commandant Cabra détermina astronomiquement la position de nombreux points de la frontière de l'État du côté de l'enclave de Cabinda.

En 1900, Moore élucida le problème de l'origine du Tanganika et explora notamment le massif volcanique du Mufumbiro (Virunga) et le lac Kivu. L'année 1902 fut marquée par deux missions importantes, celle du commandant Lemaire dans la région Congo-Nil, et celle du capitaine Jacques qui avait pour but d'étudier le tracé d'un chemin de fer reliant la région minière du Katanga au Lualaba (à Bukama) et au Sankuru (à Pania Mutombo).

En 1903, Laurent termina son troisième voyage d'études sur la flore, l'agronomie et les pratiques culturelles dans le Bas, le Moyen et le Haut-Congo. Il mourut à son retour, et les résultats de ses recherches ont été publiés par De Wildeman. Dans la suite, se sont succédé des missions scientifiques chargées de lever des tracés de chemins de fer, d'étudier les conditions de navigation sur de nombreux cours d'eau, de délimiter des frontières; nous en citerons les principales. En 1903, le lieutenant Lattes reconnut la partie navigable du Lualaba depuis son confluent avec le Lubudi jusqu'aux Portes d'Enfer et en 1906, le lieutenant Mauritzen compléta cette étude en fixant les possibilités de navigation et les travaux à effectuer dans ce but. En 1905, l'exploration Frobenius dans la région du Kasai se voua surtout à l'étude du Kwilu moyen et à la description des diverses peuplades qui habitent ses rives. De 1905 à 1907, la mission Geraki établit un projet de chemin de fer le long de la rive droite du Kasai et, en 1907, la mission Ckiandi explora le sud-est du Katanga en vue de relier par voie ferrée la frontière méridionale de la colonie au terminus de la navigation sur le fleuve. En 1910, la mission Robert Thys fut chargée par la compagnie du chemin de fer du Congo de l'étude des forces hydrauliques de la région entre

Matadi et le Pool, en vue de l'électrification de la ligne. En 1911, la mission Moulaert étudia les conditions de navigation du Sankuru-Kasai, la mission océanographique et de pisciculture Stappers opéra sur les rives des lacs Mweru et Tanganika et la mission ethnographique Hutereau parcourut le nord-est de la colonie. En 1913-1914, la mission ethnographique Maes visita les régions du Lac Léopold II, de la Lokoro et de la Lukenie, pour étudier les mœurs et coutumes des peuplades de ces contrées; en 1914, une mission cartographique composée d'officiers fut envoyée au Congo aux frais du Roi; en 1920-1922, la mission Schouteden fit des études se rapportant aux sciences naturelles et visita le Bas-Congo, l'Équateur, le Kasai; en 1924, elle parcourut les deux Uele, l'Ituri, la région des Grands Lacs et aboutit au Katanga; en 1922, la mission commandée par le major Gendarme délimita les territoires du Ruanda et de l'Urundi.

Depuis le début de l'occupation belge au Congo et en même temps que ces missions d'ordre général, se sont multipliés, surtout au ^{xx}e siècle, des voyages de prospection, des entreprises commerciales et minières, des levés de tracés de chemins de fer, pendant que les missions chrétiennes, travaillant à l'amélioration morale ainsi qu'à l'éducation agricole et professionnelle des indigènes, poursuivaient activement leur œuvre d'évangélisation.

D. — Le Congo, colonie belge.

Ce fut surtout à l'active et intelligente collaboration d'agents et officiers belges, dont beaucoup payèrent de leur sang leur concours et leur dévouement, que s'édifia l'œuvre de Léopold II. Jamais non plus la Belgique ne marchandait son aide pécuniaire à l'État Indépendant du Congo. En 1887, elle autorisa l'émission d'un emprunt à primes de 150 millions de francs. Deux ans plus tard, elle prêta son concours financier à la construction du chemin de fer du Bas-Congo. Le 2 août 1889, le roi légua par testament le Congo à la Belgique et ce testament fut, un an plus tard, porté à la connaissance du pays.

L'État Indépendant était alors aux prises avec de grosses difficultés pécuniaires. Le développement rapide de l'œuvre entreprise en Afrique, en accroissant les charges du nouvel État, le mit dans la nécessité de réclamer une assistance financière directe. En juillet 1890, intervint la convention suivante : l'État Belge avançait à l'État du Congo à titre de prêt et sans intérêt, une somme de 25 millions de francs, dont 5 millions payés immédiatement et le reste en dix annuités de 2 millions chacune; en retour, six mois après le versement de la dernière annuité, la Belgique pouvait s'annexer l'État Indépendant du

Congo, avec tous les biens, droits et avantages attachés à la souveraineté de cet État, mais aussi à charge de reprendre les obligations du dit État envers les tiers.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'expliquer pourquoi la Belgique n'exerça pas ce droit à l'expiration du terme de dix années, en 1900. Ce fut seulement en 1908 qu'un vote des Chambres législatives, sanctionné par le roi, décida l'annexion du Congo, qui est depuis lors colonie belge.

De nombreuses réformes y furent introduites : l'impôt en argent succéda à l'impôt en nature et en travail, les terres furent mises en vente ou louées, la liberté commerciale fut proclamée, le perfectionnement des moyens de transport fut entrepris, le service d'hygiène et l'enseignement se développèrent, l'administration fut, autant que possible, améliorée.

Grâce au dévouement de tous ceux qui eurent à cœur de mener à bien cette gigantesque entreprise, préparée avec tant de courage et d'abnégation par les héros de la première heure, notre colonie prospéra et, en 1914, lorsque l'Allemagne porta même la guerre jusqu'au cœur de l'Afrique, elle y rencontra la résistance de nos troupes congolaises. Au milieu de difficultés de toute espèce et bien compréhensibles, elles se conduisirent avec la même fougue, la même résignation et la même vaillance que leurs frères d'armes du front européen; il s'agissait de vaincre un ennemi commun. A la prise des positions importantes de l'Afrique allemande — Kigali, capitale du Ruanda; Nyanza; Usumbura; Kigoma; Ujiji, etc.; et enfin Tabora (19 septembre 1916), capitale de l'Est Africain allemand — resteront à jamais attachés les noms du général Tombeur, des colonels Molitor, Olsen et Moullaert, des majors Rouling et Muller, auxquels il convient d'associer, à côté de l'élément commandement, l'élément agissant : les troupes indigènes et leurs cadres européens.

Nos victoires africaines furent sanctionnées par le traité de Versailles en 1919 : la Belgique reçut le mandat d'administrer, au nom de la Société des Nations, les territoires du Ruanda et de l'Urundi, bien faible partie cependant de l'immense territoire conquis par nos troupes.

Un accord avec l'Angleterre délimita vers l'est ces deux territoires, reconnut aux marchandises à destination et provenant du Congo le droit d'être entreposées dans une zone franche du port de Dar-es-Salam, et, en 1927, un accord avec le Portugal accorda la liberté de transit aux produits belges et congolais traversant l'Angola.

FIN.

